

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE DU TRANSPORTEUR DE MODIFICATION
DES TARIFS ET CONDITIONS DES SERVICES DE
TRANSPORT POUR LES ANNÉES 2021 ET 2022

DOSSIER : R-4167-2021 - VOLET 2

RÉGISSEURS : Me NICOLAS ROY, président
Me LISE DUQUETTE
M. JOCELIN DUMAS

AUDIENCE DU 6 JUILLET 2022
PAR VISIOCONFÉRENCE

VOLUME 11

CLAUDE MORIN
Sténographe officiel

COMPARUTIONS :

Me JEAN-FRANÇOIS OUIMETTE
Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY
Me LOUIS LEGAULT
avocats de la Régie

REQUÉRANTE :

Me YVES FRÉCHETTE
avocat d'Hydro-Québec Transport (HQT)

INTERVENANTS :

Me STEVE CADRIN
avocat de l'Association hôtellerie Québec et de
l'Association restauration Québec (AHQ-ARQ);

Me SYLVAIN LANOIX
avocat de l'Association québécoise des
consommateurs industriels d'électricité et du
Conseil de l'industrie forestière du Québec (AQCIE-
CIFQ);

Me ANDRÉ TURMEL
avocat de la Fédération canadienne de l'entreprise
indépendante (FCEI);

Me ÉRIC McDEVITT DAVID
avocat de Option consommateurs (OC);

Me DOMINIQUE NEUMAN
avocat du Regroupement pour la transition,
l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ).

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
LISTE DES ENGAGEMENTS	4
PRÉLIMINAIRES	5
PANEL 5 - HQT (suite)	
RENÉ BEAUDRY	
ÉTIENNE BOUCHER	
MARIE-PIERRE MAILLOUX	
FRANÇOIS BÉDARD	
WAHIBA SALHI	
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me SYLVAIN LANOIX	11
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me STEVE CADRIN	82
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ÉRIC McDEVITT DAVID	147
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL	165
INTERROGÉS PAR ME ALEXANDRE DE REPENTIGNY	214
PREUVE DE HYDRO-QUÉBEC TRANSPORT - PANEL 6 - Indicateurs MGA, nouveaux indicateurs et régulation de fréquence primaire	
SOPHIE PAQUETTE	
BENOÎT DELOURME	
STEVE BLACKBURN	
FRANÇOIS ANCTIL	
WAHIBA SALHI	
INTERROGÉS PAR Me YVES FRÉCHETTE	233

LISTE DES ENGAGEMENTS

	<u>PAGE</u>
E-2 (HQT) : Fournir une version des deux tableaux affichés aux pages 6 et 7 de la pièce B-0184, avec la première décimale arrondie. (Demandé par AQCIE-CIFQ)	53
E-3 (HQT) Comment peut-on expliquer que dix-huit (18) organisations du marché de référence ont des Chefs Centrales II et des Chefs Centrales Soutien, alors que seulement sept organisations du marché de référence proviennent du secteur de l'hydroélectricité et d'industries connexes? (demandé par AHQ-ARQ)	108
E-4 (HQT) : Confirmer que l'estimation du tableau apparaissant à la page 15 de la pièce B-0245 tient compte de la gamme complète des congés familiaux chez Hydro-Québec (demandé par AHQ-ARQ)	116

1 L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX (2022), ce sixième (6e)
2 jour du mois de juillet :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LE GREFFIER :

7 Protocole d'ouverture. Audience du six (6) juillet
8 deux mille vingt-deux (2022) par visioconférence
9 volet 2 du dossier R-4167-2021 : Demande du
10 Transporteur de modification des Tarifs et
11 conditions des services de transport pour les
12 années 2021 et 2022. Poursuite de l'audience.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Bonjour à tous et à toutes. Maître Fréchette, est-
15 ce que vous avez une quelconque réponse pour
16 l'engagement numéro 1 ou tout au moins quand ça
17 pourrait être répondu?

18 Me YVES FRÉCHETTE :

19 Alors oui. Bonjour à tous. Effectivement,
20 l'engagement numéro 1 a très bien progressé, il va
21 être déposé dans la journée. Il nous reste quelques
22 validations au niveau de certaines données et
23 explications à fournir dans le cadre de
24 l'engagement. Alors, certainement qu'il sera déposé
25 dans le cadre de la journée.

1 LE PRÉSIDENT :

2 Merci beaucoup. Avant de débiter les contre-
3 interrogatoires, maître Cadrin nous a fait parvenir
4 ce matin... Maître Cadrin, vous êtes présent, je
5 pense?

6 Me STEVE CADRIN :

7 Oui, tout à fait, je suis là en ce moment.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Parfait. Si vous voulez prendre le temps de nous
10 faire les représentations appropriées. On en a pris
11 connaissance. Alors, il n'y a pas de... Je voulais
12 juste m'assurer que l'ensemble des participants
13 était au fait. Comme ça, si on fait des
14 déplacements, chacun pourra intervenir s'il le juge
15 approprié.

16 Me STEVE CADRIN :

17 Oui. Et j'ai bien compris aussi qu'en écrivant à
18 maître Fréchette ce matin, peut-être qu'il n'a pas
19 eu la chance de me lire, parce qu'il avait peut-
20 être d'autre chose à préparer. Alors, je ne sais
21 pas si vous en avez pris connaissance, Maître
22 Fréchette. Mais j'écrivais ce matin que je suis
23 contraint d'être présent à la Cour d'appel cet
24 après-midi. J'avais prévu un remplacement pour
25 éviter tout problème dans notre calendrier de notre

1 côté, mais ma remplaçante a malheureusement été
2 atteinte de la COVID. Donc, c'est moi qui devrai
3 reprendre le flambeau à pied levé. Ce matin, j'ai
4 su ça. Donc, je serai indisponible de une heure
5 (1 h) à trois heures (3 h).

6 Alors ce que je proposais, et puis je
7 l'annonçais dans le cadre de mon courriel
8 également, mais je ne l'ai pas annoncé à tous mes
9 confrères des intervenants, ce serait que je
10 présume que ce matin je serai en mesure de contre-
11 interroger le panel 5 comme prévu dans la matinée.
12 Quand je dis « comme prévu », selon mon estimé du
13 temps prévu par tout le monde, on devrait être en
14 mesure de le faire, quitte à déborder légèrement
15 au-delà de midi. Évidemment, j'ai, entre
16 guillemets, l'obligation d'être à une heure (1 h)
17 devant la Cour d'appel et de me changer en toge et
18 tout pour une heure (1 h). Donc, je pourrai
19 m'organiser par la suite.

20 Par contre, pour ce qui est du contre-
21 interrogatoire du panel 6, et on en a pour environ
22 une demi-heure pour ce contre-interrogatoire là, je
23 demanderais de passer à la toute fin des contre-
24 interrogatoires pour avoir une chance de revenir en
25 fin de journée. Si on pourrait faire ça à compter

1 de trois heures (3 h). Et, là, je comprends que la
2 journée, techniquement, ferme à trois heures (3 h),
3 mais j'ai compris qu'on pouvait permettre certains
4 débordements. Alors, je demanderais cette clémence-
5 là ou, à la rigueur, de procéder demain matin à mon
6 contre-interrogatoire.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Alors, la formation... Maître Fréchette, je ne sais
9 pas si vous avez des commentaires particuliers.

10 Me YVES FRÉCHETTE :

11 Pas du tout. Et puis je peux vous dire que j'avais
12 lu votre courriel. Je suis toujours très attaché
13 aux communications de mes collègues. Alors, il n'y
14 a pas de souci.

15 LE PRÉSIDENT :

16 Ce que nous proposerions, c'est que l'AQCIE fasse
17 son contre-interrogatoire tel que prévu en premier
18 et que l'AHQ suive. De telle sorte que vous
19 puissiez vraisemblablement être capable de
20 compléter ce matin, en matinée. Et ce sera suivi
21 par OC. Est-ce que c'est correct?

22 Me STEVE CADRIN :

23 Pour moi, oui. Pour maître David, je vais le
24 laisser... J'apprécie d'avance sa réponse positive.

25

1 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

2 Écoutez, Monsieur le Président, je vais être souple
3 pour répondre aux besoins de mes collègues.

4 LE PRÉSIDENT :

5 Merci beaucoup. C'est apprécié. Alors, je pense
6 qu'avec ces quelques questions... Oui, demain
7 (sic), bien oui, vous pouvez passer aussi à la fin
8 pour le panel 6.

9 Me STEVE CADRIN :

10 C'est sûr que selon le cas, Monsieur le Président,
11 la Cour d'appel étant ce que c'est, normalement, on
12 est très dans le temps et on se fait arrêter de
13 façon sec. Alors, je présume que je serai
14 disponible à trois heures (3 h). Si jamais vous
15 continuez au-delà de trois heures (3 h), je pourrai
16 revenir. Mais dès que je serai disponible,
17 j'écrirai un courriel à monsieur Specte pour l'en
18 informer qu'il puisse en informer la formation sans
19 déranger tout le monde.

20 LE PRÉSIDENT :

21 Parfait. Merci beaucoup.

22 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

23 Monsieur le Président, puisqu'on est dans
24 l'intendance, je voulais juste préciser que pour le
25 panel 6, je n'ai pas de contre-interrogatoire. Je

1 l'avais précisé dans la lettre de planification.
2 Pourtant OC apparaît sur le panel 6. Alors, il n'y
3 aura pas de contre-interrogatoire pour le panel 6
4 pour nous.

5 LE PRÉSIDENT :

6 Merci de la précision. Alors, je crois que,
7 maintenant, nous pourrons débiter les contre-
8 interrogatoires. Maître Lanoix. Est-ce que, Maître
9 Lanoix, vous pouvez nous préciser environ combien
10 de temps vous estimez votre contre-interrogatoire?

11 Me SYLVAIN LANOIX :

12 Nous avons annoncé une heure. On devrait respecter
13 ces paramètres-là à quelques minutes près.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Merci. Alors allez-y.

16

17 PANEL 5 - HQT (suite)

18

19 L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX (2022), ce sixième (6e)
20 jour du mois de juillet, ONT COMPARU :

21

22 RENÉ BEAUDRY,

23 ÉTIENNE BOUCHER,

24 MARIE-PIERRE MAILLOUX,

25 FRANÇOIS BÉDARD,

1 WAHIBA SALHI,

2

3 LESQUELS témoignent sous la même affirmation
4 solennelle, déposent et disent :

5

6 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me SYLVAIN LANOIX :

7 Bonjour aux membres de la Régie; bonjour, Maître
8 Fréchette; bonjour au panel.

9 Q. [1] Donc, je vais d'abord adresser certaines
10 questions aux représentants de Normandin Beaudry.
11 Et à cette fin, pour commencer, Monsieur le
12 Greffier, je vous demanderais d'afficher la pièce
13 B-0020, qui est le rapport de Normandin Beaudry, à
14 la page 13. Exact. Merci.

15 Donc, à la page 13 de votre rapport B-0020,
16 vous précisez de quelle manière vous avez calculé
17 le salaire de base moyen pour chaque organisation
18 en appliquant le point milieu de l'échelle
19 salariale pour les employés en progression. Et on
20 comprend que ça inclut les employés syndiqués. Et
21 en appliquant le maximum de l'échelle salariale aux
22 employés qui ne sont pas en progression, incluant
23 donc les employés non syndiqués, pour lesquels
24 j'aimerais que vous nous confirmiez que, à ce
25 moment-là, c'est le... vous avez appliqué le

1 maximum mérite à l'égard de ces non-syndiqués que
2 vous avez qualifiés ou qui sont considérés comme
3 n'étant pas en progression, étant au maximum de
4 l'échelle?

5 M. ÉTIENNE BOUCHER :

6 R. Maître Lanoix, je pourrais vous répondre à cette
7 question-là, peut-être juste demander une
8 précision, peut-être juste reformuler votre
9 question parce qu'un maximum mérite, ça peut être
10 interprété de différentes façons. Je voulais juste
11 comprendre si vous nous posez la question par
12 rapport à quel groupe d'employés le max mérite puis
13 à quoi vous réferez quand vous parlez d'un maximum
14 mérite.

15 Q. [2] Alors, puisque les syndiqués sont assujettis à
16 une échelle salariale à échelon, on comprend que le
17 maximum, c'est l'échelon maximum. Donc, à moins que
18 vous rectifiez cette affirmation, ma question
19 portait spécifiquement sur les non syndiqués qui
20 sont considérés, à la page 13, comme étant au
21 maximum de leur échelle salariale. Alors, ma
22 question c'est : Est-ce que, pour les employés non
23 syndiqués, vous considérez que les employés non
24 syndiqués qui sont au maximum de l'échelle
25 salariale sont les syndiqués qui ont atteint le

1 maximum mérite? Et le maximum mérite, je vous
2 laisse définir votre compréhension. Et si j'ai une
3 compréhension différente, ou du moins si elle est
4 différente de celle exprimée par OAC dans son
5 rapport, on pourra avoir une discussion là-dessus.

6 R. O.K. Malheureusement, je suis encore un petit
7 peu... de la misère à vous suivre, là. Vous voulez
8 savoir, dans le fond, si les non syndiqués...

9 Q. [3] Oui.

10 R. ... les employés non syndiqués, on a pris le
11 maximum de l'échelle salariale?

12 Q. [4] Je présume. C'est ma compréhension. Du milieu
13 de votre page 13. Vous dites :

14 % des employés d'Hydro-Québec au
15 maximum de leur échelle salariale.

16 Vous ne faites pas de distinction de groupe. Je
17 comprends, et rectifiez-moi si je me trompe, mais
18 je comprends que c'est ce que vous avez appliqué
19 autant au niveau des employés syndiqués que non
20 syndiqués. Ceux qui sont au maximum de leur échelle
21 salariale, vous avez appliqué le maximum de
22 l'échelle salariale. Ma question : À l'égard des
23 non syndiqués, est-ce que ce maximum-là correspond
24 au maximum mérite? Si ce n'est pas le cas,
25 précisez!

1 R. Parfait. Bien, je vous dirais, dans certains cas,
2 oui, ça peut être applicable au maximum mérite.
3 Dans certains cas, c'est au maximum tout
4 simplement. Il y a différentes définitions. En
5 fait, il n'y a pas une organisation qui va définir
6 exactement c'est quoi son maximum. Ça fait que,
7 nous, ce qu'on a pris, c'est vraiment le point
8 maximum de l'échelle peu importe la zone, la façon
9 dont c'est interpellé par une organisation ou la
10 façon dont la pratique est exécutée. Parce que ça
11 va varier d'une organisation à l'autre. On ne peut
12 pas généraliser.

13 Q. [5] Ici on parle d'Hydro-Québec. Et je comprends...

14 R. Hydro-Québec, oui.

15 Q. [6] Et je comprends qu'il y a aussi le marché de
16 référence que vous avez utilisé. Mais parlons
17 d'Hydro-Québec pour commencer. À quoi correspond le
18 maximum de l'échelle salariale pour les employés
19 non syndiqués en termes de données que vous avez
20 retenues pour fins de votre évaluation?

21 R. C'est le maximum de leur échelle. C'est-à-dire le
22 maximum qu'un employé chez Hydro-Québec non
23 syndiqué peut atteindre.

24 Q. [7] Et donc, est-ce que je comprends que dans
25 les... Vous êtes d'accord avec moi que c'est une

1 échelle à progression au mérite pour les non
2 syndiqués?

3 R. On peut la définir comme ça, oui.

4 Q. [8] Donc, vous êtes d'accord avec moi que ceux qui
5 sont au maximum de l'échelle c'est ceux qui ont un
6 rendement supérieur? La doctrine... la littérature
7 citée par OAC parle de rendement exceptionnel ou
8 certains autres auteurs vont parler de rendement
9 supérieur, vous êtes d'accord avec cette... cette
10 définition?

11 R. Je vous dirais encore une fois que ça dépend
12 vraiment de la façon dont les salaires, les
13 progressions salariales vont être gérées dans
14 chacune des organisations. Pour un employé qui va
15 se retrouver au maximum de son échelle, il y en a
16 qui se basent encore sur l'ancienneté et sur
17 l'expérience, même pour les non syndiqués. Dans le
18 cas d'Hydro-Québec, ma compréhension c'est qu'il y
19 a un mérite. En fait, il y a une performance qui
20 est évaluée, il y a le compa-ratio. Puis
21 effectivement les gens qui sont... qui sont disons
22 le plus méritant et le plus performant vont évoluer
23 dans le temps jusqu'au maximum de leur échelle.

24 Q. [9] O.K. Parfait. Ça, c'est pour Hydro-Québec.
25 Maintenant... parfait. Ils vont évoluer dans le

1 temps jusqu'au maximum de leur échelle dans la
2 mesure où leur rendement est considéré...

3 R. La performance est au rendez-vous.

4 Q. [10] Parfait. Excellent. Est-ce que pour les autres
5 organisations de votre marché de référence, vous
6 nous dites que c'est pour les échelles à
7 progression, ce n'est pas toujours cette logique-là
8 qui est appliquée?

9 R. Quand vous dites une échelle à progression, c'est
10 une échelle à progression...

11 Q. [11] Progression au mérite, au mérite.

12 R. Au mérite, oui.

13 Q. [12] Exact.

14 R. Est-ce que c'est toujours la même logique est
15 appliquée?

16 Q. [13] Oui, pour les... pour les autres organisations
17 de votre marché de référence.

18 R. C'est ça que j'essaye de vous répondre, c'est que
19 chaque organisation va vraiment gérer de façon
20 différente ses progressions salariales, donc pour
21 moi de répondre est-ce que c'est exactement ça
22 qu'on retrouve chez les autres organisations? C'est
23 difficile pour nous de répondre à cette question-
24 là. Je ne peux pas affirmer oui ou non.

25 Q. [14] Alors là...

1 R. Je vous dirais que ça va varier d'une organisation
2 à l'autre.

3 Q. [15] Alors ce que je comprends de ce que vous nous
4 dites c'est que dans votre marché de référence
5 quand vient le temps de faire des... appliquer la
6 méthode à coûts simulés, vous n'avez pas de
7 certitude... de confirmation ou de certitude que
8 les échelles pour les employés non syndiqués des
9 autres organisations, qui seraient donc assujettis
10 à une échelle à progression au mérite, que le
11 maximum de cette échelle-là est nécessairement un
12 maximum pour les rendements exceptionnels ou ceux à
13 rendement supérieur, là, au mérite. C'est un réel
14 maximum mérite. Je comprends que vous ne pouvez pas
15 confirmer ça pour l'ensemble de l'échantillon de
16 référence, les organisations que vous avez retenues
17 pour votre marché de référence.

18 R. Bien ce qu'on peut certifier c'est que les
19 entreprises qui ont participé à l'enquête ont un
20 maximum puis que ce maximum-là c'est le maximum de
21 l'échelle salariale qui est atteignable par les
22 employés qui sont dans l'organisation.

23 Q. [16] Et vous ne pouvez pas confirmer dans quelle...
24 pour quelle organisation... que dans tous les cas
25 c'est un maximum qu'on peut qualifier de mérite à

1 l'égard des autres organisations à part... autres
2 qu'Hydro-Québec?

3 R. Non, ça c'est pas une donnée qu'on compile dans nos
4 enquêtes.

5 Q. [17] Bien. Toujours à la page 13 de votre rapport
6 B-0020, vous avez inclus le tableau 3 indiquant par
7 groupe d'employés d'Hydro-Québec le pourcentage
8 d'employés au maximum de l'échelle salariale et le
9 pourcentage d'employés en progression. Première
10 question : est-ce que cette répartition vous a
11 directement été fournie par Hydro-Québec?

12 R. Oui.

13 Q. [18] O.K. Donc, en d'autres termes c'est elle-même
14 qui a fait cette classification-là entre ses
15 employés qu'elle qualifie en progression et celles
16 qu'elle considère au maximum de l'échelle.

17 R. Euh...

18 Q. [19] J'ai pas entendu votre réponse, si réponse il
19 y a.

20 R. Excusez, je ne pensais pas que c'était... oui.

21 Q. [20] Oui.

22 R. La réponse c'est oui.

23 Q. [21] Parfait, merci. Est-ce qu'on comprend que pour
24 les trois groupes d'employés non syndiqués que sont
25 les cadres intermédiaires, les cadres de maîtrise

1 et les professionnels qui sont identifiés dans ce
2 tableau comme étant au maximum de l'échelle
3 salariale, bien ce dont on parle c'était le maximum
4 mérite dont on vient de parler applicable à Hydro-
5 Québec?

6 R. J'appellerais ça le maximum, là, mais oui.

7 Q. [22] O.K. Basé sur le mérite, comme on s'était dit.
8 Ma question c'est : comment pouvez-vous considéré
9 comme équivalent un échelon maximum d'une échelle
10 salariale à échelon utilisée généralement pour les
11 syndiqués et le maximum mérite d'une échelle
12 salariale à progression utilisée généralement pour
13 les... les non syndiqués? Si on parle, pour
14 commencer, d'Hydro-Québec?

15 R. J'ai de la difficulté, encore une fois, à
16 comprendre votre question. Quand vous parlez
17 d'équivalence, pourriez-vous préciser l'équivalence
18 puis pourquoi on dirait qu'on considère ces
19 échelles comme étant des équivalences?

20 Q. [23] Bien, c'est basé, notamment, sur l'approche
21 visuelle que vous nous avez présentée dans votre
22 document de présentation, B-0150 page 23. Mais ça
23 découle aussi du tableau qu'on voit à la page 13,
24 le deuxième tableau, où vous ne faites pas de
25 distinction entre la catégorie d'employés syndiqués

1 ou non syndiqués, quand vient le temps d'établir
2 l'application du salaire que vous faites, dans le
3 cadre de l'ajustement.

4 Donc, on comprend que lorsque vous
5 considérez qu'un employé est au maximum de
6 l'échelle, vous utilisez l'échelon supérieur pour
7 les syndiqués. Et le maximum mérite, dans le cas
8 d'Hydro-Québec, du moins, pour les employés non
9 syndiqués.

10 Question : qu'est-ce qui vous permet de
11 considérer, vu que vous avez une seule formule, que
12 ces deux concepts-là doivent se positionner, sont
13 équivalents, peuvent être utilisés pour ces deux
14 types de catégories d'employés?

15 R. En fait, quand on collecte la donnée puis qu'on
16 applique cette formule-là, on ne tient pas compte
17 si l'employé est syndiqué ou pas. Nous, on collecte
18 les données. Dans notre base de donnée Remun, on
19 n'a pas le statut syndical ou pas.

20 Puis en fait, la donnée qu'on utilise puis
21 qu'on simule pour Hydro-Québec, puis dans les
22 pratiques du marché, est considérée comme étant un
23 maximum, peu importe si ton statut est syndiqué ou
24 non.

25 Q. [24] Est-ce que vous êtes d'accord avec moi qu'il y

1 a une expression qu'on appelle « le maximum
2 normal » qui, normalement, pour les employés
3 syndiqués, s'applique à l'échelon maximal d'une
4 échelle à échelons, échelle salariale à échelons.
5 Et, par contre, au point milieu à l'égard des
6 employés non syndiqués qui sont assujettis à une
7 échelle salariale à progression, au mérite?

8 R. Et je vous dirais, encore une fois, que ça, c'est
9 de la théorie. Donc, quand on bâtit une structure
10 salariale, on peut avoir une cible qu'on appelle,
11 puis on peut avoir un max mérite. On peut avoir
12 aussi une zone qui est supérieure au max mérite.

13 Il y a des organisations qui gèrent leurs
14 structures salariales avec quatre zones. Il y a des
15 organisations qui séparent leurs zones en sous-
16 divisions, aussi, puis qui vont utiliser les ratios
17 ou les zones mérite ou de développement ou de
18 pleine compétence.

19 Donc, de dire : « Est-ce que vous êtes
20 d'accord avec moi que, normalement, c'est ça? »

21 Non, je ne suis pas d'accord avec ce que vous
22 évoquez.

23 Q. [25] Donc, la littérature dont, par exemple,
24 Thériault, les auteurs Thériault St-Onge, les
25 références aux règles suggérées par la CNESST, dans

1 le cadre d'un processus d'équité salariale, la
2 doctrine... ou en tout cas, le rapport annuel de
3 l'Institut de la statistique du Québec où on dit
4 qu'un maximum normal pour des employés dont
5 l'échelle salariale est à progression, est plutôt
6 le point milieu et qu'il ne faut pas prendre le
7 maximum de l'échelle, dans ce cas-là. Vous êtes en
8 désaccord avec cette littérature-là, ces éléments-
9 là qui sont cités par OAC comme référence?

10 R. Dans la littérature dont vous faites part... Bien,
11 en fait, on connaît bien Sylvie, là. Moi, j'ai
12 étudié avec Sylvie. Sylvie, on collabore ensemble.
13 Donc, je ne vous dirais pas que je suis contre la
14 littérature. C'est comme ça qu'on enseigne la
15 rémunération.

16 Encore une fois, c'est quelque chose qui
17 est théorique. Quand on va travailler puis on
18 travaille avec des organisations, il y a
19 différentes façons d'appliquer et de gérer. Les
20 gens sont en compétition de talents. Ça fait qu'il
21 y a la théorie puis il y a la façon dont les
22 organisations vont administrer, vont gérer leurs
23 rémunérations.

24 Puis de dire que c'est une généralité que
25 les gens ne dépassent pas le point normal quand on

1 est non syndiqué, je vous dirais que non, ce n'est
2 pas ça que, moi, j'observe dans ma pratique.

3 Me SYLVAIN LANOIX :

4 Monsieur le Greffier, je vous demanderais d'exhiber
5 la pièce B-0155, à la page 23, s'il vous plaît.

6 Bien, ça serait le premier paragraphe. Oui?

7 LE PRÉSIDENT :

8 Maître Lanoix, je vais en profiter parce que, juste
9 pour vous dire qu'on voit seulement votre visage
10 dans la caméra. Vous semblez être hors champ un
11 petit peu.

12 Me SYLVAIN LANOIX :

13 Très bien, je vais vous donner...

14 LE PRÉSIDENT :

15 Merci, j'apprécie.

16 Me SYLVAIN LANOIX :

17 Je vais vous donner mon meilleur profil.

18 LE PRÉSIDENT :

19 J'apprécie, merci.

20 Me SYLVAIN LANOIX :

21 Alors, Monsieur le Greffier, je parlais donc de la
22 pièce B-0150, page 23, le premier paragraphe en
23 haut à gauche.

24 LE GREFFIER :

25 Excusez. J'ai pris la mauvaise pièce, je vais aller

1 chercher la B-0150.

2 Me SYLVAIN LANOIX :

3 Merci.

4 LE GREFFIER :

5 Pièce B-0150, et quelle page?

6 Me SYLVAIN LANOIX :

7 Q. [26] 23, premier paragraphe à gauche. Dans la
8 colonne de gauche. Alors, il s'agit du... Merci. Il
9 s'agit du rapport « Rémunération des salariés :
10 État et évolution comparés » de deux mille vingt
11 (2020), de l'Institut de statistique du Québec,
12 auquel vous faites référence, à la page 12 de votre
13 rapport, B-0020, pour justifier l'utilisation de la
14 méthode des coûts simulés. Alors, on affirme dans
15 le premier paragraphe, en haut à gauche :

16 Il existe différents types d'échelles
17 salariales : celles avec un minimum et
18 un maximum normal, celles avec un
19 minimum, un maximum normal et un
20 maximum au mérite et, enfin, celles
21 avec un minimum et un maximum au
22 mérite. Le maximum normal est un
23 paramètre important. Ce taux de
24 salaire, accessible à l'employé dont
25 le rendement est satisfaisant,

1 représente le taux de comparaison du
2 marché. Le maximum au mérite, pour sa
3 part, ne peut être atteint que par les
4 employés qui ont un rendement
5 supérieur. L'ISQ privilégie la
6 comparaison des maximums normaux.

7 Alors, est-ce que je comprends que vous êtes en
8 désaccord... que vous n'appliquez pas cette vision
9 des choses, utilisée par l'ISQ dans la confection
10 de ses rapports annuels de rémunération des
11 salariés?

12 R. En fait, ici, vous comparez une étude qui n'utilise
13 pas la même méthodologie que la nôtre. Ils
14 utilisent la méthode des débours. Puis, c'est une
15 des façons, quand on utilise la méthodologie des
16 débours, en fait, d'utiliser un point d'ancrage.

17 Nous, dans la méthode des coûts simulés, on
18 prend deux points. Comme j'ai essayé de
19 l'expliquer, là, le plus simplement possible hier,
20 c'est-à-dire, on prend le point milieu, puis on
21 prend le maximum. Puis, on simule, en fait, les
22 pratiques du marché, on trouve c'est quoi le point
23 médium... bien, en fait, le salaire moyen, auquel
24 on va ajouter les avantages sociaux, évidemment,
25 parce qu'on conduit une enquête de rémunération

1 globale. Puis on va venir l'appliquer, en fait, au
2 pourcentage de la démographie de la population chez
3 Hydro-Québec.

4 Donc, c'est comme si vous demandez... vous
5 me demandez de me positionner sur quelque chose qui
6 n'utilise pas la même méthodologie. Donc, c'est ça,
7 c'est... je ne peux pas nécessairement vous
8 répondre, que pour la méthode des coûts simulés, ce
9 qu'on... ce que vous venez de nous faire lire
10 s'applique. En fait, on ne pense pas que ça
11 s'applique, on pense que ça s'applique quand on
12 utilise une autre méthodologie.

13 Q. [27] Alors, je prends acte ou note de votre réponse
14 à cet égard. Je vous... j'inviterais maintenant
15 monsieur le greffier à exhiber le rapport de OAC,
16 qui est la pièce C-AQCIE-CIFQ-0099. Et ce, à la
17 page 17, au premier paragraphe.

18 LE GREFFIER :

19 Pourriez-vous juste me rappeler la page, s'il vous
20 plaît?

21 Me SYLVAIN LANOIX :

22 Oui. Page 17, premier paragraphe.

23 LE GREFFIER :

24 Merci.

25

1 Me SYLVAIN LANOIX :

2 Alors, monsieur Saint-Laurent cite les règles à
3 suivre, énoncées par la CNESST, pour calculer les
4 écarts salariaux dans une démarche d'équité
5 salariale. Alors, voici la citation :

6 Le salaire de base : S'il y a une
7 échelle salariale, c'est le maximum de
8 cette échelle qu'il faut utiliser.
9 Dans le cas d'une échelle au mérite,
10 le maximum de l'échelle qu'il faut
11 considérer est le maximum normal,
12 c'est-à-dire celui correspondant à une
13 pleine contribution de la travailleuse
14 ou du travailleur et non celui
15 correspondant à une performance
16 exceptionnelle.

17 Plus bas, dans le rapport de monsieur Saint-
18 Laurent, on constate que le Bureau de l'équité
19 salariale de l'Ontario énonce également, en des
20 termes différents, la même règle. Je vous cite
21 notamment le deuxième paragraphe de la citation :

22 L'employeur peut avoir un système au
23 mérite dans le cadre duquel un « taux
24 de référence » est fixé pour une
25 catégorie d'emplois. Ce taux de

1 référence est payé à l'employé qui
2 travaille de manière entièrement
3 compétente, et il peut servir de taux
4 de catégorie. L'équité salariale est
5 atteinte lorsque le taux de référence
6 de la catégorie d'emplois à
7 prédominance féminine est au moins
8 égal à celui de la catégorie à
9 prédominance masculine de valeur égale
10 ou comparable. Les employés dont le
11 rendement est exceptionnel sont
12 rétribués à un taux supérieur au taux
13 de référence.

14 Alors, pour quelles raisons ici vous
15 n'appliquez pas la même approche que celle exigée
16 pour les fins de détermination des écarts
17 salariaux, dans une démarche d'équité salariale?
18 R. Peut-être deux, trois éléments de réponse ici,
19 Maître Lanoix. Bien d'abord, les commissions
20 d'équité salariale, l'objectif, c'est de comparer
21 la valeur relative d'un emploi par rapport à
22 l'autre, ça ne touche pas la comparaison externe.
23 Donc, on ne parle pas d'enquête salariale. On
24 n'essaie pas de mesurer si nos salaires sont
25 justement positionnés par rapport à la compétition.

1 C'est pour évaluer, en fait, la relativité de nos
2 emplois à l'intérieur d'une même organisation.

3 Donc, là, on ne parle pas du même concept
4 du tout. Je vous dirais que c'est un des premiers
5 éléments. Le deuxième élément que j'aimerais
6 apporter, c'est que, quand, encore une fois, vu
7 qu'on ne parle pas d'enquête salariale, là, la
8 méthode des coûts simulés, la méthode des coûts de
9 débours, la valeur au pair, là, aucune des trois
10 méthodes vient s'appliquer, on ne parle pas
11 d'enquête salariale, ici.

12 Donc, de référer à des concepts
13 méthodologiques qui ne touchent pas à des enquêtes,
14 pour nous, ça fait moins de sens. En fait, on ne
15 comprend pas pourquoi c'est utilisé, puis je vous
16 dirais peut-être troisième élément de réponse de ce
17 que j'observe, bien en fait, de ce qu'on observe
18 nous, chez nos clients, dans notre pratique, c'est
19 que l'équité salariale, ça fait maintenant un petit
20 peu plus que vingt (20) ans, là, que ça a été
21 nettoyé au Québec. La Commission, effectivement,
22 c'est comme ça qu'elle se positionnait. Mais comme
23 je vous explique, il y a beaucoup d'entreprises qui
24 font administrer leurs salaires différemment. Ça a
25 évolué. La zone qu'on appelait la zone, là, le

1 maximum normal ou la cible qu'on allait viser, qui
2 était atteignable, les organisations ont beaucoup
3 de pression, donc, gèrent de plus en plus, dans
4 leurs échelles salariales, en haut des échelles
5 salariales.

6 Puis comme je vous dis, il y en a déjà qui
7 le faisaient. Donc, ça dépend comment qu'on va
8 l'administrer puis je vous dirais qu'en ce moment,
9 on est sur un très très gros mandat qui dure depuis
10 trois ans, puis c'est... en fait, c'est la
11 Commission elle-même qui nous a demandé d'utiliser
12 le maximum mérite pour les... pas le maximum
13 mérite, le maximum de l'échelle pour les employés
14 qui étaient non syndiqués.

15 Ça fait que peut-être que, en théorie, il y
16 a quinze (15), il y a vingt (20) ans, cette notion-
17 là s'appliquait, mais il faut toujours faire
18 attention à qu'est-ce qu'on lit versus qu'est-ce
19 qui s'applique, puis c'est là, le jugement qui doit
20 être apporté par le professionnel, en collaboration
21 avec les différents acteurs dans les dossiers.

22 Q. [28] Je vous souligne que les extraits de
23 provenance du CNESST et du Bureau de l'équité
24 salariale d'Ontario, sont des éléments
25 d'information qui sont actuellement en date

1 d'aujourd'hui, diffusés par ces deux organismes.

2 R. Oui, oui, je sais, mais entre ce qui est écrit puis
3 de la façon dont c'est appliqué où les
4 organisations les appliquent, ou même les
5 institutions, les organismes les appliquent, il y a
6 deux éléments, là.

7 Q. [29] Troisième élément, parce que, là, je...
8 troisième élément, je veux aborder avec vous...
9 relativement à la question du... on va appeler ça
10 du maximum normal dans un contexte syndiqué versus
11 un contexte non syndiqué. Est-ce que c'est exact
12 d'affirmer que l'étude de rémunération de Willis
13 Towers Watson, effectuée en deux mille dix-sept
14 (2017) pour Hydro One, à laquelle réfère OAC à la
15 page 7 de son rapport, utilise la méthode des coûts
16 simulés, selon l'approche que monsieur St-Laurent
17 défend comme étant celle usuelle? C'est-à-dire
18 comparaison des maximum normaux, peu importe, en
19 fait, qui correspondrait à l'échelon supérieur pour
20 les syndiqués et au point milieu pour les non
21 syndiqués?

22 R. Je vous avoue que je ne connais pas, là, par coeur,
23 cette étude-là, donc, je ne pourrais pas me
24 prononcer, là, par rapport à la méthode des coûts
25 simulés qui a été utilisée par cette firme-là, dans

1 cette étude-là.

2 Q. [30] O.K. Donc, cette étude-là, elle est citée dans
3 le rapport de OAC. Je sais que vous avez fait des
4 commentaires dans votre présentation relativement à
5 plusieurs études citées par OAC, mais pour cette
6 étude-là, vous n'êtes pas en mesure de répondre à
7 ma question? C'est ce que je comprends?

8 R. Bien, en fait, c'est parce que vous m'étonnez un
9 peu avec l'utilisation de la méthode des coûts
10 simulés, là. Donc, peut-être qu'ils l'ont utilisée
11 pour les avantages sociaux, je ne suis pas certain
12 qu'ils ont utilisé la méthode des coûts simulés
13 pour la composante salaire. Ça fait qu'au lieu de
14 répondre quelque chose en l'air, j'aimerais
15 mieux...

16 Q. [31] C'est sûr.

17 R. ... relire le rapport puis vous... bien je sais pas
18 si je peux vous revenir, mais je veux dire j'aime
19 mieux pas répondre à cette question-là.

20 Q. [32] Bien. Alors j'apprécie. C'est exactement ce
21 qu'on s'attend de vous, de répondre ce que vous
22 êtes en mesure de témoigner. Monsieur le Greffier,
23 pouvez-vous maintenant exhiber la pièce B-0191 à la
24 page 17. Et ce serait en haut de la page 17. Alors
25 il s'agit de la réponse que vous avez fournie à la

1 question 5.6 de la DDR d'Optimum afin de justifier
2 votre approche eu égard à la méthode... à
3 l'application de la méthode des coûts simulés.

4 Alors vous affirmez, en haut de cette page :

5 Plus spécifiquement, le calcul du
6 salaire moyen pour les emplois
7 syndiqués, tel que décrit à la page 13
8 du rapport de Normandin Beaudry, est
9 une déclinaison de la méthode des
10 coûts simulés utilisée pour répondre
11 au contexte unique de cette étude et
12 n'a pas été appliquée intégralement à
13 d'autres études de balisage. Cette
14 déclinaison de la méthode des coûts
15 simulés permet de comparer l'offre des
16 emplois syndiqués et non syndiqués sur
17 une même base. L'utilisation de deux
18 points d'ancrage distincts (le point
19 milieu et le maximum de l'échelle
20 salariale) permet de comparer
21 l'ensemble des échelles salariales
22 d'Hydro-Québec à celles des
23 organisations composant son marché de
24 référence.

25 Alors ma première question : en quoi l'utilisation

1 du point milieu d'une politique de rémunération
2 pour les non syndiqués et l'utilisation de
3 l'échelon maximum pour les syndiqués de... pour les
4 syndiqués, là, tel que proposé par l'OAC, ne
5 permettrait pas de comparer l'offre d'emploi des
6 emplois syndiqués et non syndiqués sur une même
7 base?

8 R. Je voudrais juste... peut-être reformulez votre
9 question. Vous me posez la question. Vous me posez
10 la question en quoi les emplois non syndiqués, si
11 on utilise le point milieu puis le point normal, ne
12 permettraient pas de comparer la rémunération?

13 Q. [33] Alors vous faites une affirmation pour
14 justifier votre façon de faire à vous dans cette
15 réponse.

16 R. Hum, hum.

17 Q. [34] Afin de permettre de comparer l'ensemble des
18 échelles salariales d'Hydro-Québec et de comparer
19 l'offre des emplois syndiqués et non syndiqués sur
20 une même base. Ma question c'est : en quoi
21 l'approche qualifiée d'usuelle par Optimum,
22 impliquant l'utilisation du point milieu d'une
23 politique de rémunération pour des non syndiqués et
24 l'utilisation de l'échelon maximum pour les
25 syndiqués ne permet pas d'atteindre le même

1 objectif, c'est-à-dire de comparer l'offre des
2 emplois syndiqués et non syndiqués sur une même
3 base?

4 R. Bien, nous, ce qu'on essaye de faire, encore une
5 fois, là, Maître Lanoix, c'est... étant donné le
6 contexte, la complexité de la réalité d'Hydro-
7 Québec puis de l'ampleur de l'étude, peu importe un
8 emploi, on peut pas comparer les emplois syndiqués
9 à des emplois non syndiqués. Les emplois... un, on
10 n'a pas le statut syndical dans notre base de
11 données; puis deux, il y a des emplois qui le sont,
12 d'autres qui ne le sont pas. Puis peu importe, en
13 fait on pense que le bassin de talents peut être en
14 fait autant, par exemple pour un ingénieur, dans
15 une organisation qui est syndiquée ou qui est non
16 syndiquée. Lorsque vous me posez en quoi la
17 méthodologie qui est proposée par... par OAC ne
18 s'appliquerait pas, bien en fait, moi, ma réponse à
19 ça c'est : bien qu'ils nous expliquent pourquoi. En
20 fait, moi, j'ai vraiment de la difficulté à suivre
21 cette section-là de son rapport, ça fait que
22 pourquoi ça s'appliquerait ou pas? Je le sais pas.
23 Moi, je peux vous expliquer pourquoi notre
24 méthodologie s'applique et pourquoi ça fait du
25 sens, pourquoi c'est simple. Puis en fait pourquoi

1 on est capable, de façon cohérente, de comparer les
2 différentes composantes. Chose qu'on serait
3 probablement pas capable de faire - là, je ne veux
4 pas m'avancer - avec la méthodologie qui est
5 proposée parce que, encore une fois, c'est pas...
6 c'est pas très défini pour nous c'est quoi la
7 méthodologie qui est définie.

8 Si, nous, on résume les différentes façons
9 de fonctionner dans le type de ces enquêtes-là, il
10 y en a trois en fait familles : il y a la méthode
11 des débours, la méthode des coûts simulés, puis la
12 méthode de la valeur au pair. Puis je pense qu'on a
13 essayé d'expliquer le plus clairement c'étaient
14 quoi les avantages et les inconvénients de chacune
15 des... des façons de procéder quand on conduisait
16 ce type d'enquête-là.

17 Q. [35] Alors laissez-moi vous... bien vous cibler
18 l'enjeu. Premièrement, les deux experts sont sur le
19 même terrain de jeu au niveau de la méthode à
20 utiliser ici, c'est la méthode des coûts simulés.

21 L'enjeu, ici, de toute évidence, c'est
22 l'approche qui est utilisée. Vous affirmez utiliser
23 une déclinaison de cette méthode-là, à l'aide de la
24 formule que vous exposez à la page 13 de votre
25 rapport.

1 Monsieur St-Laurent vous dit : « Non, ce
2 n'est pas la méthode usuelle. Il faut plutôt
3 référer à la notion de maximum normaux, dont le
4 positionnement n'est pas le même pour les deux
5 types d'échelles parce qu'on ne parle pas de la
6 même sorte d'échelles.

7 Une échelle à échelons, il y a un
8 automatisme. Plus on est longtemps, normalement on
9 va atteindre l'échelon maximum. Donc, dans la
10 méthode qui est qualifiée d'usuelle, pour fins de
11 comparaison, on utilise toujours, peu importe le
12 positionnement du syndiqué, l'échelon supérieur, et
13 on le qualifie de maximum normal.

14 Pour les employés qui sont dans une échelle
15 salariale à progression, les non syndiqués, on
16 utilise plutôt le point milieu parce qu'on ne
17 recherche pas à comparer les rendements
18 exceptionnels ou supérieurs, mais plutôt ce qui
19 correspond au rendement attendu normal de
20 l'employé, ce qui est qualifié de « point milieu »
21 dans cette échelle. Et c'est à ça que la
22 littérature associe l'expression
23 « maximum normal », dans ce type d'échelle-là.

24 Alors, en quoi l'approche de OAC, qui
25 réfère pour ces deux types d'échelles-là, à la

1 notion de « maximum normal », mais dans le contexte
2 de la nature de leurs échelles respectives, ne
3 permettrait pas de comparer adéquatement les offres
4 d'emplois syndiqués et non syndiqués sur une même
5 base?

6 R. Bien, d'abord, là, c'est un élément d'information
7 qu'on n'avait pas lu dans le rapport. Vous nous
8 emmenez vers le fait que la méthode proposée par
9 OAC, c'est bien d'utiliser la méthode des coûts
10 simulés. C'est ce que je viens de comprendre?

11 Q. [36] Exact.

12 R. O.K., excellent. Donc, là, ça devient un petit peu
13 plus clair. Nous, la méthode, quand on parle d'une
14 déclinaison, en fait, l'ultime simulation, c'est
15 dans le cas, par exemple, des cas d'arbitrage où on
16 va prendre un emploi avec des conventions
17 collectives, donc on est capable de comparer
18 vraiment un emploi qui est très similaire avec des
19 composantes qui sont très similaires, puis on va la
20 projeter sur une carrière.

21 Ça, je vous dirais que c'est l'ultime
22 comparaison, c'est l'ultime rigueur. Quand on
23 essaie de l'adapter au contexte de l'étude,
24 actuellement, de balisage, on ne peut pas faire ça.
25 Il y a des emplois qui sont syndiqués, d'autres qui

1 ne sont pas syndiqués. Il y a au-dessus de mille
2 (1 000) horaires de travail chez Hydro-Québec. On
3 n'a pas ça dans les bases de données.

4 Ça fait qu'on a décliné la méthode des
5 coûts simulés, comme on le fait dans le cadre
6 d'autres projets en fonction de ce qu'on essayait
7 d'atteindre, donc de comparer les différents
8 emplois dans une formule qui était la plus simple
9 possible.

10 Puis là, on a pris deux points d'ancrage
11 pour essayer de démontrer, en fait, toute l'échelle
12 salariale. On pense que ça fait plus de sens que
13 d'utiliser un seul point d'ancrage, comme la
14 méthode des coûts simulés qui est proposée par OAC.

15 En complément d'information, on vous a...
16 Bien, pas « on vous a », là, mais on a aussi rendu
17 disponible le scénario, je pense, qui nous avait
18 été demandé par OAC. Donc, on avait simulé une
19 pondération qui était suggérée par l'intervenant.
20 Mais on avait aussi complété, dans le fond,
21 l'analyse, avec des tests de sensibilité, puis on
22 avait pris, tout le monde, en fait, au cent pour
23 cent (100 %) du point milieu de l'échelle, où tout
24 le monde est à cent pour cent (100 %) du maximum de
25 l'échelle. Donc, ça, c'était dans la lettre de

1 réponse aux contestations.

2 Q. [37] Oui, B-0184, on y reviendra.

3 R. C'est ça. Puis là, ce qu'on se rendait compte,
4 c'est... En fait, ce que ça démontrait, c'est que
5 les biais, les limites méthodologiques de la
6 méthode qu'on utilise, en fait, répondaient bien
7 parce que, là, il n'y a pas beaucoup de variations,
8 parce qu'on compare deux points d'ancrage, puis
9 c'est ceux-là qui vont bouger, dans le temps, quand
10 on applique, en fait, le calcul des pratiques du
11 marché à la démographie d'Hydro-Québec.

12 Q. [38] O.K. Alors, mon temps est compté, je vais
13 passer à une autre question, mais je note que vous
14 n'avez toujours pas indiqué en quoi l'approche de
15 OAC ne permet pas de comparer les emplois syndiqués
16 et non syndiqués sur une même base. Mais là, j'ai
17 du temps à respecter, je vais passer à une question
18 ultérieure.

19 Ceci dit, sur votre élément de réponse, je
20 veux juste avoir une précision. Vous dites que dans
21 vos enquêtes Remun, vous n'avez pas, vous ne
22 demandez pas l'information du statut syndiqué ou
23 non des employés. C'est ce que j'ai compris?

24 R. Oui, c'est bien ça.

25 Q. [39] Parfait. Est-ce que vous demandez ou il y a

1 moyen, quand même, de savoir, au niveau des
2 réponses, si l'employé est assujetti à une échelle
3 salariale à échelons versus une échelle salariale à
4 progression au mérite?

5 R. Lorsque les organisations participent à notre
6 enquête?

7 Q. [40] Oui.

8 R. Non.

9 Q. [41] Non plus. Donc, vous demandez aux
10 organisations dans votre enquête de mettre un
11 salaire minimum, maximum. Demandez-vous un point
12 milieu?

13 R. Oui. Et...

14 Q. [42] Je... Oui, allez-y.

15 R. Oui? Non, non, allez-y.

16 Q. [43] Donc, je comprends que vous demandez minimum,
17 point milieu, maximum. Mais vous ne demandez
18 d'aucune manière à l'organisation si c'est dans un
19 contexte d'une échelle salariale à échelon ou dans
20 le contexte d'une échelle salariale à progression
21 mérite?

22 R. C'est bien ça.

23 Q. [44] Bien. Merci. Est-ce que vous êtes d'accord
24 avec l'objectif... avec ce que je vous propose
25 comme objectif d'une étude de balisage de

1 rémunération globale, c'est-à-dire de comparer le
2 salaire de base moyen et/ou la politique salariale
3 d'une organisation, avec ce que la majorité des
4 autres employeurs du marché de référence sont prêts
5 à payer à leurs employés pour un rendement normal,
6 c'est-à-dire à maturité, sans verser dans
7 l'exceptionnel?

8 R. En fait, si on prend votre définition... En
9 utilisant la méthode des coûts simulés, on tente
10 aussi de contrôler une variable importante, qui est
11 la démographie. En fait, les biais démographiques,
12 dans les études, que si on... c'est pour ça qu'on
13 simule, en fait, on veut projeter.

14 Donc, dans votre définition que vous venez
15 de me proposer, est-ce que ça tient compte de ça?

16 Q. [45] En effet, c'est... Je comprends que la méthode
17 simulée permet justement de dépouiller de tout
18 biais démographique ou autre les données que vous
19 recevez.

20 Mais une fois que ces biais-là sont
21 enlevés, est-ce que vous êtes d'accord avec mon
22 affirmation, à l'effet que l'objet d'une étude de
23 balisage de rémunération globale, c'est de comparer
24 non pas des rendements... des salaires associés à
25 des rendements exceptionnels, mais bien à des

1 rendements normaux, c'est-à-dire à maturité, sans
2 verser dans l'exceptionnel?

3 R. Effectivement, il faudrait s'entendre sur c'est
4 quoi le rendement normal, mais on ne vise pas à
5 évaluer des salaires qui font partie de
6 l'exception.

7 Q. [46] Très bien. Êtes-vous d'accord avec moi... ou
8 plutôt, êtes-vous d'accord avec monsieur Saint-
9 Laurent, dans son rapport, à l'effet que vous...
10 que ce que vous appelez une « déclinaison de la
11 méthode des coûts simulés » a pour effet, par
12 rapport à l'application de la méthode avancée comme
13 étant usuelle par monsieur Saint-Laurent, de
14 générer un salaire de base moyen plus bas pour les
15 syndiqués, puisqu'on n'applique pas
16 systématiquement l'échelon maximal, et de générer
17 un salaire de base moyen plus élevé pour les non
18 syndiqués, puisqu'on retient le maximum mérite pour
19 les employés qui ne sont pas en progression?

20 R. Écoutez, j'ai... je ne peux pas me prononcer là-
21 dessus. On n'a pas fait ces calculs-là, je... La
22 méthode des coûts simulés normalement utilisée, qui
23 est proposée, un, on vient d'apprendre que c'était
24 la méthode des coûts simulés. Donc, ça aurait été
25 dur pour nous de faire des calculs. Puis deux, non,

1 je ne suis pas d'accord avec cet énoncé-là.

2 Q. [47] Quand vous dites que vous êtes... Vous ne me
3 dites pas simplement que vous ne pouvez pas vous
4 prononcer, vous n'êtes pas... vous êtes en mesure
5 de me dire ici que vous n'êtes pas d'accord?

6 R. Bien, je ne suis pas d'accord, dans la mesure où je
7 ne peux pas le mesurer. Je ne peux pas le calculer.

8 Q. [48] O.K. Enfin, la vraie... Laissez-moi vous
9 suggérer une réponse, c'est que vous ne pouvez pas
10 vous prononcer?

11 R. Parfait. Je ne peux pas me prononcer sur ce que
12 vous venez d'évoquer.

13 Q. [49] Parfait. Je veux bien... le sens des mots,
14 ici, c'est... je voulais le préciser. Merci. Je
15 vais adresser quelques questions maintenant aux
16 représentants d'Hydro-Québec sur le panel, que je
17 salue de nouveau.

18 Est-ce que, lorsque vous déterminez... Et
19 puis, je vous laisse bien sûr déterminer qui est le
20 meilleur témoin. Est-ce que, lorsque vous
21 déterminez vos échelles salariales pour les non
22 syndiqués, vous visez à fixer un point milieu
23 correspondant à la médiane de votre marché de
24 référence?

25

1 Mme MARIE-PIERRE MAILLOUX :

2 R. Bonjour. Bien, oui, je dirais oui.

3 Q. [50] O.K. Par ailleurs, quel quartile du marché de
4 référence vous visez pour le minimum et le maximum
5 mérite de vos échelles salariales pour les non
6 syndiqués, ce qu'on appelle les échelles à
7 progression mérite?

8 R. Bien, on vise pour notre point milieu la médiane du
9 marché.

10 Q. [51] Hum-hum.

11 R. Donc, après ça, c'est une échelle de quatre-vingts
12 (80) à cent vingt (120), donc on fait la
13 déclinaison du point milieu.

14 Q. [52] Hum... Je vous laisse me répondre, là, peut-
15 être qu'en mathématiques, ce n'est jamais les
16 avocats qui sont les experts. Est-ce que le vingt-
17 cinquième centile pour le minimum et le soixante-
18 quinzième centile pour le maximum mérite, est-ce
19 que vous appliquez, là, comme on voit dans les
20 extraits de littérature de Thériault St-Onge ou si
21 ce que vous venez de m'énoncer ne correspond pas à
22 ces centiles-là?

23 R. Ça ne correspond pas. Donc, la philosophie de
24 rémunération est basée sur l'approche, tu regardes
25 ton point milieu, donc, nous, on utilise la

1 médiane.

2 Ensuite de ça, tout dépendant de ta
3 structure salariale, tu peux décider d'avoir une
4 structure qui a quatre-vingt pour cent (80 %) du
5 point milieu à cent vingt pour cent (120 %), par
6 exemple. Donc, si le point milieu....

7 Q. [53] O.K.

8 R. ... vous comprenez? Ça fait que notre stratégie de
9 rémunération n'est pas au vingt-cinquième
10 percentile ou au soixante-quinzième percentile,
11 elle est au point milieu qui est le cinquantième
12 percentile.

13 Q. [54] Donc, elle est déterminée en fonction de la
14 médiane de marché à un écart d'en bas et en haut,
15 c'est l'approche?

16 R. Oui.

17 Q. [55] Je comprends. Très bien. Monsieur le Greffier,
18 pourriez-vous nous exhiber de nouveau la page 13 de
19 la pièce B-0020 et en exhiber le tableau numéro 3?

20 Alors, est-ce que c'est exact que les trois
21 premiers groupes d'employés indiqués dans ce
22 tableau, sont régis par des échelles salariales à
23 progression au mérite, donc les cadres
24 intermédiaires, cadres de maîtrise et
25 professionnels?

1 R. Oui.

2 Q. [56] Alors, je comprends que les proportions
3 indiquées dans la première colonne de pourcentage
4 correspondent à la part de vos employés, pour les
5 groupes concernés qui sont au maximum mérite? Est-
6 ce que c'est exact?

7 R. Oui.

8 Q. [57] Alors, comment pouvez-vous expliquer qu'il y
9 aurait entre vingt-huit (28) et quarante-trois
10 pourcent (43 %) des employés de ces trois groupes
11 qui soient considérés comme ayant un rendement, là,
12 qui est jugé exceptionnel pour être au maximum
13 mérite?

14 R. Bien, il faut faire attention, parce que dans notre
15 pratique, nous, t'sais, rendement exceptionnel, ce
16 n'est pas toujours le cas, dans le sens que ton
17 rendement, c'est une progression qui est :
18 t'atteins tes objectifs, ta progression est bonne,
19 ça fonctionne en fonction de ton compa-ratio et
20 puis ta performance. Donc, si ton compa-ratio est
21 bas puis que ta performance est élevée, c'est sûr
22 que tu vas progresser plus rapidement, mais si, par
23 exemple, ton compa-ratio est déjà rendu, je vais
24 sortir un chiffre comme ça, à quatre-vingt-dix pour
25 cent (90 %), puis t'as eu quand même, t'atteins

1 pleinement tes objectifs, tu vas continuer
2 tranquillement à évoluer dans ta structure.

3 Ça fait que la façon dont on l'applique,
4 puis ce que Normandin Beaudry vous disait, c'est
5 vraiment la réalité. Les entreprises l'appliquent
6 d'une façon qui leur est propre. Donc, pour nous,
7 tu peux continuer à évoluer, puis te rendre à ton
8 maximum, tout dépendant de ta performance. Oui, si
9 t'es exceptionnel, tu vas y arriver plus
10 rapidement, mais si ça fait vingt (20) ans que t'es
11 dans l'organisation, puis que t'as toujours rempli
12 pleinement ton rôle, tu vas évoluer puis tu vas
13 arriver à ton maximum.

14 N'oubliez pas qu'on a une démographie
15 aussi, qu'on a des gens qui restent dans
16 l'organisation, qui sont quand même assez séniors.
17 Je ne peux pas dire qu'ils ne vont jamais se rendre
18 à leur maximum, non plus, parce que ce n'est pas
19 tout le monde qui est toujours... on n'est pas tous
20 des super stars dans l'entreprise, là. Ça fait
21 qu'il faut qu'ils permettent d'évoluer dans leur
22 structure.

23 Q. [58] Je prends acte de la façon dont vous appliquez
24 une échelle de progression au mérite. Je vous
25 remercie de votre réponse. Est-ce que vous

1 considérez que Hydro-Québec connaît actuellement
2 des problèmes de rétention de sa main-d'oeuvre ou
3 elle n'a pas d'enjeux à cet égard, actuellement?

4 R. Je vais juste parler avec mon collègue, un instant,
5 s'il vous plaît.

6 Q. [59] Oui.

7 R. Donc, on considère qu'on a certains enjeux dans des
8 groupes particuliers, mais le régime de retraite
9 nous aide vraiment au niveau de la rétention du
10 personnel, c'est vraiment notre outil à nous qui
11 nous permet, là, de... de garder nos employés, mais
12 il y a certains groupes ou certains emplois
13 spécifiques que oui, mais ce n'est pas la majorité.

14 Q. [60] O.K. Et je comprends, là, de la réponse... On
15 n'a pas besoin de l'exhiber, à moins que ça ne soit
16 nécessaire, là. Je comprends, en réponse à la
17 question 2.2 de la DDR d'OAC qui est la pièce
18 B-0191, que vous n'avez pas d'indicateur, vous ne
19 compilez pas de statistiques relativement à la
20 rétention... ou au roulement, c'était ça la
21 question, là, au roulement de personnel à Hydro-
22 Québec?

23 R. Je vais juste regarder la réponse. Est-ce qu'on
24 peut l'exhiber? Est-ce que c'est possible.

25 Q. [61] Bien, oui, sans problème, B-0191. Monsieur le

1 Greffier, B-0191, à la page 8.

2 R. Si je me souviens bien... Je vais attendre que la
3 pièce soit présentée. Mais si je me souviens bien
4 de cette question-là...

5 Q. [62] Alors, on peut la relire :

6 Est-ce qu'Hydro-Québec recueille et
7 compile des statistiques relatives à
8 ses pratiques de recrutement et de
9 taux de roulement?

10 Et la réponse :

11 Les informations requises par
12 l'intervenant ne sont pas compilées
13 par Hydro-Québec.

14 Donc, c'était donc que je vous demandais, tout
15 simplement, de confirmer qu'on doit comprendre
16 qu'il n'y a pas de compilation d'information
17 relativement au taux de roulement?

18 R. Il y a de l'information qui est compilée au niveau
19 du taux du roulement. L'information qui n'est pas
20 compilée, c'est le taux de roulement relié à notre
21 marché de référence, dans le balisage.

22 Donc, c'est comme ça qu'on aurait
23 interprété la question. On ne le sait pas, par
24 exemple, combien on recrute, dans quelle
25 organisation de notre balisage où il y a des gens

1 qui quittent l'organisation, des organisations qui
2 sont dans le balisage. Mais oui, on a des
3 statistiques de taux de roulement général.

4 Q. [63] Et ce que je comprends de votre réponse, c'est
5 que dans la majorité des cas, ça n'illustre pas de
6 problématique, grâce à votre régime de retraite?

7 R. Exactement.

8 Q. [64] Très bien. Alors, merci. Je vais retourner,
9 maintenant, aux représentants de Normandin Beaudry.
10 Et Monsieur le Greffier, je vous demanderais, cette
11 fois-ci, d'exhiber la pièce 0184 à laquelle on a
12 déjà fait référence, à laquelle monsieur Boucher a
13 d'ailleurs fait référence, B-0184, à la page 6.
14 Merci.

15 Alors, on peut descendre vers le tableau,
16 merci. Alors, il s'agit de certaines précisions
17 apportées par le Transporteur, suite à notre
18 contestation de certaines de ses réponses aux DDR
19 d'Optimum.

20 Alors, on voit, ici, des pourcentages
21 d'écarts par rapport à la médiane du marché de
22 référence, selon certaines approches qui ont été
23 soumises. C'est ce que vous appelez être le
24 résultat de tests de sensibilité. Je comprends que
25 ces données-là sont arrondies au pourcentage près?

1 M. ÉTIENNE BOUCHER :

2 R. C'est exact.

3 Q. [65] Avez-vous, à portée de main, là, c'est-à-
4 dire... À l'instant même, êtes-vous en mesure de
5 nous fournir les trois valeurs de la deuxième ligne
6 qui concerne « La pondération suggérée par les
7 intervenants », mais cette fois-ci, avec la
8 première décimale arrondie? Si ce n'est pas le cas,
9 on va procéder par un engagement.

10 R. Je ne suis pas capable, malheureusement.

11 Q. [66] Il n'y a pas de problème. Écoutez, sous forme
12 d'engagement, il y a ce tableau-là qui contient,
13 pour les quatre lignes, de l'information
14 pertinente.

15 Et vous avez, également, à la page
16 suivante, Monsieur le Greffier, le tableau R-5.9 où
17 le test de sensibilité à l'égard de l'approche
18 considérée comme usuelle par OAC, est décliné pour
19 chaque groupe d'employés.

20 Alors, comme engagement numéro 2, ici, je
21 vous demanderais de fournir une version de ces deux
22 tableaux-là qui se trouvent aux pages 6 et 7 de la
23 pièce B-0184, avec la première décimale arrondie.

24

25 E-2 (HQT) : Fournir une version des deux tableaux

1 affichés aux pages 6 et 7 de la pièce
2 B-0184, avec la première décimale
3 arrondie. (Demandé par AQCIE-CIFQ)

4

5 Me YVES FRÉCHETTE :

6 Q. [67] Est-ce que ça va, Monsieur Boucher?

7 R. Oui, il n'y a pas de problème.

8 Q. [68] C'est bien. Merci.

9 LE PRÉSIDENT :

10 Je m'excuse, Maître Fréchette, je ne vous ai pas
11 entendu.

12 Me YVES FRÉCHETTE :

13 Ah, bien... excusez-moi, là. C'est la technologie,
14 probablement, mais je voulais valider avec monsieur
15 Boucher que l'engagement était bien compris et il
16 m'a confirmé que c'était le cas pour les deux
17 tableaux.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Alors, l'engagement numéro 2 est compris de part et
20 d'autre, c'est ça?

21 Me YVES FRÉCHETTE :

22 Donc, les tableaux qui se retrouvent... le tableau
23 R-5.9, c'est ça, Maître Lanoix?

24 Me SYLVAIN LANOIX :

25 Et également...

1 Me YVES FRÉCHETTE :

2 Celui à la page 7.

3 Me SYLVAIN LANOIX :

4 Page 7. Et également, le tableau non numéroté, qui
5 se trouve à la page 6.

6 Me YVES FRÉCHETTE :

7 C'est bien.

8 Me SYLVAIN LANOIX :

9 De la pièce B-0184.

10 Me YVES FRÉCHETTE :

11 Maître Lanoix?

12 Me SYLVAIN LANOIX :

13 Oui?

14 Me YVES FRÉCHETTE :

15 Qui est la lettre... qui est la lettre, là, de
16 contestation du huit (8) mars deux mille vingt-deux
17 (2022).

18 Me SYLVAIN LANOIX :

19 Q. [69] B-0184, oui.

20 R. Peut-être juste un élément de précision, là. Quand
21 on regarde la colonne du centre... parce que je
22 pense que vous vous interrogez, là, à savoir : les
23 arrondis sur la composante salaire, est-ce que ça
24 peut changer.

25 Même si on... Je ne sais pas, honnêtement,

1 c'est quoi la... La première décimale, est-ce que
2 ça va faire pencher d'un côté ou de l'autre, on
3 vous le remettra.

4 Mais peu importe, même si ça tombe dans...
5 peu importe le scénario, puis ce n'est pas des
6 scénarios, à notre avis, qui sont nécessairement
7 réalistes, on va toujours demeurer dans la zone de
8 plus ou moins cinq pour cent (5 %). Fait que je
9 voulais juste vous mentionner ce petit élément-là.

10 Q. [70] O.K. Maintenant, si on regarde le tableau de
11 la page 6, Monsieur le Greffier - peut-être juste
12 revenir à la page précédente - alors, présenté
13 comme un test de sensibilité pour votre analyse.

14 Sans avoir pu avoir accès à vos fichiers et
15 vérifié le tout, nous en comprenons que vous
16 considérez que l'application de la méthode de coûts
17 simulés, qualifiée d'usuelle par monsieur Saint-
18 Laurent, augmenterait, de façon arrondie, d'un pour
19 cent (1 %), de huit (8 %) au lieu de sept pour cent
20 (7 %), l'écart de la rémunération globale d'Hydro-
21 Québec avec la médiane du marché de référence.

22 Est-ce que c'est exact, que le résultat de
23 ce test ne peut pas être interprété comme une
24 confirmation que cet écart d'un pour cent (1 %)
25 entre les résultats des deux approches sera

1 constant et ne fluctuera pas à des époques
2 différentes?

3 R. Bien, effectivement, là. Si on refait une analyse
4 dans cinq ans, le marché va avoir bougé, Hydro-
5 Québec va avoir bougé, fait que ça va avoir fluctué
6 avec le temps.

7 Q. [71] O.K. Donc, ce n'est pas un test de sensibilité
8 qui permet de déterminer une marge ou un écart
9 applicable en toutes circonstances, peu importe les
10 époques données. C'est un test qui nous donne...

11 R. Une image, oui.

12 Q. [72] ... une image sur la situation actuelle. Très
13 bien. Donc, c'est exact que pour une même
14 organisation, qui garderait les mêmes échelles
15 salariales dans le temps, en fonction de la
16 modification de la proportion des employés en
17 progression et de la proportion des employés
18 syndiqués, cet écart entre les deux approches
19 pourrait augmenter significativement?

20 R. Juste... je vais consulter mon collègue, je vous
21 reviens, ça ne sera pas très long.

22 Q. [73] Très bien.

23 R. Maître Lanoix, c'est difficile de... mettons, de se
24 projeter. Mais c'est sûr que, peu importe comment
25 le marché évolue et comment Hydro-Québec évolue, on

1 va toujours se retrouver à peu près dans les mêmes
2 marges, même si la photo actuelle qu'on prend,
3 c'est pour... en fait, c'est pour la réalité
4 actuelle.

5 Même si on se projette dans cinq ans, les
6 tests qu'on vous démontre vont s'appliquer de la
7 même façon dans le temps, puis on ne pourra pas
8 avoir, t'sais, des...

9 À moins que le marché change complètement,
10 puis qu'Hydro-Québec reste à la même place, et
11 vice-versa, là, ce qui n'est pas le cas, là. Quand
12 on compare depuis deux mille trois (2003)
13 l'évolution, ça demeure très très près. Puis, c'est
14 normal, les organisations se comparent une par
15 rapport à l'autre, puis essaient de se coller à la
16 médiane le plus possible, c'est de la donnée qui
17 est vivante.

18 Q. [74] Je vais vous répéter ma question, parce que...
19 puis, c'est... il n'y a pas de problème, mais vous
20 ne répondez pas.

21 Ma question portait plutôt, à savoir :
22 l'écart qu'il y a... qui existe dans les résultats
23 résultants des deux approches que je vous soumetts,
24 c'est-à-dire votre approche et celle d'OAC, est-ce
25 que... Je vous soumetts que l'écart entre ces deux

1 méthodes-là peut varier à une autre époque, en
2 fonction notamment de la... des variations dans la
3 proportion des employés d'Hydro-Québec qui sont des
4 employés en progression et la variation dans le
5 temps de la proportion des employés syndiqués.

6 Est-ce que vous êtes d'accord avec moi que,
7 ça, ces variations-là dans le temps font en sorte
8 que l'écart entre les deux approches peut augmenter
9 beaucoup plus... peut être beaucoup plus qu'un pour
10 cent, dépendamment des circonstances?

11 R. Bien, encore une fois, il faudrait rouler des
12 scénarios, fait que c'est difficile de se
13 prononcer. Mais vous nous avez demandé d'appliquer
14 la démographie d'Hydro-Québec deux mille quinze
15 (2015) à l'étude de deux mille vingt (2020), ce
16 qu'on a fait, puis on est à la même place. Ça fait
17 qu'avec l'information qu'on a en ce moment, moi, ce
18 que je peux vous répondre c'est que ce serait
19 vraiment très étonnant, mais c'est juste ça que je
20 peux répondre pour l'instant.

21 Q. [75] Alors vous n'êtes pas en mesure de confirmer
22 et de nous... de constater que les éléments ici qui
23 jouent entre les deux approches et qui peuvent
24 faire varier les écarts c'est la proportion des
25 employés syndiqués dans une organisation et la

1 proportion également des employés en progression,
2 tous statuts confondus, dans une organisation.

3 R. Je ne dirais pas pour le statut syndical, non. La
4 proportion max, puis point milieu, oui. Ouis c'est
5 ça qu'on mesure en fait dans notre simulation.

6 Q. [76] Je mentionnais les employés syndiqués puisque
7 la méthode de OAC les met au maximum de l'échelle,
8 alors que votre approche, pour ceux qui sont en
9 progression, vous les mettez à ce que vous
10 considérez être le point milieu. Donc, c'est pour
11 ça que je vous soumetts que si la proportion des
12 syndiqués d'une organisation varie dans le temps,
13 ça a un impact sur l'écart qui résulte entre les
14 deux approches. Est-ce que ça c'est... vous êtes
15 d'accord avec moi?

16 R. Nous, on fait pas ça, donc c'est vraiment difficile
17 pour moi de répondre. Avec ce qu'on a fait comme
18 test, ce serait très étonnant, mais je ne voudrais
19 pas m'avancer, là.

20 Q. [77] D'accord. Monsieur le Greffier, pourriez-vous
21 maintenant revenir à la pièce 191 à la page 17, qui
22 est toujours la réponse à la question 5.6 de la DDR
23 d'OAC. Alors vous indiquez, toujours en réponse à
24 cette question 5.6, que la... excusez-moi, je vais
25 attendre... je vais attendre qu'il se mette. Voilà,

1 merci. Alors... alors à la 4... à la ligne 4 vous
2 indiquez que la méthode utilisée dans votre étude
3 de rémunération « n'a pas été appliquée
4 intégralement à d'autres études de balisage ».
5 Dois-je comprendre qu'à part pour les études de
6 balisage de la rémunération globale d'Hydro-Québec,
7 Normandin Beaudry ne calcule pas dans ses études de
8 rémunération globale le salaire de base moyen d'une
9 organisation en appliquant aux employés syndiqués
10 en progression le point milieu de l'échelle
11 salariale?

12 R. Non, c'est pas ça qu'il faut comprendre.

13 Q. [78] Que devons-nous comprendre?

14 R. En fait, de façon intégrale, exactement la même
15 formule appliquée aux mêmes emplois repères dans un
16 même contexte, on fait pas ça. Mais en ce moment
17 même, là, on conduit une enquête pour une compagnie
18 d'assurance où on utilise cette façon de faire. Ça
19 fait que je vous dirais dépendamment du contexte,
20 de l'objectif, on va utiliser la méthode puis on va
21 la décliner en fonction de l'objectif qui est visé.

22 Q. [79] Je vais vous demander de préciser votre
23 réponse sur la DDR dans ce contexte-là. Lorsque
24 vous dites que... lorsque vous dites que ce qui est
25 décrit à la page 13 de votre rapport, qu'on a vu un

1 peu plus tôt :

2 [...] est une déclinaison de la
3 méthode des coûts simulés utilisée
4 pour répondre au contexte unique de
5 cette étude et n'a pas été appliquée
6 intégralement à d'autres études de
7 balisage.

8 Qu'est-ce qui n'a pas été appliqué intégralement
9 dans les autres études de balisage que vous
10 effectuez chez Normandin Beaudry?

11 R. Ce qui n'a pas été appliqué intégralement c'est les
12 différentes composantes qu'on considère dans cette
13 étude-là. Dans le cadre des arbitrages, comme je
14 vous disais, on a différentes composantes liées à
15 un salaire qui est bien spécifique, avec
16 différentes composantes dans une convention
17 collective. On peut pas faire ça dans le cadre du
18 balisage d'Hydro-Québec. Dans d'autres... dans
19 d'autres cas où on simule en fait des coûts ou des
20 démographies, ça peut être... ça peut être dans
21 différents contextes, là, par exemple, une
22 entreprise qui vient ouvrir des bureaux au Québec
23 puis qui dit : pouvez-vous nous faire différents
24 scénarios en simulant des coûts, en simulant la
25 démographie, comme on le fait pour Hydro-Québec?

1 Hydro-Québec, on a la démographie.

2 Dans l'exemple que je vous donne, il n'y en
3 a pas de démographie ça fait qu'on peut dire : est-
4 ce qu'on... si on roule des gens qui sont, par
5 exemple, à X pour cent au maximum, à X pour cent,
6 on va utiliser cette formule-là. Puis je vous
7 dirais que c'est assez rare qu'on se rend jusque-là
8 parce que c'est l'ultime comparaison, c'est long,
9 ça prend des outils, mais il y a certains cas
10 spécifiques où on va utiliser la méthode des coûts
11 simulés pour la composante salaire, mais on va la
12 décliner de différentes façon selon ce qu'on tente
13 d'accomplir pour... pour la demande, pour le
14 besoin.

15 Q. [80] Est-ce que dans... dans certaines et vous me
16 direz dans quelle proportion approximative de vos
17 études de rémunération, vous appliquez dans
18 l'application de la méthode de coûts simulés le...
19 le point milieu pour les non syndiqués et le
20 maximum de l'échelle pour tous les syndiqués? En
21 d'autres termes, est-ce que l'approche, selon les
22 deux paramètres que je vous expose, qui est
23 qualifiée comme usuelle par OAC, est-ce que vous
24 l'appliquez dans certaines études de rémunération?

25 R. Une proportion, ça va être très difficile, disons,

1 à évoquer. Je vous dirais que des études de
2 rémunération globale de cette ampleur-là, c'est
3 assez rare. Les études qu'on conduit de
4 rémunération globale, on va utiliser les coûts
5 simulés, oui, mais on n'en fait pas tant par année.

6 Puis d'utiliser la méthodologie des coûts
7 simulés en utilisant un contexte, un point milieu,
8 en fait, pour la méthode que je viens de découvrir,
9 la méthode des coûts simulés qui est usuellement
10 utilisée, qui a été proposée par OAC, non, on le
11 l'utilise pas.

12 Q. [81] O.K. Combien... juste un ordre de grandeur,
13 là, dans les cinq dernières années, admettons, là,
14 combien d'études de rémunération globale Normandin
15 Beaudry a faites en appliquant la méthode des coûts
16 simulés?

17 R. Moi, je vous dirais qu'on en fait quelques unes par
18 années, des études utilisant cette méthode des
19 coûts simulés-là, mais il y a certaines années
20 qu'on pourrait ne pas en avoir. On en a peut-être
21 une ou deux par année. Il y a des années qu'on peut
22 ne pas en avoir. Cette année, on en a eues un peu
23 plus, ça fait que ça vous donne un ordre de
24 grandeur.

25 Q. [82] Très bien, oui en effet, merci. Est-ce que vos

1 études de balisage de la rémunération globale
2 tiennent normalement compte du temps chômé et payé?
3 R. Dans certaines circonstances, ça pourrait arriver,
4 mais moi, je n'en ai pas conduites, c'est ça, en
5 utilisant... À moins que la demande spécifique...
6 Il y a des clients qui pourraient nous demander de
7 mesurer spécifiquement cette composante-là pour
8 différentes raisons, mais la plupart du temps, je
9 vous dirais que non.

10 Me SYLVAIN LANOIX :

11 Monsieur le Président, je vois le temps écouler.
12 J'en ai peut-être... j'évalue, là... ça va
13 rondement. J'évalue, peut-être, encore pour dix
14 (10), quinze (15) minutes au maximum, là, de
15 questions, si vous me le permettez.

16 LE PRÉSIDENT :

17 Merci de la précision parce qu'on a une heure (1 h)
18 d'écoulée.

19 Me SYLVAIN LANOIX :

20 Parfait. Alors, je vais être diligent.

21 Q. [83] En ce qui concerne les données que vous
22 collectez, dans le cadre de vos deux types
23 d'enquêtes, c'est-à-dire appelons ça « les enquêtes
24 Remun » et « les enquêtes fermées spécifiques ».
25 Est-ce que vous demandez aux participants de vous

1 indiquer la durée normale de travail, autant pour
2 les postes syndiqués que non syndiqués?

3 R. Quand on collecte les données, dans l'enquête
4 Remun, donc c'est notre enquête annuelle, on pose
5 la question pour les emplois qui sont à l'étude,
6 c'est quoi la semaine normale de travail. Donc, on
7 a un indicateur.

8 Puis pour les enquêtes fermées, non. On a
9 fait une enquête fermée. On essaie vraiment d'aller
10 chercher le moins d'informations possibles parce
11 que, dans le fond, les participants, plus il y a de
12 l'information à compléter, moins ils ont envie de
13 participer. Puis évidemment, c'est le coeur de nos
14 analyses. Ça fait qu'on va vraiment se concentrer
15 quand on va bâtir le questionnaire, à poser le
16 moins de questions possibles.

17 Q. [84] Pour ce qui est de l'enquête Remun, donc toute
18 personne qui a accès à vos données résultant de
19 l'une ou l'autre... résultant des enquêtes... on va
20 les appeler « les enquêtes Remun », donc peut, à
21 partir de ces données-là, faire des ajustements
22 requis pour emmener les salaires en fonction d'un
23 même nombre d'heures de travail par semaine pour
24 tous les types d'employés, c'est ce que je
25 comprends de votre réponse, pour l'enquête Remun?

1 R. Non. C'est difficile parce que c'est un indicateur
2 par emploi repère sur le pourcentage, dans cet
3 emploi-là, qui a une semaine, par exemple, à
4 trente-cinq heures (35 h), à trente-sept heures et
5 demie (37,5 h), à quarante heures (40 h).

6 Puis il y a aussi un gros pourcentage qui
7 est « autres ». C'est-à-dire que ça peut être des
8 horaires variables. Ça fait que c'est-tu du trente-
9 trois (33 h), du quarante-deux (42 h)? Ça fait
10 qu'ils ne peuvent pas ramener, en fait, un salaire
11 sur une base comparable.

12 Q. [85] Toujours en ce qui concerne les données que
13 vous collectez dans le cadre de vos deux types
14 d'enquêtes, là, Remun et Enquêtes fermées
15 spécifiques, est-ce que vous demandez aux
16 participants de vous indiquer le temps chômé et
17 payé?

18 R. Dans le module « rémunération », celui qui nous
19 concerne sur les salaires, on ne pose pas cette
20 question-là. C'est dans un autre module où on pose
21 des questions sur les différentes composantes de
22 temps chômé et payé, par exemple les vacances.

23 Q. [86] Mais peu importe le module, dans ces deux
24 types d'enquêtes-là, l'enquête Remun et les
25 enquêtes spécifiques ou fermées, vous demandez

1 d'indiquer le temps chômé et payé?

2 R. Non, ce n'est pas ça que j'ai dit.

3 Q. [87] Excusez.

4 R. En fait, par emploi repère, on ne pose pas la
5 question dans nos enquêtes rémun. On pose par
6 famille d'emploi dans un autre module. Puis, dans
7 les enquêtes fermées, on ne pose pas ces questions-
8 là, à moins que l'objectif final de l'enquête qu'on
9 conduit dans le cadre de cette enquête fermée là
10 soit... soit une des composantes reliée au temps
11 chômé payé.

12 Q. [88] Lorsque les enquêtes fermées se font dans le
13 cadre d'une étude de rémunération globale, est-ce
14 que c'est demandé?

15 R. Bien, comme je vous ai répondu, parfois oui,
16 parfois non. La majorité du temps, non.

17 Q. [89] O.K. Dans le cadre des deux enquêtes fermées
18 effectuées pour les fins de l'étude de balisage de
19 rémunération globale - B-0020, là - pour Hydro-
20 Québec dans le présent dossier, avez-vous transmis
21 aux participants un rapport aux participants?

22 R. Non.

23 Q. [90] O.K. Est-ce que, en général, vous... parce que
24 ça peut être considéré comme la contrepartie ou un
25 incitatif fort aux participants pour participer.

1 Est-ce que, en général, vous en remettez un rapport
2 aux participants, dans le cadre des enquêtes
3 fermées que vous menez?

4 R. Oui, puis on va en remettre un.

5 Q. [91] O.K. Donc, il va y en avoir un éventuellement
6 pour cette étude-là? O.K.

7 R. Oui. Oui, oui.

8 Q. [92] C'est-tu normal qu'une enquête effectuée... je
9 n'ai pas la date précise, mais elle commence à
10 prendre un peu d'âge, là... que le rapport aux
11 participants ne soit pas encore transmis?

12 R. Non. Normalement, on essaie de le remettre le plus
13 vite possible. Parce qu'effectivement,
14 l'organisation qui a participé s'attend à avoir des
15 résultats le plus à jour possible. Malheureusement,
16 dans le cadre spécifique ici des audiences, ça a
17 été prolongé. Puis nous, on préférerait, en fait,
18 remettre ce rapport aux participants après les
19 audiences.

20 Q. [93] Pour quelle raison?

21 R. C'est simplement qu'on ne souhaitait pas que...
22 disons, par hasard, que quelqu'un mette la main sur
23 un rapport aux participants. C'est juste pour
24 contrôler l'information. Puis ça, les participants
25 à l'enquête le savent lorsqu'ils participent à

1 cette enquête-là, on les informe.

2 Q. [94] Mais à partir du moment où votre étude de
3 balisage est déposée, est rendue publique en étant
4 déposée à la Régie, quel est l'enjeu de ne pas...

5 R. Il n'y en a pas vraiment.

6 Q. [95] Il n'y en a pas vraiment. Puis, vous maintenez
7 que vous allez attendre avant d'envoyer le rapport
8 aux participants?

9 R. Oui. C'est par précaution. Ces rapports-là sont...
10 disons, un sommaire-synthèse du rapport qui est
11 publié. Fait qu'on n'a pas trop d'enjeux, on veut
12 juste minimiser, disons, des interprétations
13 différentes.

14 Q. [96] D'accord. Est-ce que, dans les rapports aux
15 participants que vous allez remettre, vous allez
16 positionner le participant qui va recevoir le
17 rapport, par rapport à la médiane du marché pour
18 les postes étudiés, les emplois repères?

19 R. Non. On ne fera pas un rapport personnalisé par
20 participant.

21 Q. [97] O.K. Donc, vous n'indiquerez pas aux
22 participants l'écart de sa rémunération, par
23 rapport à la médiane du groupe d'organisations
24 participant à l'enquête?

25 R. Non.

1 Q. [98] Très bien. Dernière ligne de questions. À la
2 page 22 du rapport d'Optimum, monsieur Saint-
3 Laurent met en lumière que les études de
4 rémunération faites en deux mille dix-sept (2017)
5 et deux mille dix-huit (2018) par Willis Towers
6 Mercer concernant Hydro One avait une
7 représentation d'organisations municipales,
8 universitaires ou gouvernementales bien inférieure
9 que votre échantillon.

10 Alors, j'ai trois questions. Pourquoi avoir
11 ici retenu un échantillon avec autant
12 d'organisations municipales, universitaires ou
13 gouvernementales - ici, on parle de vingt-sept pour
14 cent (27 %), au lieu de dix à onze pour cent (10-
15 11 %) dans, par exemple, les échantillons de Willis
16 Towers?

17 R. Bien, comme j'ai... Excusez-moi.

18 Q. [99] Bonjour, Monsieur Beaudry.

19 M. RENÉ BEAUDRY :

20 R. Bonjour. Comme j'ai traité de ça, hier, je vais
21 répéter ce que j'ai dit. Hydro One, c'est une
22 entreprise du secteur privé, qui se compare avec le
23 secteur privé. Ma compréhension, c'est que l'étude
24 de Mercer, c'est que c'était essentiellement du
25 domaine hydroélectrique.

1 Et puis, Hydro-Québec, comme on l'a dit,
2 évolue dans un marché d'emploi au Québec qui
3 n'inclut pas juste des entreprises du secteur
4 privé. Puis, elle est régie par un cadre quasi
5 gouvernemental, sinon gouvernemental. Donc, je
6 pense que c'était quand même intelligent d'utiliser
7 une base de données plus large.

8 Maintenant, je vous dirais... moi, je ne
9 l'ai pas lu... de long en large, ces études-là,
10 mais si vous regardez Willis Towers, là, sur le
11 document que vous nous montrez, ou que vous avez
12 entre les mains, probablement, là, la deuxième
13 ligne, juste en-dessous, là, Operations, là, vous
14 nous dites qu'il y a dix pour cent (10 %) qui sont
15 des villes puis des municipalités, mais si vous
16 regardez le rapport de Towers, vous allez voir que
17 pour ces gens d'Operations, là, les vingt et un
18 (21), il y a trente-huit pour cent (38 %) des
19 organisations qui sont des « government agencies »,
20 puis il y en a vingt-huit pour cent (28 %) qui ont
21 des « public parent », ça, c'est soixante-six pour
22 cent (66 %).

23 Je disais hier que vingt-sept pour cent
24 (27 %), ce n'est pas le tiers, là, mais soixante-
25 six pour cent (66 %), c'est pas mal le deux-tiers.

1 Ça fait que dans le rapport de Towers, je ne l'ai
2 pas regardé en détail, je n'ai pas regardé, je ne
3 suis pas capable de savoir qui sont ces compagnies
4 puis leurs parents, mais il y a un tableau à la
5 page 11 que vous pourrez consulter, qui montre que
6 soixante-six pour cent (66 %) des participants dans
7 cette étude-là pour Towers, dans le secteur
8 Operations, sont ou bien des « government
9 agencies » ou ont un « public parent ».

10 Ça fait que je ne sais pas pourquoi eux
11 l'ont fait comme ça, pourquoi ils ont tant
12 d'agences publiques puis ils ont tant d'agences
13 gouvernementales, mais ce n'est certainement pas
14 dix pour cent (10 %). La raison pour laquelle nous,
15 on l'a fait, on l'a pas fait mais on vous l'a dit
16 hier, on veut comparer les organisations qui sont
17 dans les mêmes marchés d'emploi puis des grandes
18 organisations qui oeuvrent au Québec.

19 Q. [100] Est-ce que vous effectuez un contrôle sur la
20 place occupée par ce type d'organisation dans...
21 lorsque vous déterminez le marché de référence?

22 R. Qu'est-ce que vous voulez dire : la place qu'ils
23 occupent?

24 Q. [101] En proportion, par rapport à l'échantillon
25 requis pour composer le marché de référence?

1 R. Bien, les experts, là, qui... chez nous, il y a
2 d'autres organisations. Quand ils prennent un
3 marché, une référence. Nous on... je donne un
4 exemple : ici, on a quarante-quatre (44)
5 organisations, cinquante-huit (58) postes, là.
6 Quarante-quatre (44) fois cinquante-huit (58),
7 là... quarante-quatre (44) fois cinquante-huit
8 (58), ça fait deux mille cinq cents (2500) types de
9 postes à comparer.

10 Le but ici, là, quand vous nous demandez,
11 quand la Régie, je m'excuse, nous demande de
12 comparer l'offre d'emploi d'Hydro-Québec avec ce
13 qui se passe dans le marché, bien chez Hydro-
14 Québec, il y a des monteurs de lignes, il y a des
15 comptables, il y a des gens d'informatique puis, ça
16 fait que c'est un peu, ce n'est pas une mécanique
17 automatique, puis les gens regardent qui sont les
18 entreprises au Québec qui utilisent des métiers,
19 qui utilisent des gens d'électricité, qui utilisent
20 des gens qui sont des ingénieurs, d'autres qui sont
21 des gestionnaires.

22 Alors, ce qu'on essaie de trouver, c'est le
23 maximum d'entreprises qui peuvent couvrir le
24 maximum d'emplois. Alors, ça répond à votre
25 question, là, mais la Ville de Magog a des gens qui

1 montent des lignes, puis Hydro-Sherbrooke en a.
2 Alors, à un moment donné, il faut que tu trouves
3 ces gens-là au Québec. Dans d'autres études, bien,
4 fermer... on va regarder à travers le pays pour
5 voir les autres compagnies dans l'électricité, pour
6 ce genre de poste-là. Après ça, on regarde les
7 genres de postes plus techniques. Après ça, on
8 regarde les employés de bureau. Les employés de
9 bureau, je n'ai pas besoin de regarder chez Hydro
10 One combien est-ce qu'ils les paient, parce que je
11 sais qu'au Québec, dans mon marché de référence,
12 bien j'ai des gens qui engagent des employés de
13 bureau, dans des cadres gouvernementaux ou non. On
14 essaie de..., avec l'expérience, on essaie de
15 cadrer ce qui est... ce qui est, disons, est une
16 équivalence dans la province, où les gens peuvent
17 travailler.

18 Hydro-Québec, c'est une entreprise qui a
19 des employés à la grandeur de la province, sur tout
20 le territoire.

21 Q. [102] Donc, si je comprends bien, la question de
22 savoir si les organisations dans le marché de
23 référence sont des organisations municipales,
24 universitaires, gouvernementales, ce n'est pas un
25 paramètre qui est considéré dans le choix d'inclure

1 ou pas, dans un échantillon, une organisation? Ce
2 n'est pas, ce n'est pas un élément qui fait en
3 sorte qu'on va contrôler si on doit l'inclure,
4 l'exclure, s'assurer d'une certaine proportion, que
5 ça n'excède pas une certaine proportion, ce n'est
6 pas, on n'est pas sur ce plan-là, si je comprends
7 votre réponse?

8 R. Bien, si vous regardez la liste des employeurs que
9 vous avez dans notre rapport, vous allez voir qu'on
10 couvre, je pense que ça serait, c'est assez...
11 c'est assez clair qu'on couvre l'ensemble des
12 possibilités, là, d'emplois, types d'employeurs
13 d'une certaine taille au Québec, lequel marché dans
14 lequel Hydro-Québec compétitionne pour attirer des
15 talents puis les retenir.

16 Q. [103] Est-ce que vous êtes d'accord avec moi qu'il
17 est plus probable que s'il n'y avait eu que mettons
18 dix (10) ou onze pour cent (11 %) de ce type
19 d'organisation dans votre étude, dans le marché de
20 référence de votre étude, la médiane du marché de
21 référence aurait été plus basse?

22 R. Bien, je ne voudrais pas m'avancer, là, parce que
23 je n'ai pas fait de calculs, mais intuitivement,
24 c'est exactement le contraire, là. Exactement le
25 contraire. Quand je regardais votre ligne, là, puis

1 les DDR puis tout ça, là-dessus, demain matin, là,
2 si j'enlève des gens du secteur, puis je l'ai dit
3 hier, là, si j'enlève les secteurs publics, ils
4 n'ont pas de rémunération incitative, où
5 l'employeur paie moins pour l'assurance collective,
6 on pourrait peut-être se demander si un employé, un
7 monteur de ligne, que vous nous parlez, je pense,
8 dans un document sur Rio Tinto, est-ce qu'un
9 employé de Rio Tinto est payé un plus bas salaire
10 ou un plus haut salaire que dans une ville
11 régionale où il y a quelques monteurs de lignes? On
12 n'a pas fait cette étude-là. Mais intuitivement, ça
13 ne s'en va pas vers le côté où vous semblez me
14 dire. Tout cet échafaudage-là est bâti sur le fait
15 que, dans le parapublic, il y a des régimes de
16 retraite plus généreux.

17 Et je vous l'ai dit hier, depuis dix ans,
18 dans le milieu municipal, ça a créé pas mal disons
19 de discussions alentour de nos régimes municipaux.
20 Il y a des lois qui ont été passées où les employés
21 doivent partager cinquante pour cent (50 %) des
22 coûts, puis les bénéfices ont été réduits en deux
23 mille treize (2013). Alors ce qui était vrai au
24 milieu des années quatre-vingt-dix (90) ne l'est
25 plus en deux mille vingt (2020) par rapport à cette

1 différence-là. Il y a des régimes dans le milieu
2 privé, cotisation déterminée, où l'employeur cotise
3 huit (8 %), neuf pour cent (9 %). C'est des
4 régimes... De toute façon, on est dans une guerre
5 de talents présentement. Tout le monde se bat pour
6 aller chercher des gens en nombre restreint. Ça
7 fait que les régimes d'épargne puis les régimes de
8 retraite ont été améliorés dans le secteur privé de
9 façon importante dans les trois dernières années.

10 Q. [104] Maintenant, une dernière question plus
11 générale toujours pour bien situer la composante du
12 choix, reliée au choix du marché de référence,
13 selon vous, est-ce que l'offre de rémunération
14 globale d'Hydro-Québec aurait été encore davantage
15 supérieure à la zone compétitive si vous aviez pris
16 en compte, pour fins de discussion, l'ensemble des
17 organisations participantes à votre collecte
18 périodique de données pour votre banque REMUN pour
19 fins d'analyse?

20 R. Monsieur Boucher va confirmer avec moi, mais je ne
21 suis pas sûr que vous réalisez ce que vous nous
22 demandez. Il y a quatre cents (400) compagnies là-
23 dedans, là. Une étude de rémunération globale comme
24 celle qu'on vient de faire, ça prend sept mois à
25 quatre, cinq personnes.

1 Q. [105] Je ne vous demande pas de chiffrer. Je vous
2 demande, selon votre expérience, votre expertise...

3 R. Je m'excuse de vous interrompre, mais, moi, je suis
4 actuaire de formation. Ça fait que, quand il y a
5 des chiffres à calculer, je ne vais pas faire :,
6 peut-être, ça se pourrait que. Je veux dire, je ne
7 l'ai jamais fait. Puis je ne connais pas personne
8 qui a fait une étude de rémunération globale en
9 Amérique du Nord sur quatre cents (400)
10 organisations. Il n'y a pas personne qui a simulé
11 ça. Et là-dedans, il y a toutes sortes
12 d'organisations. Il y a des entreprises beaucoup
13 plus petites qui ne sont pas dans les marchés où
14 Hydro-Québec recrute, et vice versa. Alors, c'est
15 très, très hypothétique comme...

16 Q. [106] Vous ne pouvez pas nous donner une tendance à
17 l'effet que l'écart augmenterait ou diminuerait,
18 même pas ça?

19 R. Étienne, veux-tu répondre à ça?

20 M. ÉTIENNE BOUCHER :

21 R. Oui. Maître Lanoix, c'est une bonne question. C'est
22 difficile à chiffrer parce que dans l'échantillon,
23 on a des OBNL. Donc, c'est sûr que si on compare la
24 rémunération globale d'Hydro-Québec à une OBNL de
25 cinq employés, la différence, t'sais, dans le fond

1 la médiane, elle ne sera pas la même. Par contre,
2 il y a des secteurs, comme la haute technologie,
3 une intelligence artificielle de pharmaceutique,
4 beaucoup milieu financier où les salaires, plus que
5 les salaires, on a déjà fait des études où on
6 regardait, est-ce qu'une industrie qui paie, par
7 exemple, au soixante-quinzième centile, donc des
8 meilleurs salaires, paie également un meilleur
9 régime d'assurance collective, un meilleur régime
10 de retraite. La réponse c'est oui.

11 Donc, en fonction de la représentativité,
12 par exemple, du milieu pharmaceutique,
13 l'intelligence artificielle qui est complètement
14 vraiment fou en ce moment, du milieu financier,
15 dans notre base de données, bien, là, la médiane
16 serait plus haute que celle qu'on vous a fournie.
17 Quand on regarde les employeurs ou le marché de
18 référence, Hydro-Québec, c'est un employeur quand
19 même d'envergure, donc on compare à des employeurs
20 d'envergure, c'est sûr que cette médiane-là, dans
21 le fond, si on l'isolait par rapport à des petites
22 organisations, puis ce n'est pas ça qu'on doit
23 faire, la médiane serait à la baisse. Si on la
24 compare à des secteurs qui sont beaucoup plus
25 chauds puis qui paient mieux, bien, là, la médiane

1 serait plus basse... plus haute, en fait. Le
2 positionnement d'Hydro-Québec serait plus bas, la
3 médiane serait plus haute.

4 Me SYLVAIN LANOIX :

5 Monsieur le Président, ça complète mes questions.
6 Je vous demanderais ceci. Peut-être la permission
7 de contacter l'expert d'OAC pour m'assurer que, de
8 son côté, il n'y a pas de questions, quelques
9 questions qui m'auraient échappé ou qu'il aimerait
10 que j'ajoute. Donc, je vous demanderais tout
11 simplement la possibilité de le contacter et de
12 vous revenir. Ça va me prendre que quelques
13 secondes.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Ça peut se faire pendant la pause peut-être. De
16 toute façon, Maître Lanoix, nous sommes rendus
17 bientôt à dix heures trente (10 h 30). On pourrait
18 prendre une pause. Et au retour de la pause vous
19 pourriez, le cas échéant, nous informer si vous
20 avez besoin d'un complément de questions. Alors, on
21 prendrait une pause de quinze (15) minutes. Est-ce
22 que ça laisse assez de temps... Si on prend une
23 pause de quinze (15) minutes, Maître Cadrin, est-ce
24 que ça convient toujours pour votre horaire?

25

1 Me STEVE CADRIN :

2 Oui, oui, je vais composer avec ça, puis je vous
3 remercie.

4 LE PRÉSIDENT :

5 Alors, nous allons prendre une pause de quinze (15)
6 minutes. Retour à dix heures quarante-cinq
7 (10 h 45). Est-ce que ça convient?

8 Me SYLVAIN LANOIX :

9 Merci beaucoup.

10 LE PRÉSIDENT :

11 Merci.

12 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

13

14

15 REPRISE DE L'AUDIENCE

16 (10 h 45)

17 REPRISE DE L'AUDIENCE

18 LE PRÉSIDENT :

19 Nous sommes de retour. Maître Lanoix, êtes-vous en
20 mesure de nous informer si vous avez d'autres
21 questions?

22 Me SYLVAIN LANOIX :

23 Je vous confirme que nous n'avons pas d'autres
24 questions. Merci.

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Merci, Maître Lanoix. Alors, Maître Cadrin de
3 l'AHQ-ARQ. Merci. Vous prévoyez à ce moment-ci
4 combien de temps, toujours soixante (60) minutes ou
5 moins?

6 Me STEVE CADRIN :

7 Oui. Je préfère dire soixante (60) minutes.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Parfait.

10 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me STEVE CADRIN :

11 D'accord. Merci beaucoup. Steve Cadrin pour

12 l'AHQ-ARQ. Bonjour aux membres du panel.

13 Q. [107] Nous aurons quelques questions notamment en
14 suivi de demandes de renseignements. Pour ce qui
15 est de notre première question, je vous demanderais
16 peut-être si vous vouliez prendre la pièce B-0169,
17 la demande de renseignements numéro 2 de l'AHQ-ARQ
18 à la page 5. Merci, Monsieur Specte. Donc, nous
19 avons à l'écran le tableau R1.1 « Groupes d'emploi
20 exclus du balisage ». Et on voit les différents
21 groupes d'emploi. Alors, on regarde, à la ligne
22 « employés de chantiers », cinq cent cinquante-deux
23 (552). Pouvez-vous expliquer ce que sont les
24 employés de chantiers et où les retrouve-t-on dans
25 l'entreprise, s'il vous plaît? Évidemment, on parle

1 des effectifs d'Hydro-Québec en tant que tels.

2 M. FRANÇOIS BÉDARD :

3 R. Oui. Bonjour. Bon, les employés de chantiers, comme
4 le titre le dit, se retrouvent sur les différents
5 chantiers d'Hydro-Québec. Ils sont de divers corps
6 d'emploi. On les retrouve, comme je dis, au niveau
7 des chantiers. Il y a des emplois qui sont plus de
8 cadres, de professionnels, mais qui sont
9 spécifiquement attitrés aux travaux en lien avec
10 les chantiers d'Hydro-Québec.

11 Q. [108] Donc, si je comprends votre réponse, juste
12 pour reprendre, donc, dans « employés de
13 chantiers », il y a des cadres, il y a des
14 professionnels, il y a des salariés? C'est tout
15 mélangé?

16 R. À moins que je me trompe. Non, effectivement, il y
17 a quelques employés, de gestionnaires qui gèrent
18 ces différents emplois-là sur les chantiers.

19 Q. [109] Donc, il n'y a pas de professionnels? C'est
20 ce que vous venez de modifier?

21 R. Bien, il n'y a pas de professionnels, les groupes
22 ne sont pas nécessairement tous syndiqués. Donc,
23 oui, il peut y avoir des professionnels, des
24 employés des corps d'emploi et des gestionnaires.

25 Q. [110] D'accord. Comme il y en a plus de cinq cent

1 cinquante (550), pourquoi ne sont-ils pas
2 représentés dans l'enquête?

3 M. ÉTIENNE BOUCHER :

4 R. Maître Cadrin, je peux peut-être répondre. Nous, on
5 a posé la question, effectivement, parce que c'est
6 un groupe qui est plus important que les autres
7 groupes. Puis en fait, la réponse, c'est que c'est
8 des emplois qui sont gérés par le décret, la
9 CNESST. Donc, ils ne sont pas assujettis aux mêmes
10 programmes que les autres employés d'Hydro-Québec.

11 Q. [111] O.K. D'accord. Le critère de sélection, en
12 fait, c'est ça, ils sont gérés par le décret, dans
13 le fond? Ce que je comprends, c'est que ce ne sont
14 donc pas des employés qui sont syndiqués dans
15 l'entreprise, c'est exact?

16 M. FRANÇOIS BÉDARD :

17 R. Oui, c'est exact, ils ne sont pas syndiqués avec
18 des syndicats d'Hydro-Québec.

19 Q. [112] Je vous ai vu hocher de la tête. J'attendais
20 que vous le disiez. O.K. Parfait. Merci. Toujours
21 dans B-0169, donc on ne change pas de document,
22 mais on s'en va à la page 8 s'il vous plaît, la
23 demande 1.9. Vous avez la demande 1.9. Et au
24 besoin, vous pourrez aller lire, dans le fond...
25 Bien, vous avez la réponse à l'écran qui apparaît.

1 Mais vous pourrez au besoin aller voir le
2 préambule. On voit la question ici 1.9. Et vous
3 voyez la réponse. Plus spécifiquement, on
4 mentionne, mais je prends les premières lignes de
5 la question, que le nombre d'employés a augmenté de
6 vingt-neuf pour cent (29 %). Ce qu'on voit à la
7 deuxième ligne. Et, bon, on répond ce qui suit, et
8 je fais lecture de la réponse :

9 Cette augmentation de l'effectif des
10 cadres intermédiaires s'explique par
11 l'évolution du contexte d'affaires
12 d'Hydro-Québec depuis les dernières
13 années. Elle reflète la réalité
14 opérationnelle de l'entreprise
15 notamment en ce qui a trait au
16 démarrage de plusieurs projets de
17 grande envergure ayant nécessité des
18 restructurations.

19 Ici, on parle évidemment du nombre de cadres
20 intermédiaires qui est le sujet derrière cette
21 question-là. J'ai omis de le mentionner dans la
22 question. Or, en quoi le contexte d'affaires
23 d'Hydro-Québec a-t-il évolué de façon si
24 significative et ce depuis deux mille dix-sept
25 (2017)?

1 Mme MARIE-PIERRE MAILLOUX :

2 R. Alors, il y a plusieurs changements qui ont eu lieu
3 dans les dernières années. On parlait dans la
4 réponse de projets d'envergure. On a le gros projet
5 d'envergure de MSCR. C'est des gens très seniors,
6 des cadres. Puis ce que ça a créé, c'est qu'on a
7 mis ces gens-là seniors ou des cadres
8 intermédiaires sur ces rôles-là. Puis il a fallu
9 remplacer ces gens-là de façon temporaire, par
10 exemple, durant le temps qu'ils sont prêtés au
11 projet. Donc, ça, ça a créé une augmentation du
12 nombre de cadres.

13 Aussi, une des priorités de notre conseil
14 d'administration, de notre comité de direction,
15 c'est la santé et sécurité. Donc, il y a eu
16 beaucoup de changements de ce côté-là. Puis on a
17 augmenté les équipes puis on a augmenté le nombre
18 de cadres dans cette équipe-là. Il y a également
19 aussi au niveau des équipes de développement des
20 affaires. Donc, on a créé cette équipe-là dans les
21 dernières années. Puis c'est des gens qui sont
22 seniors aussi, des cadres intermédiaires.

23 Puis finalement, bien, il y a toute la
24 gestion serrée. Par exemple si quelqu'un doit
25 s'absenter, bien, on le remplace plus rapidement.

1 Ça crée des mouvements à l'interne. Donc, il peut y
2 avoir le nombre de cadres qui a augmenté de façon
3 temporaire pour un remplacement. Donc, c'est tous
4 des exemples que je vous nomme, là, qui se sont
5 passés dans les dernières années, qu'on voit
6 l'augmentation de l'effectif au niveau des cadres.

7 Q. [113] D'accord. Je regarde, parce qu'on voit toute
8 la réponse à l'écran ici. Ce que vous êtes en train
9 de répondre, vous avez deux sujets, vous allez
10 attaquer la deuxième partie, des projets de grande
11 envergure. On y reviendra. C'est un sujet en soi.
12 Ma question visait spécifiquement le contexte
13 d'affaires. Ce que je comprends de votre réponse
14 pour la question du contexte d'affaires, vous me
15 parlez, dans le fond, d'un virage santé et sécurité
16 donc plus important que par le passé. C'est exact?

17 R. Oui. En effet, le virage santé et sécurité,
18 priorité numéro un de l'organisation et aussi le
19 développement des affaires. Donc, toutes nos
20 équipes qui ont travaillé, par exemple, sur le
21 projet qui ne vous est pas inconnu au niveau des
22 États-Unis, donc des gens qui ont participé,
23 augmentation, par exemple, de ce côté-là au niveau
24 des équipes.

25 Q. [114] D'accord. Mais, là, vous parlez développement

1 des affaires, mais vous me faites le lien avec des
2 projets d'envergure, là. J'essaie juste
3 d'identifier ce qui est le contexte d'affaires puis
4 des projets d'envergure. Si on élimine l'aspect
5 projets d'envergure, parce que je comprends,
6 développement des affaires, ce sont des projets
7 d'envergure, dans le fond, c'est ce que vous venez
8 de m'expliquer, peut-être que vous pouvez me
9 corriger.

10 R. Oui, bien, plus ou moins, là, vraiment,
11 développement des affaires, créer... Ce n'est pas
12 seulement des projets, mais aussi créer au niveau
13 des exportations et tout, là. Donc, créer au
14 niveau... C'est ça, du côté du développement des
15 affaires, tout simplement.

16 Q. [115] D'accord. Développement des affaires pour
17 augmenter les exportations, c'est ce que vous me
18 dites?

19 R. C'est un exemple, par exemple. C'est un exemple.

20 Q. [116] Et ensuite vous avez mentionné, vous avez
21 appelé ça la gestion serrée, de remplacement des
22 absences. Qu'est-ce que ça veut dire? Ça veut dire,
23 quand un cadre doit s'absenter, il est plus
24 rapidement remplacé, c'est ce qui augmente la
25 quantité de cadres, c'est ça l'idée?

1 R. C'est un autre exemple que je vous donne. J'essaie
2 de vous sortir des nouveaux exemples qui n'étaient
3 pas automatiquement dans la réponse du DDR. Mais,
4 par exemple, si on a des gens qui quittent, qui
5 sont en congé, je ne sais pas, un congé parental,
6 par exemple, rapidement de le remplacer, s'assurer
7 qu'on a une personne. Donc, ça crée un effet
8 domino. Ça peut être des cadres de maîtrise qui
9 remplacent des cadres intermédiaires. Ça pourrait
10 être un professionnel qui prend le poste pour douze
11 (12) mois. Donc, il y a du mouvement comme ça. Ça
12 fait que ça fait monter le nombre de cadres dans
13 l'organisation.

14 Q. [117] Donc, ça, on appelle ça, disons pour les fins
15 de la discussion, donc ce qu'on appelle un peu le
16 contexte d'affaires.

17 L'autre point que vous soulevez, dans votre
18 réponse à la demande de renseignement que
19 j'aimerais explorer avec vous et mieux comprendre.
20 Alors, vous dites :

21 Elle reflète la réalité opérationnelle
22 de l'entreprise notamment en ce qui a
23 trait au démarrage de plusieurs
24 projets de grande envergure ayant
25 nécessité des restructurations.

1 Alors, vous avez parlé, tout à l'heure, du projet,
2 vous l'avez dit, un peu rapidement, mais MSCR, je
3 pense, là?

4 R. Oui, exactement. C'est la modernisation. Là, je
5 vais essayer de le dire : « Modernisation du
6 service, conduite du réseau ». Je sais que ça finit
7 par « conduite du réseau ». Le « S »... euh...
8 Pardon? « Système », O.K. « Modernisation du
9 système conduite du réseau », c'est ça.

10 Q. [118] Bien, merci pour les lecteurs des notes
11 sténographiques qui, tout à l'heure, sauront de
12 quoi on parle, mieux, maintenant. Alors, c'est
13 bien. Et pour le sténographe, bien sûr, alors,
14 « MSCR » sera l'acronyme qu'on pourra utiliser pour
15 la suite.

16 Donc, vous avez mentionné qu'il y a eu un
17 certain nombre de personnel cadre senior qui a été
18 prêté à ce projet-là et qui ont donc dû être
19 remplacés dans les fonctions qu'ils avaient
20 autrement, exact?

21 R. Oui, exactement.

22 Q. [119] D'accord. Est-ce qu'il y a d'autres projets
23 de grande envergure que vous identifiez, qui nous
24 permettent de comprendre quelque chose de différent
25 du passé?

1 R. Si vous me le permettez, je vais juste consulter
2 mon collègue. Comme vous le savez, je viens
3 d'arriver chez Hydro-Québec, je voulais juste lui
4 demander s'il avait d'autres exemples pour vous, un
5 instant.

6 Bon, ce qu'on discutait, c'est que, par
7 exemple, c'est tous les projets en amont du
8 développement des affaires. Par exemple, oui, on
9 fait le développement des affaires. Puis là, il y a
10 les projets en amont qui arrivent. On a New-York,
11 on a le Maine qui pourraient être des exemples plus
12 concrets comme projets d'envergure.

13 Q. [120] D'accord. Peut-être juste pour comprendre un
14 peu, parce que vous avez parlé... Bon, commençons
15 par le MSCR plus spécifiquement.

16 Êtes-vous capable de me parler d'un ordre
17 de grandeur? On parle de combien d'employés cadre?
18 Pouvez-vous me parlez de ça? Il y a des seniors à
19 remplacer temporairement. Est-ce que c'est un, dix
20 (10) ou plus?

21 R. Je n'ai pas l'information.

22 Q. [121] Bien, je parle d'un ordre de grandeur, là,
23 bien sûr, pas un chiffre précis. Je ne vous en
24 tiendrai pas rigueur.

25 R. C'est sûr que c'est plusieurs, mais je n'ai pas le

1 chiffre en tête. Je ne pourrais pas répondre à
2 cette question-là.

3 Q. [122] Bon, je comprends qu'il n'y a personne
4 d'autre qui va y répondre non plus. Ce n'est pas
5 important d'avoir le chiffre précis.

6 Pour ce qui est des autres projets en
7 amont, vous dites les projets New-York et Maine,
8 pour donner cet exemple-là. Puis là, encore une
9 fois, peut-être que je suis un peu surpris de vous
10 entendre dire que ça serait peut-être nouveau, mais
11 est-ce que ce n'est pas toujours des démarrages de
12 projets de cette nature-là qui sont dans les
13 cartons quotidiens d'une entreprise, il n'y a rien
14 de nouveau sous le soleil?

15 Là, je comprends qu'ici, c'est New-York et
16 le Maine, cette fois-ci, mais avant c'était
17 d'autres choses, ainsi de suite. Qu'est-ce qu'il y
18 a de différente ou de nouveau?

19 R. Bien, c'est des gros projets de...

20 Q. [123] Où il y a un petit plus de cadres, là, on
21 s'entend.

22 R. Oui, oui, c'est des gros projets d'envergure. Je
23 vous parle de projets, ça, c'est un exemple. Mais
24 par exemple, on a, depuis... Vous parlez de deux
25 mille dix-sept (2017), depuis deux mille dix-huit

1 (2018), dix-sept (2017), on a créé une équipe
2 d'amélioration continue.

3 Dans cette équipe-là, c'est nouveau, ça
4 vient en lien de travailler en amont avec les
5 équipes. Donc, on a créé des postes de cadres dans
6 ce contexte-là. Ce n'est pas juste les projets...

7 Comme je vous le mentionnais, ça peut être
8 le contexte d'affaires. Donc, il y a plein
9 d'éléments. Si on additionne tout ça ensemble, ça
10 fait beaucoup de cadres, là.

11 Q. [124] Non, moi, je suis spécifiquement sur les
12 projets de grande envergure, parce que c'est ça que
13 vous dites, c'est la réponse que vous donnez à
14 notre question. On s'interrogeait sur ça, puis la
15 réponse méritait, peut-être, un peu de précision.

16 Alors, moi, qu'est-ce que je vous posais
17 comme question, c'est que des projets du type New-
18 York et Maine, est-ce que ce n'est pas dans les
19 cartons quotidiens du travail du Transporteur, de
20 toute façon, dans le passé? Pourquoi plus de
21 cadres, subitement?

22 R. Je crois que c'est des projets qui sont beaucoup
23 plus gros. Bien, laissez-moi, un instant, je vais
24 juste aller voir un peu plus pour comprendre
25 l'historique chez Hydro-Québec, ça ne sera pas

1 long.

2 Q. [125] Pas de problème.

3 R. Ce qu'on m'explique, c'est que c'est vraiment des
4 projets qui sont plus gros que tout ce qui n'a
5 jamais été fait chez Hydro-Québec. C'est des
6 projets d'envergure énormes.

7 Puis ce qu'on me dit, c'est qu'on n'a
8 jamais eu des projets d'interconnexion aussi gros
9 que, par exemple, New-York ou le Maine.

10 Q. [126] O.K. Bien, merci de la précision. Je vous
11 amène... toujours dans la demande de renseignement
12 numéro 2 de AHQ-ARQ, la pièce B-0169, à la page 9,
13 s'il vous plaît, mais la demande 1.11. Alors, on
14 peut dérouler légèrement.

15 Alors, on parle ici du ratio d'encadrement.
16 Donc, d'employés par cadre, d'un facteur pour
17 vérifier si les organisations sélectionnées pour le
18 marché de référence de l'étude de la firme
19 Normandin Beaudry possèdent une structure
20 organisationnelle comparable à celle
21 d'Hydro-Québec, tel que mentionné à la référence
22 (vi).

23 Alors, la réponse qui a été fournie est la
24 suivante :

25 Normandin Beaudry tient à préciser que

1 le terme « structure
2 organisationnelle » réfère à la
3 structure de l'entreprise, soit le
4 nombre de vice-présidences, de niveaux
5 hiérarchiques, de divisions et
6 d'unités d'affaires, de même que la
7 multiplicité des sites. Le ratio
8 d'encadrement n'est donc pas un
9 facteur utilisé pour comparer la
10 structure organisationnelle.
11 De plus, cette donnée n'est pas
12 disponible dans la base de données
13 Remun et n'a pas été recueillie dans
14 les enquêtes fermées.

15 Alors, la question : avez-vous de l'information
16 pour chaque organisation sélectionnée pour le
17 marché de... pardon, pour le marché de la
18 référence, sur le nombre de vice-présidences, de
19 divisions et d'unités d'affaires, qui sont les
20 critères que vous avez retenus, semble-t-il, pour
21 la structure organisationnelle entre guillemets.

22 M. ÉTIENNE BOUCHER:

23 R. Dans la base de données, on ne pose pas la question
24 spécifiquement sur le nombre de vice-présidences,
25 le nombre de directions, le nombre de niveaux. Par

1 contre, quand une entreprise participe, nous, avec
2 les emplois repères, on est capable de voir,
3 effectivement, est-ce qu'il y a des emplois repères
4 qui sont, dans le fond, appariés à des niveaux de
5 vice-présidences. Donc, on est capable, oui,
6 d'obtenir cette information-là par nos analyses, et
7 non pas par le fait qu'on le demande.

8 Q. [127] Donc, dans le fond, ce que je comprends,
9 c'est que l'information en tant que telle n'est pas
10 fournie par l'entreprise, là, pour ce qui est de
11 qualifier des divisions, des vice-présidences, des
12 unités d'affaires. Mais que vous, en regardant...
13 Les postes qui vous sont fournis - je n'ai pas trop
14 compris exactement qu'est-ce que vous regardez,
15 là - mais vous appréciez, dans le fond, puis vous
16 dites : « Bien, ça, ça doit être une unité
17 d'affaires différente. Ça, ça doit être une vice-
18 présidence. Ça, ça doit être... » Et vous faites
19 une appréciation à chaque fois, pour juger que
20 l'organisation dont on parle a une structure
21 organisationnelle similaire à Hydro-Québec. C'est
22 ce que je comprends de votre façon de fonctionner?

23 R. Oui. Je vous dirais que vous résumez bien. Par
24 exemple, t'sais, si une organisation qui participe,
25 bien, on a une famille d'emplois. Donc, si on a,

1 par exemple, dix (10) vice-présidences, bien on est
2 capable de voir le nombre de vice-présidences dans
3 l'organisation. Puis évidemment, quand on compare
4 une structure organisationnelle ou une entité comme
5 Hydro-Québec, bien on veut trouver des équivalents.
6 Fait que c'est... Je pense que vous avez bien
7 résumé notre façon de procéder.

8 Q. [128] Donc, ce que j'en comprends, c'est que dans
9 cette sélection... en fait, vous allez retrancher
10 certaines entreprises du marché et vous allez en
11 garder certaines. Justement parce que la structure
12 organisationnelle que vous allez avoir appréciée
13 serait similaire à Hydro-Québec. Ça, je comprends
14 que vous avez établi, donc, un nombre de vice-
15 présidences, des niveaux hiérarchiques, des
16 divisions, des unités d'affaires.

17 Et vous auriez donc une liste qui nous
18 permettrait de voir que l'entreprise « X »,
19 l'entreprise « Y » aura, exemple, trois vice-
20 présidences, une vice-présidence ou vingt-deux (22)
21 vice-présidences - là, je donne des exemples
22 farfelus, juste pour chiffrer. Mais je présume que
23 vous avez donc cette information-là, parce que
24 c'est comme ça que vous avez sélectionné. Puis, si
25 vous ne l'avez pas, peut-être m'expliquer comment

1 vous faites, sinon.

2 R. Oui, bien c'est une très bonne question, puis
3 j'aimerais ça vous répondre qu'on l'a, mais on ne
4 l'a pas.

5 Dans le fond, c'est une grille qu'on
6 utilise, qu'on vous a présentée, là - je ne l'ai
7 pas sous la main - mais à une réponse de DDR la
8 grille avec les principes directeurs qu'on vient
9 cocher. Donc, lorsqu'on regarde ce critère-là avec
10 les analyses, puis avec notre connaissance aussi
11 des organisations comparables, c'est l'appréciation
12 qu'on en fait.

13 Donc, on n'a pas de mathématique ou de
14 formule en arrière qui va dire : « Celle-là, elle
15 est exclue, celle-là elle n'est pas exclue. »,
16 comme vous venez de le décrire, là. Fait que je ne
17 pourrais pas... on n'a pas l'info, puis je ne
18 pourrais pas vous fournir cette liste-là.

19 Q. [129] Merci, j'apprécie votre réponse. Page 10,
20 toujours dans la même demande de renseignements,
21 B-0169, réponse 2.2. Alors ici, plus
22 spécifiquement, donc nous sommes à regarder,
23 réexpliquer le code B pour l'organisation Bell
24 Canada dans le tableau de référence :

25 Le code B pour l'organisation Bell

1 Canada signifie que cette organisation
2 a participé à l'enquête fermée du
3 secteur de l'hydroélectricité et
4 d'industries connexes au Canada et a
5 fourni des données pour des emplois
6 repères identifiés pour cette enquête.

7 Pouvez-vous nous indiquer pourquoi Bell Canada
8 fait-elle partie du secteur de l'hydroélectricité?
9 Est-ce qu'elle possède, par exemple, des centrales
10 hydroélectriques ou est-ce qu'il y a des
11 similitudes, là, de cette nature-là qui pourraient
12 nous permettre de comprendre?

13 R. En fait, je vous dirais que c'est une industrie qui
14 est connexe. Puis, la raison pour laquelle elle se
15 retrouve avec... dans ce code-là, c'est que nous,
16 on voulait aller chercher le maximum de données
17 disponibles. Donc, en fonction des enquêtes
18 fermées, afin d'éviter que les organisations ne
19 participent pas, on a fait le choix de ne pas les
20 inviter à participer aux deux enquêtes. Donc, là,
21 je parle de l'enquête fermée par rapport à la
22 grande industrie puis à l'hydroélectricité.

23 Dans le fond, on voulait maximiser le
24 nombre de données qu'on allait chercher. Donc,
25 c'est comme ça que le choix a été fait. Dans

1 l'enquête d'hydroélectricité, malheureusement, on
2 n'a pas eu le taux de participation qu'on aurait
3 espéré.

4 Donc, encore une fois, c'est vraiment un
5 choix pour aller chercher le plus de données
6 possibles par rapport aux emplois qui se retrouvent
7 dans chacune des enquêtes, puis c'est la raison.

8 Q. [130] D'accord. Là, je comprends que le but, c'est
9 de maximiser la grosseur de l'échantillon...

10 R. C'est ça?

11 Q. [131] ... ou de votre enquête fermée. Mais si vous
12 la classifiez « code B »... Bon, évidemment, on
13 n'est pas dans le secteur de l'hydroélectricité,
14 là. La question que je vous posais tout à l'heure
15 avait pour but d'imager la chose, c'est clair. Mais
16 vous dites que c'est une industrie connexe. Êtes-
17 vous capable de m'expliquer comment c'est connexe?

18 R. Bien, « connexe », ça peut s'interpréter de deux
19 façons, je vous dirais, là. Est-ce que les
20 opérations ou les métiers s'apparentent? Donc, on
21 peut ne pas être exactement dans la même industrie,
22 mais avoir des emplois qui sont similaires.

23 Puis sinon, ça peut être interprété comme
24 étant une interdépendance, aussi. Donc, encore une
25 fois, ça va nous aider à aller chercher des métiers

1 qui sont similaires en termes de responsabilités
2 puis de familles d'emplois.

3 Q. [132] D'accord. Donc, ce que je comprends, c'est
4 que dans ce cas-ci, vous dites que les métiers,
5 emplois sont similaires? Dans le fond, les employés
6 de Bell Canada travailleraient tout aussi bien,
7 finalement, chez Hydro-Québec, l'entreprise. C'est
8 le même type de métiers ou le même type d'emplois,
9 selon vous? Ce qui les rend connexes à
10 l'hydroélectricité?

11 R. Dans ce cas-là précis, oui, c'est ça qu'on a essayé
12 d'aller chercher et d'optimiser.

13 Q. [133] Là, je comprends, mais vous choisissez de
14 l'obtenir et vous le classifiez de cette façon-là?
15 Donc, c'est votre jugement qui arrive à cette
16 conclusion-là? C'est connexe à l'hydroélectricité?

17 R. Oui, exact.

18 Q. [134] Parfait. Alors, je vais continuer un peu plus
19 loin, page 18. Alors, on est bien, on saute
20 quelques pages. Alors, au tableau 4.1, toujours la
21 demande B-0169.

22 Bien, alors, si on regarde le tableau et
23 les premières lignes, ça sera suffisant. Donc,
24 juste autour de la ligne 7, dans le fond. On voit
25 de la ligne 1 à la ligne 7, deux titres que je vous

1 demanderai tout de suite de prendre en note. Donc,
2 « Chef Centrales II », « Chef Centrales soutien ».

3 Puis vous allez aussi voir, juste en
4 dessous « Chef Ressources humaines ». Alors, à la
5 ligne 1, « Chef Centrales II ». À la ligne 7,
6 « Chef Centrales soutien ». À la ligne 8, « Chef
7 ressources humaines », juste pour que vous ayez mis
8 un oeil dessus, d'abord.

9 Alors, tout d'abord, comment peut-on
10 expliquer que dix-huit (18) organisations de votre
11 marché de références, ont des chefs de Centrales II
12 et des chefs de Centrales soutien, alors que
13 seulement sept organisations du marché de
14 références, proviennent réellement du secteur de
15 l'hydroélectricité et d'industries connexes, avec
16 la règle que vous avez appliquée à l'industrie
17 connexe, tout à l'heure?

18 Alors, comment on peut avoir des chefs
19 Centrale pour dix-huit (18) organisations, alors
20 qu'il y en a seulement sept qui, selon ma
21 compréhension, ont possiblement des centrales. Et
22 Bell Canada, c'est une autre question, là, c'est
23 une entreprise connexe, là, mais...

24 R. Oui. Écoutez, je peux le vérifier, mais mon
25 intuition, c'est qu'il y a du chevauchement dans

1 les deux enquêtes. Donc dans l'enquête industrielle
2 puis dans l'enquête, donc on peut avoir un même
3 métier. Ça fait que probablement que c'est comme ça
4 que ça s'explique. On est allé chercher de la
5 donnée pour l'emploi « Chef Centrales », dans les
6 deux enquêtes fermées.

7 Q. [135] Attendez, juste un instant. Je veux juste
8 voir si on comprend votre réponse. Je suis de
9 retour. Je vous laisse discuter, là. Est-ce que
10 vous avez un complément de réponse à fournir? Je
11 m'excuse, j'ai vu que vous discutiez, alors peut-
12 être que vous avez autres choses?

13 R. Oui, je discutais avec mon collègue. En fait...

14 Q. [136] Oui?

15 R. ... peut-être un autre élément de réponse ou de
16 complément, c'est que le « chef Centrales », dans
17 le fond, ce n'est pas nécessairement quelqu'un qui
18 se retrouve dans une centrale. Ça peut être un
19 emploi qui est équivalent, qu'on juge équivalent.

20 Donc, c'est peut-être ça qui explique aussi
21 le fait qu'on a plus de données. Ça fait que
22 probablement, oui, que la donnée vient de l'autre
23 enquête fermée.

24 Q. [137] O.K., d'accord. Ça fait que, là, vous dites
25 que, dans le fond, les « Chefs Centrale II » ou les

1 « Chefs Centrale soutien », ça pourrait être des
2 choses ou des installations que vous trouveriez
3 suffisamment apparentées à une centrale
4 hydroélectrique pour les classer dans une centrale
5 hydroélectrique? C'est ça que je comprends de votre
6 réponse?

7 R. Exactement. Un emploi qu'on juge équivalent ou
8 qu'on peut apparier.

9 Q. [138] D'accord. Et, donc, comment vous arrivez à
10 dix-huit (18) organisations alors qu'il n'y a
11 seulement sept dans l'enquête fermée? Ça veut dire
12 qu'il y a une autre enquête fermée puis on les
13 additionne? Peut-être, m'expliquer un peu plus ça?
14 Si vous voulez valider, il n'y a pas de soucis, là.
15 D'où sont les dix-huit (18) organisations du marché
16 de référence dont on parle ici, là, pour être
17 certains qu'on a une réponse complète, dans le
18 fond, à votre démarche, là?

19 R. Maître Cadrin, je vais juste m'informer si on est
20 capable de faire la recherche en temps réel. J'ai
21 l'impression que ça peut être long, là, mais je
22 serais capable de vous revenir avec la réponse,
23 tant mieux.

24 Q. [139] Bien, peut-être, ce que je vous suggère,
25 plutôt que de prendre un engagement maintenant,

1 pendant la pause lunch vous pourrez regarder si
2 c'est possible d'obtenir l'information. On ne
3 prendra pas un engagement qui est impossible à
4 accomplir, bien sûr, et ça éliminera cet
5 engagement-là s'il est impossible. Et si vous
6 pouvez le faire, bien on pourra à ce moment-là...
7 vous pourrez formuler vous-même ce que vous pouvez
8 fournir, je dirais, et en prendre engagement à la
9 Régie. Même si je suis absent, tout à l'heure,
10 peut-être, là...

11 Me YVES FRÉCHETTE :

12 Puisque vous êtes absent, j'apprécierais qu'on le
13 formalise...

14 Me STEVE CADRIN :

15 Ah, O.K. Parfait.

16 Me YVES FRÉCHETTE :

17 ... Maître Cadrin.

18 Me STEVE CADRIN :

19 Très bien.

20 Me YVES FRÉCHETTE :

21 Comme ça, bien on pourra en votre absence, soit
22 l'énoncer verbalement ou soit l'énoncer par écrit,
23 là. Vous nous permettrez cette latitude-là, je
24 présume?

25

1 Me STEVE CADRIN :

2 Oui, oui, puis je vous laisserai... Au besoin,
3 préciser, là, selon ce qu'il sera possible de
4 fournir, puis on... le cas échéant...

5 Me YVES FRÉCHETTE :

6 Alors...

7 Me STEVE CADRIN :

8 Alors, je vais répéter la question, si vous le
9 voulez bien. Je vais la poser aussi générale
10 qu'elle était au départ, alors ça vous laissera la
11 latitude de pouvoir y répondre comme vous pourrez
12 le faire, en fonction de l'information qui sera
13 disponible.

14 Alors, comment peut-on expliquer que dix-
15 huit (18) organisations du marché de référence ont
16 des Chefs Centrales II et des Chefs Centrales
17 Soutien, alors que seulement sept organisations du
18 marché de référence proviennent du secteur de
19 l'hydroélectricité et d'industries connexes?

20 Parfait. Je comprends que vous avez donné
21 un premier niveau de réponse, je dirais un peu
22 empirique, là, ou un peu intuitif, là, alors vous
23 pourrez valider puis nous donner la réponse, si
24 c'est possible. J'apprécie.

25

1 Me YVES FRÉCHETTE :

2 Q. [140] Et pour compléter, Monsieur Boucher, à partir
3 des réponses que vous avez offertes jusqu'à
4 maintenant, ce qu'on va offrir à AHQ-ARQ, la
5 vérification que vous allez faire, c'est
6 d'identifier les organisations? C'est ce que vous
7 allez nous faire, Monsieur Boucher?

8 R. Euh, non. Moi, je préférerais ne pas identifier
9 d'organisations...

10 Q. [141] Non, non...

11 R. Je vais identifier d'où ça provient, oui.

12 Q. [142] O.K. C'est bien. Donc, selon les enquêtes.

13 Me STEVE CADRIN :

14 Exact. C'est ça.

15 Me YVES FRÉCHETTE :

16 C'est bien. C'est bien, c'est bien. Identifier...

17 Me STEVE CADRIN :

18 C'est ce que j'avais compris.

19 Me YVES FRÉCHETTE :

20 ... identifier les organisations c'est exclu, on
21 s'entend. O.K. C'est bon.

22 Me STEVE CADRIN :

23 Oui, oui. Merci, Maître Fréchette.

24 Me YVES FRÉCHETTE :

25 Donc, identifier les organisations, c'est exclu. Ça

1 va être la source de l'enquête.

2 LE PRÉSIDENT :

3 Alors, on prend note de l'engagement 3. Merci.

4

5 E-3 (HQT) Comment peut-on expliquer que dix-huit
6 (18) organisations du marché de
7 référence ont des Chefs Centrales II
8 et des Chefs Centrales Soutien, alors
9 que seulement sept organisations du
10 marché de référence proviennent du
11 secteur de l'hydroélectricité et
12 d'industries connexes? (demandé par
13 AHQ-ARQ)

14

15 Me YVES FRÉCHETTE :

16 Merci.

17 Me STEVE CADRIN :

18 Merci beaucoup. Ce qui nous surprend aussi,
19 également, et peut-être que votre... l'engagement
20 qu'on vient de prendre permettra... on peut peut-
21 être agrandir si je peux me permettre l'expression.

22 Mais quand on voit également - je vous
23 parlais de la ligne 8, tout à l'heure. On se
24 souvient qu'on a dix-huit (18) chefs de centrales
25 qui sont là, alors c'est le même chiffre pour les

1 chefs de centrales II et les chefs de centrales
2 soutien, là, donc il y a peut-être une explication,
3 comme vous avez mentionné, de deux enquêtes
4 internes distinctes qui s'additionnent, là, et donc
5 qui explique tout ça.

6 Les chefs de ressources humaines, ce qui
7 surprend, c'est que là, on tombe à quinze (15).
8 Alors, je suis un peu surpris de voir ce chiffre-
9 là. Avez-vous une explication à nous donner, à ce
10 niveau-là?

11 R. Mais, en fait, ce n'est pas un emploi qui était
12 dans nos enquêtes fermées, donc là on exclut
13 d'emblée les entreprises qu'on a sondées dans nos
14 enquêtes fermées, ce qui réduit déjà
15 l'échantillonnage.

16 Puis, dans l'échantillonnage qui demeure,
17 j'imagine qu'on a trouvé un équivalent à chef
18 ressources humaines de quinze (15), donc il peut
19 avoir eu des vice-présidents ressources humaines
20 qu'on disait qu'ils n'étaient pas comparables.

21 Fait que, pourquoi que c'est quinze (15),
22 c'est parce qu'on a jugé qu'il y avait quinze (15)
23 emplois qui étaient appariables... ou quinze (15)
24 organisations qui avaient des emplois qui étaient
25 appariables pour ce type-là. Dans l'échantillon qui

1 restait, quand qu'on enlevait les enquêtes fermées.

2 Q. [143] O.K. Puis ça, dans le fond, ce qu'on aurait,
3 c'est les organisations comparables
4 d'hydroélectricité avec des entreprises qui
5 seraient d'une certaine envergure, il y aurait dix-
6 huit (18) personnes qui gèreraient ces centrales-
7 là. On vient de le voir il y a quelques instants, à
8 deux niveaux, même, plutôt qu'un, en centrales
9 soutien et en chefs centrales tout court.

10 Mais l'entreprise n'aurait pas été... Mais
11 d'abord, ça serait un autre échantillon que ces
12 dix-huit (18) dont on vient de parler là, là, des
13 organisations qui parlent des chefs centrales, vous
14 nous dites. Et donc, il n'y en aurait pas dans
15 cette organisation-là, suffisamment d'importance,
16 là, pour avoir des chefs ressources humaines qui
17 sont similaires à ceux d'Hydro-Québec, malgré tout,
18 là. C'est ça qui surprend, là.

19 R. Mais, en fait, ce n'est pas si surprenant que ça,
20 Maître Cadrin. Quand qu'on pose une enquête fermée,
21 en fait, on cible des entreprises qui possèdent ces
22 organisations-là, donc le taux de réponse est
23 vraiment élevé. Là, si on prend notre rapport à la
24 page 18. Dans le fond, dans Remun il y a trente-
25 deux (32) organisations qui participent, donc il y

1 a trente-deux (32) organisations potentielles qui
2 pouvaient apparier le chiffre ressources humaines.
3 Donc, là-dessus le constat c'est qu'il y en a
4 quinze (15) qui avaient ce titre d'emploi-là qu'on
5 a pu apparier. Donc, pour moi, c'est pas... c'est
6 pas quelque chose qui est... qui est surprenant,
7 là.

8 Q. [144] Donc, les autres organisations n'ont pas de
9 chiffre de ressources humaines ou de poste
10 similaire de direction de ressources humaines,
11 c'est ça?

12 R. Ils ont peut-être... ils l'ont peut-être, mais dans
13 le questionnaire, nous, on essaye encore une fois
14 de limiter le nombre de questions, donc le nombre
15 d'emplois repères, là, je pense que ça variait dans
16 une enquête de dix (10) puis l'autre treize (13).
17 On n'avait pas... on a évidemment les emplois qui
18 sont très spécifiques à l'industrie, donc on
19 n'avait pas un emploi chef ressources humaines
20 qu'on a posé... on a demandé de collecter cette
21 donnée-là pour ces organisations-là participantes,
22 qui ont accepté de participer à nos enquêtes
23 fermées.

24 Q. [145] O.K. Je... peut-être que je vais faire un
25 tour dans une autre pièce maintenant. C'est votre

1 présentation, Normandin Beaudry, donc la
2 présentation qui s'appelle B-0245 et plus
3 spécifiquement à la page 15, si vous pouvez vous y
4 rendre avec moi.

5 Alors évidemment, on a une comparaison,
6 là... pour faire simple, résumer la planche qu'on
7 voit à l'écran, on a une comparaison Hydro-Québec
8 versus le marché de référence. Alors mes questions
9 vont plutôt porter sur les particularités d'Hydro-
10 Québec, que vous avez prises en compte ou non.
11 Donc... puis vous avez évidemment établi ici des
12 pourcentages et des écarts, on n'y reviendra pas.
13 Certains ont déjà posé des questions, on y
14 reviendra peut-être plus tard.

15 Alors dans votre estimation, là, que l'on
16 voit ici, là, apparaître les résultats, dans votre
17 estimation avez-vous tenu compte que chez Hydro-
18 Québec la date de déclenchement du calcul du crédit
19 annuel de vacances est la date d'obtention d'un
20 premier diplôme universitaire? D'abord, est-ce que
21 vous le saviez? Puis deuxièmement, est-ce que vous
22 en avez tenu compte?

23 R. En fait, ce qu'on a fait c'est qu'Hydro-Québec
24 participe depuis plusieurs années à l'enquête
25 Remun, donc nous on a pris les réponses à l'enquête

1 Remun puis on l'a comparée aux réponses qu'on a
2 obtenues des autres organisations.

3 Q. [146] Parfait. Mais ce que je viens de mentionner
4 donc pour la question du crédit annuel de vacances,
5 qui est la date d'obtention du premier diplôme
6 universitaire, est-ce que vous avez vérifié si
7 cette caractéristique-là vous la connaissiez
8 d'abord, puis deuxièmement est-ce qu'elle est prise
9 en compte ailleurs dans le marché de référence?
10 Puis ça, c'est une particularité d'Hydro-Québec,
11 là.

12 R. Oui. Le... de mémoire... parce qu'on pose quand
13 même plusieurs dizaines, sinon des centaines de
14 questions dans ce module-là. C'est une question
15 qu'on pose, donc on a des pourcentages. Est-ce que,
16 oui ou non, vous le faites? Je ne crois pas qu'on
17 l'utilise... en fait, je ne pense pas qu'on est
18 capable de l'utiliser dans le calcul.

19 Q. [147] D'accord. Toujours dans votre estimation,
20 avez-vous tenu compte que le nombre de semaines
21 chez Hydro-Québec peut atteindre jusqu'à onze (11)
22 semaines par année dans certaines circonstances?

23 R. Oui, on l'a projeté... en fait, on a fait une
24 simulation, là, sur une carrière.

25 Q. [148] Juste un instant. Donc, je comprends que vous

1 dites les jours de vacances et les congés fériés,
2 si je regarde plus spécifiquement votre tableau,
3 là, on l'a à la première... bien la deuxième
4 colonne, là, celle qui s'appelle « Jours de
5 vacances et congés fériés », vous dites une moyenne
6 sur trente (30) ans. Donc, ce que je comprends
7 c'est donc que c'est une carrière de trente (30)
8 ans, quand vous dites on a fait ça sur... une
9 projection sur une carrière. C'est exact?

10 R. Où vous lisez le trente (30) ans?

11 Q. [149] « Jours de vacances et congés fériés », la
12 colonne.

13 R. Hum, hum.

14 Q. [150] En-dessous : « Moyenne sur trente (30) ans ».

15 R. Oui, c'est ça. Ça fait que j'étais pas sûr du
16 trente (30) ans. Des fois on le fait sur vingt-cinq
17 (25) mais ici on l'a fait sur trente (30).

18 Q. [151] Oui. Je voulais juste être sûr que justement
19 on avait le même chiffre. Et qu'est-ce que ça
20 voulait dire cette ligne-là, donc c'est la carrière
21 de trente (30) ans dont... bien la carrière dont
22 vous parliez, la projection de carrière...

23 R. Exact.

24 Q. [152] ... c'est trente (30) ans, c'est ce qu'on
25 voit d'ailleurs dans votre tableau. On est

1 d'accord?

2 R. Oui.

3 Q. [153] O.K. Parfait. Dans votre estimation avez-vous
4 tenu compte de la gamme complète des congés
5 familiaux qui sont disponibles et qui sont offerts
6 par Hydro-Québec?

7 R. Oui, dans notre estimation on a pris tous les
8 congés chômés, payés dont on avait la donnée. Puis
9 je crois que celle-là en faisait partie.

10 Q. [154] Vous dites « je crois », est-ce que vous le
11 savez, ou vous n'êtes pas certain, ou est-ce que
12 vous voulez vérifier?

13 R. Je préférerais peut-être vérifier pour vous le
14 confirmer?

15 Q. [155] Ce serait apprécié, pour avoir la bonne
16 réponse. Alors, comme engagement numéro 4 :
17 confirmer que, dans votre estimation, vous avez...
18 dans votre estimation du tableau apparaissant à la
19 page 15 de la pièce B-0245, vous avez tenu compte
20 de la gamme complète des congés familiaux chez
21 Hydro-Québec.

22

23 E-4 (HQT) : Confirmer que l'estimation du tableau
24 apparaissant à la page 15 de la pièce
25 B-0245 tient compte de la gamme

1 complète des congés familiaux chez
2 Hydro-Québec (demandé par AHQ-ARQ)

3

4 Me YVES FRÉCHETTE :

5 C'est noté et... Vous ne serez pas surpris, peut-
6 être qu'on vous répondra verbalement pour celui-là.

7 Me STEVE CADRIN :

8 Oui, oui...

9 Me YVES FRÉCHETTE :

10 Donc, les notes sténographiques seront un bon
11 repère.

12 Me STEVE CADRIN :

13 Merci.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Alors, l'engagement numéro 4 est noté.

16 Me STEVE CADRIN :

17 On va tout retracer ça, sans problème. Merci. Je
18 passe maintenant à un autre document, la demande de
19 renseignements numéro 6 de la Régie, la pièce B-
20 0163. Et plus spécifiquement à la page 14.

21 LE GREFFIER :

22 Excusez-moi, mais pouvez-vous me rappeler le numéro
23 de la pièce? La cote?

24 Me STEVE CADRIN :

25 Bien sûr, avec plaisir. B-0163 : Réponse à la

1 demande de renseignements numéro 6 de la Régie.

2 LE GREFFIER :

3 Oui, et...

4 Me STEVE CADRIN :

5 Et à la page 14.

6 LE GREFFIER :

7 Page 14.

8 Me STEVE CADRIN :

9 Oui. Je voulais vous laisser la chance de trouver
10 le document. Alors, nous sommes aux lignes 17 et
11 18, plus précisément, là, quand vous aurez la
12 chance de vous y rendre et de le voir à l'écran,
13 possiblement. Alors, ce que la question
14 mentionnait :

15 Pour chacun des éléments ci-dessous
16 relatifs aux autres conditions de
17 travail, veuillez expliquer la
18 politique applicable à chacun des
19 groupes d'employés d'Hydro-Québec
20 couverts par le balisage.

21 Alors, le premier point : « Temps supplémentaire ».

22 Alors, on mentionne dans la réponse, plus
23 spécifiquement aux lignes 17 et 18, que :

24 Pour les employés non syndiqués, seuls
25 les cadres de maîtrise peuvent obtenir

1 des octrois de temps supplémentaire
2 dans des circonstances bien encadrées.

3 Ça va? Prenez ici en note cet élément. Et je vais
4 vous amener un peu plus loin, à la page 19. Et nous
5 sommes aux lignes 4 à 6, s'il vous plaît. Alors,
6 dans la réponse, ici... Alors, on mentionne :

7 [...] l'importance du temps
8 supplémentaire en regard de la masse
9 salariale du Transporteur (en
10 pourcentage et en dollars).

11 Donc, nous répondons toujours dans le même sujet,
12 là, la question du temps supplémentaire. Réponse :

13 Le Transporteur réfère la Régie à
14 l'information présentée dans le
15 rapport annuel deux mille vingt
16 (2020). Ainsi, en deux mille vingt
17 (2020), le temps supplémentaire s'est
18 élevé à vingt-neuf [virgule] quatre
19 millions (29,4 M\$), représentant cinq
20 point sept pour cent (5.7 %) de la
21 masse salariale [totale].

22 Avez-vous la proportion du vingt-neuf virgule
23 quatre millions (29,4 M\$) qui a été versé au groupe
24 d'emplois des cadres de maîtrise? Et je dis ici une
25 proportion, mais ça peut être un... effectivement,

1 une indication générale, là, qu'on précise au...

2 Mme MARIE-PIERRE MAILLOUX :

3 R. J'ai vérifié avec mon collègue, on n'a pas cette
4 information-là. Je suis désolée.

5 Q. [156] Merci. Je continue toujours à la demande de
6 renseignements numéro 6, à la page 18. Toujours la
7 pièce B-0163, lignes 17 et 18 pour être plus
8 précis, toujours dans des questions de temps
9 supplémentaire, là :

10 Le temps supplémentaire n'est pas
11 considéré comme faisant partie de
12 l'offre de rémunération globale.

13 Dit-on à cet endroit-là. Alors, gardons ça à
14 l'esprit.

15 Et je vais tout simplement vous faire une
16 référence à un document... un autre document. Si
17 monsieur Specte peut conserver ce document-là
18 ouvert, si on a besoin d'y référer, le document B-
19 0163, et aller voir maintenant la pièce B-0171. À
20 la page 4. Et pour vous aider, c'est la page PDF 6.
21 Parfois, c'est plus facile avec les pages PDF.
22 Parfait. Alors, nous sommes à la section 2.1, et
23 plus particulièrement au deuxième paragraphe que je
24 vous lis :

25 Hydro-Québec utilise les composantes

1 de la rémunération globale afin de se
2 comparer au marché. Ce concept englobe
3 le salaire de base, la rémunération
4 incitative, les primes et indemnités,
5 les heures supplémentaires, les
6 gratifications, les assurances
7 collectives, le régime de retraite et
8 l'ensemble des conditions de travail.

9 Pouvez-vous nous concilier ou comment concilier les
10 deux positions, celle qu'on vient de voir
11 présentement, mais celle qui apparaissait à B-0163
12 qui était que le temps supplémentaire n'est pas
13 considéré comme faisant partie de l'offre de
14 rémunération globale alors que ça semble être
15 autrement traité par Hydro-Québec?

16 R. Oui. Donc, dans les principes directeurs, quand on
17 regarde, ce concept englobe le salaire de base, la
18 rémunération incitative, les primes et indemnités,
19 les heures supplémentaires, les gratifications, ce
20 qu'on fait référence ici, c'est que, t'sais, pour
21 nous, le temps supplémentaire, vraiment, ça fait
22 partie de ton offre... ça ne fait pas partie de ton
23 offre de rémunération. Par exemple, quand je te
24 fais une offre d'emploi, je ne te dis pas, tu vas
25 obtenir cinq mille dollars (5000 \$) en temps

1 supplémentaire dans l'année, mais c'est plutôt
2 vraiment pour ta prestation de travail pour un
3 travail défini dans un temps supplémentaire, pour
4 du temps supplémentaire qui t'est octroyé.

5 Dans nos principes directeurs, pour nous,
6 le temps supplémentaire, c'est vraiment d'aller
7 vérifier, par exemple, sur le marché c'est quoi les
8 bonnes pratiques, est-ce que vous aurez du temps
9 supplémentaire après quarante (40) heures, trente-
10 cinq (35) heures, est-ce que vous payez à temps et
11 demi, à temps double. Donc, c'est des informations
12 qu'on aime aller vérifier, mais on ne vérifie pas
13 le temps supplémentaire comme en dollars ou en
14 nombre d'heures, par exemple.

15 Donc, c'est pour ça que, dans les principes
16 directeurs, c'est vraiment, en fin d'année, oui,
17 sur ton T4, tu vas voir le nombre d'heures que tu
18 as fait. Mais quand on dit que le temps
19 supplémentaire n'est pas considéré comme faisant
20 partie de ton offre de rémunération globale, bien,
21 c'est juste que, quand j'arrive puis que je te fais
22 ton offre, par exemple, d'emploi, je n'inclus pas
23 le nombre d'heures de temps supplémentaire que la
24 personne va faire en fin d'année.

25 Q. [157] Je comprends, puis ça va un peu de soi, là,

1 de ne pas l'inclure à la base, parce que le temps
2 supplémentaire, en théorie, c'est du temps qui
3 n'est pas prévu au départ, comme son nom l'indique.
4 Par contre, il peut arriver parfois que ça va être
5 assez systématique. Et je suis surpris de vous
6 entendre dire que les employés, ça ne les intéresse
7 pas de savoir s'ils seront appelés systématiquement
8 à faire du temps supplémentaire. Parce que, moi,
9 c'est une question que j'ai dans mon entreprise. Je
10 suis avocat. Et assez facilement que cette
11 question-là vient auprès de mes adjointes, je vous
12 le dis tout de suite : Est-ce que je vais être
13 appelé à faire beaucoup de temps supplémentaire,
14 plus ou moins, tout le temps, pas tout le temps?
15 Là, vous me dites que ce n'est pas pertinent? C'est
16 ce que vous me dites?

17 R. J'ai peut-être mal formulé. Je ne dis pas que ce
18 n'est pas pertinent pour l'employé, mais ce n'est
19 pas quelque chose d'emblée qu'on va présenter dans
20 une offre d'emploi, par exemple. Donc, pour nous,
21 en disant que c'est une forme de compensation,
22 c'est dans ce sens-là qu'on voulait dire.

23 Q. [158] Je comprends. Je reviens à ma question. Si
24 l'employé vous pose la question, est-ce que je
25 comprends, avec les questions tout à fait logiques,

1 là, qu'elle est pertinente la question, est-ce que
2 je dois faire du temps supplémentaire. Et le volume
3 de temps supplémentaire peut avoir un impact
4 évidemment pour l'employé pour choisir l'emploi,
5 est-ce qu'il a une famille, il y a d'autres choses.
6 Mais il y a aussi une rémunération qui est associée
7 au temps supplémentaire. Alors, vous, vous dites,
8 bien, ce concept dans le fond de rémunération
9 globale englobe les heures supplémentaires. Mais en
10 même temps, vous dites, on ne le considère pas
11 l'enveloppe de rémunération globale. Je comprends
12 mal. Si on a un volume d'heures supplémentaires
13 qu'on anticipe puis qu'on en parle avec l'employé,
14 il y a donc un revenu qui va avec ça?

15 R. C'est sûr et certain qu'il y a un revenu qui va
16 aller avec ça. Mais c'est pour des... On ne peut
17 pas le définir en début de... Par exemple quand la
18 personne rentre chez Hydro-Québec, on ne peut pas
19 définir le nombre d'heures supplémentaires, ça va
20 être quoi sa valeur monétaire. Ce que je peux
21 définir, c'est dire, bien, si tu as du temps
22 supplémentaire, on va te le payer à temps et demi
23 après quarante (40) heures, par exemple. Ça, je
24 peux le définir. Je ne peux pas définir la valeur
25 pécuniaire du temps supplémentaire.

1 Q. [159] D'accord. J'entends votre réponse. Page 19.
2 Excusez-moi, de B-0163. Je m'excuse. Vous pouvez
3 refermer la pièce qui est à l'écran présentement,
4 celle-là, mais réouvrir B-0163 s'il vous plaît.
5 Alors page 19, juste déroulez un petit peu s'il
6 vous plaît jusqu'à la ligne 1 à 3 s'il vous plaît.
7 On continue ici dans cette discussion.

8 Les congés de maladie sont reconnus
9 comme faisant partie de l'offre de
10 rémunération globale et sont compris
11 dans la valeur de l'assurance
12 collective qui a été considérée dans
13 l'étude.

14 Alors les congés de maladie. Alors, comment avez-
15 vous fait pour concilier ça, pour considérer ça?
16 Excusez-moi!

17 M. RENÉ BEAUDRY :

18 R. Je vais répondre à celle-là. Chez Hydro-Québec, les
19 gens... En fait, les congés de maladie s'intègrent
20 dans le remplacement de revenus lorsque les gens
21 sont invalides. Alors chez Hydro-Québec, les gens
22 lorsqu'ils sont invalides, leur salaire continue à
23 un certain pourcentage pendant la première période
24 de cinquante-deux (52) semaines, puis après ça ils
25 sont couverts parce qu'on appelle l'invalidité de

1 longue durée. Chez Hydro-Québec, il n'y a pas de
2 jours de congé de maladie parce que les gens
3 lorsqu'ils deviennent malades, ils sont invalides.
4 Leur salaire est remplacé.

5 Dans certaines organisations où il y a ce
6 qu'on appelle des délais de carence, où les
7 premiers mettons cinq à sept jours ne sont pas
8 couverts par ces protections d'assurance, bien il y
9 a des journées de maladie qui sont octroyées aux
10 gens et puis les gens les utilisent pour ces délais
11 de carence-là.

12 Dans le dossier... dans le cas d'Hydro-
13 Québec, bien ce genre de chose-là n'existe pas dans
14 les protections. Alors, nous, ce qu'on a fait c'est
15 que quand on a comparé le régime d'Hydro-Québec
16 avec ceux du marché, les organisations qui
17 pouvaient avoir des délais de carence, on a présumé
18 qu'il y avait suffisamment de journées de maladie
19 pour tous ces employés-là pour qu'eux aussi soient
20 couverts à partir de la première journée. Alors
21 comme je l'avais expliqué, là, dans notre réunion,
22 on a comparé les structures de protection pour
23 avoir des coûts relatifs pour l'organisation 1, 2,
24 3, 4, comparé à celle d'Hydro-Québec. Alors des
25 journées de maladie, s'il en existe dans d'autres

1 organisations, bien elles sont ou présumées être
2 utilisées pendant le début de l'invalidité ou... ou
3 pas. On les a intégrées dans la même structure de
4 remplacement de revenus en cas d'invalidité.

5 Q. [160] Juste un instant. Oui, je vais juste... je
6 vous amène maintenant peut-être juste plus
7 précisément, là, pour essayer de comprendre un peu
8 comment vous avez fonctionné - et vous me
9 corrigerez, là - la méthodologie est tout autre,
10 là.

11 Mais par exemple en nombre de jours
12 d'absence pour maladie par année pour les employés
13 d'Hydro-Québec versus ceux du marché de
14 comparaison, là, comment... est-ce que cette
15 hypothèse-là est prise en compte? Comment vous le
16 faites, là?

17 R. Bien si j'ai un régime chez Hydro-Québec, par
18 exemple, qui couvre un remplacement de salaire à
19 cent pour cent (100 %) pour les vingt-six (26)
20 premières semaines d'invalidité. Puis après ça à
21 quatre-vingt pour cent (80 %) ou à soixante-dix
22 pour cent (70 %) sur la longue invalidité, je
23 regarde combien ça, ça coûte. Là quand je prends
24 une autre organisation, la simulation des coûts,
25 c'est si ses bénéficiaires sont les mêmes je vais

1 utiliser le même couper. Si les bénéficiés sont
2 inférieurs, je vais faire un ajustement.

3 Juste pour fin de précision, j'ai comme
4 l'impression que la discussion que vous avez par
5 rapport aux jours de maladie c'est qu'il y a
6 certaines organisations qui, pour inciter leurs
7 employés à revenir au travail. On leur accorde un
8 certain nombre de journées de maladie au début de
9 l'année, puis si la personne est malade plus
10 longtemps, bien son salaire n'est plus remplacé
11 puis... parce que sa banque de maladie est épuisée.
12 Chez Hydro-Québec il n'y a pas ça, là.

13 Et s'il y a d'autres organisations qui le
14 font, nous, on a présumé qu'il y avait
15 suffisamment. On a... on a présumé que chacune de
16 ces organisations-là, l'employé avait suffisamment
17 de journées pour être couvert à partir du premier
18 jour. Peut-être évaluer un petit peu... pas évaluer
19 un petit... Pas évalué un petit peu. On a considéré
20 que la personne, à partir du premier jour
21 d'invalidité, elle était couverte par son régime
22 puis que ses journées de maladie étaient
23 suffisantes pour couvrir son délai de carence.

24 Q. [161] Est-ce que vous avez considéré, vous avez
25 vérifié si, d'avenant, là, les gens d'Hydro-Québec

1 prenaient plus de jours de maladie, par exemple,
2 que ceux du marché de comparaison. Est-ce que vous
3 avez regardé dans la réalité des choses, là,
4 comment ça se traduit, là, ce que vous avez
5 tenté...

6 R. Non, mais ça se fait... Par exemple, je vais
7 prendre le régime d'invalidité de longue durée.
8 O.K. Qui est celui qui couvre les gens pour la plus
9 longue période, qui est une longue assurance. Ce
10 qu'on fait, puis c'est la même chose pour toutes
11 les protections d'assurance collective, on dit :
12 chez Hydro-Québec, le coût de ce régime-là, la
13 protection X pour... le coût de ce régime-là a été
14 de tant, en pourcentage de la rémunération. Alors
15 pour d'autres organisations pour simuler les coûts,
16 on regarde le niveau de protection. Alors si le
17 niveau de protection est plus bas ou haut, bien on
18 ajuste ce coût-là pour le refléter dans le coût de
19 l'autre organisation.

20 Alors si vous demandez si on a reflété
21 l'expérience chez Hydro-Québec, c'est certain.
22 Parce que dans les coûts qu'Hydro-Québec encourt
23 pour cette protection-là et la réalité d'Hydro-
24 Québec, la consommation - on va appeler ça comme ça
25 - de protection d'invalidité, elle est reflétée

1 dans le coût s'assurance.

2 Donc, on ne sait pas combien de journées
3 chaque employé fait. On sait c'est combien de
4 dollars, les pourcentages de la masse salariale,
5 représentent le coût de l'invalidité de longue
6 durée.

7 C'est la même chose pour l'assurance
8 maladie, c'est la même chose pour l'assurance soins
9 dentaires. Donc, notre expérience...

10 Q. [162] Oui, l'expérience, vous êtes dans l'assurance
11 invali... Oh... excusez-moi, vous n'avez pas
12 terminé. Je vous laisse continuer, là.

13 R. Non, c'est correct, allez-y.

14 Q. [163] Vous êtes dans l'assurance invalidité long
15 terme, là, puis moi je suis dans les congés de
16 maladie qui sont offerts par l'employeur. Là, vous
17 me donnez un exemple puis vous m'expliquez comment
18 marche l'exemple. Je n'ai pas de problème avec
19 votre exemple que vous avez donné, au contraire,
20 votre façon de comparer les questions d'invalidité
21 long terme.

22 Ce que je vous pose comme question,
23 c'est : les congés de maladie, là, spécifiquement
24 les congés de maladie, pas les invalidité de long
25 terme. Et dans ce cas-ci, vous les utilisez. Vous

1 dîtes : « On va les intégrer dans notre calcul de
2 la valeur de l'assurance collective considéré dans
3 l'étude ».

4 R. Oui, mais...

5 Q. [164] On se demande comment vous y êtes arrivé. Je
6 veux juste terminer ma question...

7 R. Oui, oui, excusez.

8 Q. [165] ... pour être sûr qu'on parle de la même
9 chose. Je vous ai laissé aller tout à l'heure...

10 R. Oui, oui, oui, excusez-moi, excusez-moi.

11 Q. [166] Blague à part, je veux juste compléter ma
12 question. Donc, on ne comprenait pas trop comment
13 vous étiez arrivés à faire ça. Puis après ça, on
14 s'est dit : bien, allons voir, puis là, on était
15 rendu, vous et moi, à discuter, dire : Bien, dans
16 la réalité des choses, avez-vous regardé si,
17 effectivement, les congés de maladie et non pas les
18 invalidités long terme, mais les congés maladie
19 sont consommés comment? Tiens, pour utiliser votre
20 expression que vous avez utilisée tout à l'heure,
21 chez Hydro-Québec versus le marché de référence,
22 pour voir, si effectivement, ça se comporte de la
23 même façon, dans les deux cas, et pour l'évaluer
24 correctement, dans le cadre de la valeur que vous
25 leur avez attribuée, ensuite?

1 R. Il y a des organisations qui ont des congés de
2 maladie. C'est un espèce de terme qui est utilisé
3 depuis des décennies. Chez Hydro-Québec, il n'y a
4 pas de congé de maladie. Si tu es malade, on
5 remplace ton salaire. C'est ça que j'essaie
6 d'expliquer.

7 Ça fait que la personne est en invalidité,
8 son salaire est maintenu ou remplacé à un certain
9 pourcentage. Chez Hydro-Québec, il n'y a pas une
10 banque de congés de maladie de dix (10) jours que
11 la personne va utiliser si elle est malade. Il y en
12 a dans certaines organisations.

13 Alors, ce qu'on a fait, nous autres, c'est
14 qu'on a dit que, de façon générale, quand quelqu'un
15 est malade dans des organisations, il y a deux
16 protections. Il y a une protection d'invalidité de
17 courte durée, qui est généralement de vingt-six
18 (26) à cinquante-deux (52) semaines, dépendamment
19 des organisations. Puis il y a une protection
20 d'invalidité de longue durée qui est jusqu'à temps
21 que tu te rétablisses ou que quelque chose d'autre
22 arrive qui est plus sérieux.

23 Q. [167] O.K.

24 R. Et, nous, on a présumé que les entreprises qu'on a
25 choisies, c'est des grandes entreprises. Il y a des

1 protections d'invalidité, il y en a pas mal
2 partout, là.

3 Alors, on a présumé que la description
4 d'invalidité de courte et de longue durée que ces
5 organisations-là nous fournissaient, que la
6 première période, s'il y a un délai de carence
7 pendant lequel, normalement, ces régimes-là ne
8 paient pas, dans d'autres organisations, et qu'on
9 utilise des banques de congés de maladie, dans ces
10 autres organisations-là, il faudrait présumer que
11 ces employés-là, d'autres organisations, ils
12 avaient suffisamment de jours qu'on considère qui
13 étaient couverts à partir de la première journée.

14 Q. [168] J'ai compris, merci. Alors, donc, je vous
15 emmène dans un autre sujet, puis pour juste
16 annoncer sur la question du temps, il me reste deux
17 lignes de questions. Alors, je vous amène, toujours
18 dans la pièce B-0169, à la page 8, s'il vous plaît.
19 Je suis toujours dedans, là, mais je pense que je
20 change de pièce, je m'excuse.

21 R. Oui, oui, je suis un petit peu... Je ne sais pas
22 laquelle qu'on... Parce que, moi, je ne l'ai pas
23 par référence. Je pourrais vérifier les
24 changements.

25 Q. [169] C'était pour voir si vous suiviez, c'est la

1 demande renseignement numéro 2 de l'AHQ-ARQ, là,
2 ici. Blague à part, je m'excuse, B-0161. J'ai
3 effectivement changé de pièce, là, puis à la page
4 8, s'il vous plaît.

5 Spécifiquement aux lignes 6 à 10, je vous
6 fais lecture de ce qu'on y trouve, quand on va y
7 être arrivé. Alors, donc, on regarde... Peut-être,
8 juste remonter un petit peu, Monsieur Specte, pour
9 qu'on voit la question.

10 Est-ce que, Monsieur Specte, vous pouvez
11 remonter pour qu'on voit la question, à l'écran?
12 Donc, à la page précédente, un peu.

13 LE GREFFIER :

14 Ah, j'ai pu remonter, mais j'ai l'impression que ça
15 ne s'affiche pas réellement...

16 Me STEVE CADRIN :

17 Ah, bon, O.K., ce n'est pas grave. C'est aussi...
18 Monsieur, si vous avez tout ce qu'il faut devant
19 vous, en format papier, c'est ce qui semble être le
20 cas... Ah... bien, parfait, on a réussi. Alors,
21 voici donc la question, tout simplement pour qu'on
22 comprenne de quoi on parle :

23 Veuillez justifier la différence (par
24 des abolitions et/ou des changements
25 de noms, par exemple) entre les huit

1 premiers titres d'emplois apparaissant
2 à la référence (iv) et les huit
3 premiers titres d'emplois apparaissant
4 à la référence (ii).

5 Alors, ce que je vous mentionnais, c'est que nous
6 allons lire la réponse, un peu plus loin. Mais
7 essentiellement, aux lignes 6 à 10, maintenant que
8 l'ordinateur répond à nos demandes, alors :

9 De plus, l'emploi de Chef
10 Communications interne a été remplacé
11 par l'emploi de Chef Opérations Santé
12 Sécurité au travail. Un des deux
13 emplois représentant la fonction
14 Communications chez Hydro-Québec a été
15 remplacé par un emploi de la famille
16 Santé et sécurité, cette activité
17 ayant pris beaucoup d'ampleur dans
18 l'entreprise depuis deux mille quinze
19 (2015).

20 Alors, je vous amène maintenant à aller garder avec
21 moi cette réponse-là en tête, là, donc au niveau
22 des modifications du Chef Communications interne,
23 qui est devenu un Chef Opérations Santé et
24 Sécurité, et les deux emplois représentant la
25 fonction Communications chez Hydro-Québec qui a été

1 remplacé par un emploi de la famille Santé et
2 Sécurité.

3 Allons voir maintenant à la page 7 de la
4 même pièce, B-0169. Donc, voilà. Et on regarde
5 ici... on voit le Chef Opérations Santé et Sécurité
6 au travail qui apparaît dans le tableau, à la ligne
7 6. Exact? Alors, il y a une personne. Le nombre de
8 titulaires, c'est une personne.

9 Alors, comment peut-on concilier
10 l'affirmation qu'on vient de lire, tout à l'heure,
11 en mentionnant que cette activité de santé et
12 sécurité avait pris beaucoup d'ampleur dans
13 l'entreprise depuis deux mille quinze (2015), et le
14 fait qu'il n'y ait qu'un seul titulaire au poste,
15 comme on le voit à la page 7, au tableau R1.5 qu'on
16 voit à l'écran?

17 M. ÉTIENNE BOUCHER :

18 R. Pourriez-vous remettre la première pièce, s'il vous
19 plaît?

20 Q. [170] La première page était la page 8.

21 R. Page 8.

22 Q. [171] Oui. C'est toujours la même pièce, c'est sûr
23 que je vais vous le dire. Et rappelons-nous qu'on
24 est en train de regarder les emplois de cadres
25 intermédiaires.

1 M. FRANÇOIS BÉDARD :

2 R. O.K. Je vais répondre à cette question.

3 Q. [172] Merci.

4 R. Ce qu'on a voulu faire ici, c'est de refléter
5 l'importance de l'activité de santé et sécurité, de
6 plus en plus grande dans l'entreprise.
7 Effectivement, ça ne se traduit pas nécessairement
8 par un nombre de titulaires de ce poste-là, mais
9 c'est l'importance que l'entreprise accorde à
10 l'activité santé et sécurité qui nous a amenés à
11 mettre ce titre-là dans le balisage.

12 L'importance de l'activité, sans
13 nécessairement le volume de titulaires. On ne s'est
14 pas basé sur le volume de titulaires, qui était la
15 prémisse, mais davantage sur l'importance de
16 l'activité santé et sécurité qui a augmenté dans
17 les dernières années, qu'on a voulu refléter dans
18 l'emploi repère.

19 Q. [173] Donc, si je résume votre réponse, on s'en
20 préoccupe plus, mais on ne nomme pas plus de monde?

21 R. On s'en préoccupe davantage. Il y a des équipes qui
22 travaillent à ça, mais le titre... On s'en
23 préoccupe davantage au niveau de l'entreprise, mais
24 dans le groupe qui s'occupe de... le groupe
25 corporatif qui s'occupe de l'activité santé et

1 sécurité, il y a quand même toujours cet... un même
2 titulaire de ce poste-là.

3 Donc, c'est pour refléter l'importance dans
4 l'entreprise, mais sur le titre d'emploi comme tel,
5 il n'y a pas plus de titulaires que par le passé.
6 Il y a un titulaire. Mais c'est l'importance de
7 l'activité dans l'entreprise qui était notre point
8 de contact, et non pas... Ça n'a pas fait en sorte
9 qu'on a multiplié le nombre de chefs au niveau de
10 santé... Chefs Opérations Santé et Sécurité. Ça n'a
11 pas augmenté le nombre de titulaires, mais c'est
12 l'importance de l'activité qu'on a voulu refléter
13 par le choix de cet emploi-là.

14 Q. [174] Ah, d'accord. Parce que la question semblait
15 plutôt discuter de l'essentiel de l'écart entre
16 deux mille quinze (2015) et deux mille vingt
17 (2020), là, en termes d'emplois, là, en termes de
18 personnes physiques, titulaires de charges.

19 Donc, vous mentionnez, là, c'est ça la
20 réponse qu'on regarde à l'écran, là, en ce moment,
21 là. Et vous parlez d'emplois dans le deuxième
22 paragraphe, puis vous nous lancez, tout de go, en
23 nous disant : « Bien, ça a pris beaucoup d'ampleur,
24 là, fait que... » Là, je m'attendais de voir des
25 employés de plus, parce que c'est ça qu'on parle.

1 C'est de ça dont on parle, ici, dans votre réponse.

2 Je comprends que vous nous dites à côté, là,

3 maintenant, mais...

4 Me YVES FRÉCHETTE :

5 Est-ce que c'est une question, Maître Cadrin? Parce
6 que...

7 Me STEVE CADRIN :

8 Oui, c'est une question. Est-ce que votre réponse
9 change, maintenant que je vous dis que la réponse
10 que l'on voit à l'écran, vous y répondez en termes
11 de quantité d'employés ou en quantité de titulaires
12 de charges? Et, là, vous répondez effectivement,
13 suivant l'importance qu'on accorde à l'activité.
14 Là, j'entends que le témoin m'écoute, là, je
15 comprends que Maître Fréchette, vous avez des
16 précisions? Le témoin doit me comprendre, lui
17 aussi?

18 Me YVES FRÉCHETTE :

19 Oui, c'est sûr et puis toujours en lien, la
20 question qui avait été posée de justifier les
21 différences par abolition et/ou de changement de
22 nom, par exemple, entre les huit premiers types
23 d'emplois, donc, la question que vous posez, c'est
24 toujours en lien avec la question qui était posée
25 dans la DDR, on s'entend, là, mais... monsieur

1 Bédard pourra préciser à nouveau, là, sa réponse,
2 là, s'il a bien saisi.

3 Me STEVE CADRIN :

4 On va laisser le témoin répondre à la question que
5 je lui ai posée, mais vous pouvez lui relire la
6 question qui était posée, mais la réponse... en
7 passant.

8 Me YVES FRÉCHETTE :

9 Vous faites un lien entre les deux, puis c'est
10 important d'avoir la question que vous aviez posée
11 et la réponse obtenue. Pouvez-vous nous donner la
12 précision demandée?

13 Me STEVE CADRIN :

14 Pas de problème.

15 R. La question, la question dans la DDR demandait
16 d'expliquer les changements dans les différents
17 postes utilisés, donc, c'est en ce sens-là qu'on
18 voulait justifier le changement communication par
19 santé et sécurité, par l'importance de l'activité
20 dans l'entreprise.

21 La santé sécurité, c'est l'affaire de tout
22 le monde, on s'entend, mais à la question, on
23 demandait de justifier les changements qui étaient
24 apportés dans la liste, donc, je... on n'en était
25 pas sur... de justifier les changements sur le

1 nombre de personnes et des changements sur... les
2 changements apportés à la liste des... à moins que
3 je ne me trompe, là...

4 Q. [175] Il y a une question, mais il y a aussi la
5 réponse que vous donnez pour justifier ce que vous
6 avez dit. C'est là où je vous mentionne qu'on est
7 en train de discuter, effectivement, de normes puis
8 de changements de titulaires de charges ou de noms,
9 et cetera, donc, une variation entre le point X
10 deux mille quinze (2015) et le point Y, deux mille
11 vingt (2020). Puis, là, vous me dites : bien ça, ça
12 résume, là, c'est une activité qui a pris beaucoup
13 d'ampleur, ça étant la santé et sécurité. Alors, je
14 ne vois pas d'ampleur dans le nombre de titulaires
15 de charge, à moins que vous ne me corrigiez. Peut-
16 être que je la poserais comme ça, ma question, à ce
17 stade-ci.

18 R. Quand on parle de l'ampleur, là, peut-être qu'on
19 aurait dû utiliser le mot « importance » dans
20 l'entreprise de l'activité. Ce n'est pas parce
21 qu'on a plus d'importance à l'activité que ça
22 génère nécessairement plus de chefs de cette
23 activité-là, il y a des équipes en-dessous de ce
24 chef-là.

25 Ce qu'on voulait justifier dans le

1 paragraphe, aux lignes 6 à 10, c'est de justifier
2 le changement de l'activité communications, dans le
3 balisage de deux mille quinze (2015) par l'activité
4 santé et sécurité, par... comme je dis, c'est peut-
5 être que le mot ampleur est plus l'importance qui
6 est prise par l'entreprise en santé et sécurité
7 depuis deux mille quinze (2015).

8 Q. [176] Alors, je vous entends. Je vous amène
9 maintenant, toujours dans la pièce B-0169, je ne
10 veux pas créer de confusion, là, et c'est la
11 dernière ligne de questions, à la page 5 et 6.

12 Et nous allons regarder plus
13 particulièrement les tableaux que l'on voit, les
14 tableaux R1.2 et R1.3. La raison pour laquelle nous
15 sommes sur deux pages, nous allons pouvoir regarder
16 tout d'abord le premier tableau, le R1.2 et
17 rappelons-nous que c'est les groupes d'emplois
18 présents chez le Transporteur au trente et un (31)
19 décembre deux mille vingt (2020) et on va voir au
20 tableau R1.3, le nombre de titulaires appariés et,
21 là, on aura dans l'enquête et chez le Transporteur,
22 dans les deux cas, alors un tableau, juste un peu
23 plus bas, Monsieur Specte, si vous voulez bien et
24 si l'ordinateur vous écoute, hein.

25 Ici, on mentionne d'ailleurs :

1 Le tableau suivant présente, pour le
2 Transporteur, l'effectif apparié et
3 l'effectif total par groupe d'emploi.

4 Alors, là, on est rendus à la page 6 de la
5 pièce B-0169.

6 Alors, je regarde plus particulièrement la
7 ligne des professionnels. Alors, vous voyez ici,
8 puis on reviendra en arrière tout de suite après,
9 là, mais on voit ici que dans l'enquête, pour les
10 professionnels, on a zéro dans l'enquête, il y en a
11 trente-sept (37) chez le Transporteur. Si on
12 revient au tableau précédent, Monsieur Specte, qui
13 était : « présents chez le Transporteur en deux
14 mille vingt (2020) », on voit plutôt quarante (40)
15 pour les professionnels, c'est la quatrième ligne.

16 Alors, est-ce que le bon nombre de
17 professionnels chez le Transporteur est de quarante
18 (40), soit le chiffre qui apparaît au tableau R.2
19 qu'on voit à l'écran ou plutôt de 37, celui qu'on
20 voit plutôt au tableau R1.3, qui s'appelle « Nombre
21 de titulaires appariés ». Peut-être nous expliquer
22 la différence entre les deux, là. Dans notre
23 compréhension, si les deux chiffres doivent se lire
24 en même temps, ce qui nous apparaît particulier à
25 priori.

- 1 R. Effectivement. Mais la réponse est simple. Dans le
2 tableau à la question 1.3, chez le Transporteur, on
3 parle de trente-sept (37) postes et aucun dans
4 l'enquête. La différence entre les trente-sept (37)
5 et les quarante (40) qui sont présents chez le
6 Transporteur au niveau des professionnels, c'est
7 qu'il y a un groupe d'emploi qui s'appelle « les
8 secrétaires de direction » chez Hydro-Québec. Il y
9 a trois secrétaires de direction chez Hydro-Québec,
10 chez le Transporteur. Les secrétaires de direction
11 sont un groupe qui sont exclus du balisage de façon
12 générale. Vous l'aviez dans la liste des groupes
13 d'emploi qui sont exclus. Donc, la différence entre
14 les trente-sept (37) et quarante (40), c'est les
15 trois secrétaires de direction qui sont présentes
16 chez le Transporteur, qui sont dans la catégorie
17 « professionnels » dans le tableau. Parce que, à
18 l'interne, des fois, on les associe aux
19 professionnels. L'explication entre les deux, c'est
20 les trois secrétaires de direction du Transporteur.
- 21 Q. [177] Qui sont donc, juste pour faire bien le lien,
22 des professionnels au sens du tableau R1.2 quand on
23 regarde comment le Transporteur...
- 24 R. Oui.
- 25 Q. [178] ... les traite? Et pour les fins de votre

1 étude, bien, il y a une classification qui fait en
2 sorte qu'elles doivent être exclues, ces personnes-
3 là, même si elles sont des professionnelles?

4 R. Parce que les secrétaires de direction sont exclues
5 à la base du balisage.

6 Q. [179] Je comprends. Je comprends la distinction
7 entre les deux. Donc, les deux chiffres sont bons.
8 C'est la façon dont on doit exclure certains
9 éléments. O.K. Parfait. Ça complète nos questions.
10 J'apprécie. Merci beaucoup. Sous réserve évidemment
11 de l'engagement pris, et déterminer si on pourra y
12 répondre ou pas. Mais je verrai en temps et lieu à
13 vous revenir.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Merci, Maître Cadrin. Est-ce qu'on peut demander à
16 OC si le vingt (20) minutes est maintenu? Est-ce
17 que c'est encore dans ce « range-là » comme on dit?

18 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

19 Oui. Ça ne dépassera pas vingt (20) minutes.

20 LE PRÉSIDENT :

21 Parfait. Je crois qu'on peut effectivement le
22 faire. Allez-y, Maître David!

23 Me YVES FRÉCHETTE :

24 Si vous permettez un instant s'il vous plaît. C'est
25 que vous savez, il y a des moments, Monsieur le

1 Président, où les gens doivent s'absenter. Alors,
2 aujourd'hui, à ce moment-ci de la rencontre, il y a
3 une pause nécessaire de dix minutes pour des fins
4 de santé qui doit être prise. À moins que vous
5 ayez... Parce que si on prend donc une légère pause
6 santé nécessaire, ça va nous ramener à midi,
7 presque midi quinze (12 h 15). Je ne sais pas si
8 vous n'aimez pas mieux prendre la pause lunch et
9 revenir par la suite. Mais c'est vous qui êtes
10 maître. Comme je vous mentionne, il y a vraiment
11 une pause à prendre.

12 LE PRÉSIDENT :

13 Peut-être une précision de maître Turmel.

14 Me ANDRÉ TURMEL :

15 Oui. Je veux simplement, pour cet après-midi, pour
16 permettre aux gens de comprendre où la FCEI s'en va
17 pour son contre-interrogatoire. Nous avons annoncé
18 trente (30) à quarante-cinq (45) minutes. J'en
19 aurai plus autour de trente (30) minutes.

20 Simplement pour que vous puissiez regarder la
21 séquence pour permettre peut-être à maître Cadrin
22 de ne pas courir de retour à son écran.

23 LE PRÉSIDENT :

24 Alors, nous pouvons prendre notre pause lunch
25 immédiatement et nous reviendrions à treize heures

1 (13 h). Ça convient?

2 Me YVES FRÉCHETTE :

3 Il n'y a pas de souci. C'est à vous. Il n'y a pas
4 de souci. Merci pour la pause santé maintenant.

5 LE PRÉSIDENT :

6 Merci. On se retrouve à treize heures (13 h).

7 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

8

9 REPRISE DE L'AUDIENCE

10 (13 h)

11 LE PRÉSIDENT :

12 Alors, nous sommes de retour. Maître McDevitt
13 David, ce serait à vous à procéder au contre-
14 interrogatoire. Ou, Maître Fréchette, vous avez une
15 information à nous communiquer.

16 Me YVES FRÉCHETTE :

17 Oui, si vous me permettez. Alors, rebonjour à tous.
18 Excusez-moi, Maître David, un instant! Ce sera
19 vraiment très court. En ce qui concerne le premier
20 engagement, il est dans sa forme de validation
21 finale. Alors, je suis très confiant qu'on sera en
22 mesure de vous déposer ça cet après-midi. En ce qui
23 concerne les engagements suite à l'interrogatoire
24 d'AHQ-ARQ, la forme écrite sera privilégiée. Alors,
25 on va faire ça le plus rapidement possible. Encore

1 une fois, c'est une question de collecte de données
2 puis de récupération, de vous offrir ça verbalement
3 à très court terme, ce n'était pas possible. Alors,
4 on va vous privilégier la forme écrite. Et puis on
5 verra d'ici demain matin où nous en serons. Mais je
6 peux vous assurer qu'on va faire ça diligemment.
7 Voilà, ça complète, à moins que vous ayez des
8 questions pour moi.

9 LE PRÉSIDENT :

10 Merci de l'information. Maître David.

11 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

12 Oui. Bonjour. Éric David pour Option consommateurs.
13 Bonjour au panel.

14 Q. [180] J'ai honnêtement des questions plus d'ordre
15 macro, si on veut, au niveau des résultats de vos
16 analyses, contrairement à des questions plus disons
17 détaillées de mes collègues ce matin. Ma première
18 question concerne, dans le rapport de Normandin
19 Beaudry, là, à la page 5. Peut-être si le greffier
20 pourrait le mettre à l'écran, ce serait utile.

21 LE GREFFIER :

22 Puis-je juste avoir le rappel quant à la cote de la
23 pièce.

24 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

25 Oui. Désolé! Alors la B-0189. Et je suis à la page

1 5 du rapport. Oui. Exactement, le tableau là, le
2 tableau 1.

3 Q. [181] Je voulais juste m'assurer de notre
4 compréhension du tableau qui porte sur « Écart de
5 la rémunération globale d'Hydro-Québec par rapport
6 à la médiane de son marché de référence (en
7 pourcentage) ». Donc, si je comprends bien, la
8 rémunération globale de trois groupes d'employés
9 est proche de la médiane. Je parle évidemment des
10 cadres intermédiaires, des cadres de maîtrise et
11 des métiers. Est-ce que c'est exact?

12 M. ÉTIENNE BOUCHER :

13 R. Juste un instant. Dans le fond si on parle de la
14 médiane comme nous on la définit avec une zone, je
15 pense que ce que je préférerais, c'est qu'on prenne
16 la présentation d'hier. Je crois que c'est la pièce
17 B-0243, de mémoire, page 10 où là on interprète les
18 résultats avec un intervalle, en fait une zone de
19 compétitivité de cinq pour cent (5 %), de plus ou
20 moins cinq. Puis là ça va peut-être... C'est parce
21 que, là, on travaille sur la rémunération globale
22 médiane. Mais, nous, on applique une zone de
23 compétitivité. Je pense que ce serait plus facile
24 d'utiliser l'autre tableau pour répondre à votre
25 question.

1 Q. [182] C'est quel tableau auquel vous me réferez,
2 Monsieur?

3 R. Page 10 de notre présentation d'hier.

4 Me YVES FRÉCHETTE :

5 C'est B-0245, Monsieur Specte. Voulez-vous nous
6 donner la page à laquelle vous réferez, Monsieur
7 Boucher, pour maître David aussi?

8 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

9 Q. [183] Bien, écoutez, Monsieur Boucher, ça ne fait
10 que confirmer ma constatation à l'effet que, pour
11 trois groupes d'employés, à savoir les cadres
12 intermédiaires, les cadres de maîtrise et les
13 métiers, on est proche de la médiane, sinon sur la
14 médiane. Est-ce que c'est exact?

15 M. ÉTIENNE BOUCHER :

16 R. En rémunération globale?

17 Q. [184] Oui.

18 R. Oui.

19 Q. [185] Parfait. Pour les cinq autres groupes
20 d'employés... Puis, Monsieur le Greffier, je vous
21 demanderais de remettre la pièce B-0189, la page 5.
22 Je vais continuer mon contre-interrogatoire sur
23 cette... sur votre rapport d'expertise. Merci

24 Donc, si je comprends bien, la rémunération
25 pour les cinq autres groupes, c'est-à-dire ceux...

1 bien les professionnels, les spécialistes, les
2 ingénieurs, les technologues et les employés de
3 bureau, on est significativement au-dessus de la
4 médiane. Est-ce que c'est exact?

5 R. Toujours en rémunération globale...

6 Q. [186] Oui.

7 R. ... on est... c'est ça. Si on applique la zone,
8 moi, je vous dirais au-dessus de la médiane pour
9 ces groupes-là, significativement je... il
10 faudrait... il faudrait le définir, là, mais oui on
11 est au-dessus de la zone que, nous, on interprète
12 comme étant la zone de compétitivité du marché de
13 comparaison.

14 Q. [187] Bon. Je ne veux pas rentrer dans un débat de
15 sémantique, là. Évidemment quand je vous vois êtes
16 dans le cas des technologues qui sont quinze pour
17 cent (15 %) au-dessus de la médiane, je considère
18 que c'est quand même significatif, mais au fond ce
19 qu'on constate sur le tableau ici c'est que les
20 variations par rapport à la médiane vont de moins
21 un (-1) dans le cas des métiers à plus quinze (+15)
22 dans le cas des technologues. Ce qui est quand même
23 une assez grande fourchette, si on veut, ou gamme.
24 Comment est-ce que vous expliquez de telles
25 divergences?

1 R. Bien, nous, on a conduit l'étude, on a pris des
2 emplois repères dans les groupes, on les a comparés
3 avec notre méthodologie des coûts simulés, en fait
4 on a utilisé la méthode des coûts simulés qu'on a
5 appliquée à la démographie d'Hydro-Québec, puis
6 c'est le résultat qui est ressorti.

7 Q. [188] O.K. Bien c'est peut-être les témoins
8 d'Hydro-Québec qui peuvent répondre à ma question
9 dans ce cas-là. Est-ce qu'il y a un témoin d'Hydro-
10 Québec qui peut nous expliquer pourquoi il y a une
11 telle divergence dans la rémunération globale? Par
12 rapport à la médiane.

13 Me YVES FRÉCHETTE :

14 Les témoins se consultent, Maître David, là.

15 Me ÉRIC MCDEVITT DAVID :

16 Pas de problème.

17 M. FRANÇOIS BÉDARD :

18 R. Donc, l'objectif à même nos principes directeurs
19 c'est évidemment d'être à la médiane du marché,
20 donc l'objectif premier je dirais que c'est être
21 globalement à la médiane du marché. On voit
22 évidemment, là, qu'il y a des groupes où on est un
23 petit peu... un petit peu... un peu plus à
24 l'extérieur. C'est... ça vient de données je dirais
25 historiques. Dans le cadre de discussions avec les

1 différentes instances syndicales, il y a des... il
2 y a des moments où on avait des choix à faire en
3 termes de... de paix... de paix industrielle, qui
4 font en sorte qu'on est à l'endroit où on est
5 aujourd'hui. Mais l'objectif premier c'est que la
6 rémunéra... la rémunération globale d'Hydro-Québec
7 soit globalement, pour l'ensemble, à la médiane du
8 marché. Ce qui est à un point pour cent (1,5 %)
9 près au niveau global, mais effectivement pour
10 certains groupes, basé sur des... un historique
11 de... de relations de travail je dirais, on a
12 certains groupes où on est un peu à l'extérieur.

13 Q. [189] O.K. Donc, au fond, une des explications,
14 disons... je sais pas si c'est une ou la principale
15 explication serait liée à la négociation des
16 conventions collectives, si je comprends bien.

17 R. Une des explications, oui, effectivement.

18 Q. [190] O.K. Est-ce qu'il y en a d'autres qui vous
19 viennent à l'esprit?

20 R. Évidemment, il y a le... le marché, comment...
21 comment le marché se comporte comparativement à ce
22 que comment, nous, on s'est comporté au cours des
23 années. Peut-être que je peux passer la parole aux
24 gens de Normandin pour ce qui est du marché, mais
25 quand on fait un comparable comme ça on regarde,

1 nous, où on se situe et où le marché se situe. Le
2 marché évolue de façon différente à certains
3 moments, qui peut expliquer que les écarts sont...
4 sont au niveau où ils sont aujourd'hui. C'est
5 pas... c'est pas simplement l'historique d'Hydro-
6 Québec qui explique la comparaison au marché, mais
7 c'est l'historique... le positionnement...
8 l'historique des... de la rémunération globale sur
9 le marché qui explique... qui explique également
10 notre positionnement par rapport au marché.

11 Q. [191] O.K. Monsieur le Greffier, si ce serait
12 possible de mettre à l'écran la pièce C-OC-0043,
13 qui est le mémoire d'Option Consommateurs.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Vous pourriez nous donner la page, Maître David?

16 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

17 Oui, la toute dernière page.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Page 15?

20 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

21 C'est la page 21. Monsieur le greffier l'a.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Excusez.

24 LE GREFFIER :

25 Ce que j'ai c'est bien ça.

1 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

2 Q. [192] Alors, ça, c'est à toute fin pratique, le
3 tableau que Normandin Beaudry avait préparé en deux
4 mille seize (2016) pour la cause antérieure. Et on
5 voit que le résultat, bien, au niveau de la
6 rémunération globale, le total c'est qu'il y a un
7 écart par rapport à la médiane de six pour cent
8 (6 %).

9 Maintenant, si on revient à la pièce
10 B-0189... Désolé, Monsieur le Greffier, là. Si vous
11 retournez au même tableau... Non, il faut aller à
12 B-0189, voilà. Donc, on voit maintenant que le
13 total pour la rémunération globale est rendu à sept
14 pour cent (7 %) d'écart avec la médiane. Donc, que
15 l'écart a augmenté, entre deux mille seize (2016)
16 et aujourd'hui, d'un pour cent (1 %).

17 Et on constate, toujours dans ce tableau-
18 là, qu'il y a des augmentations pour certains
19 groupes d'employés à savoir les professionnels, les
20 spécialistes, les ingénieurs et les technologues,
21 sont encore plus importantes que sept pour cent
22 (7 %).

23 Quels sont les facteurs qui expliquent, au
24 fond, le fait que l'écart a grandi, entre deux
25 mille seize (2016) et deux mille vingt (2020)?

1 Bien, la date de votre dernier rapport qui utilise
2 des données deux mille vingt (2020), là. Quels sont
3 les facteurs qui expliquent que, finalement,
4 l'écart est encore plus grand?

5 M. ÉTIENNE BOUCHER :

6 R. Peut-être, juste une petite précision, en
7 commençant. Si on regarde avec la décimale, ça a
8 passé de six virgule un (6,1 %) à six virgule cinq
9 (6,5 %). Donc, c'est point quatre pour cent (0,4 %)
10 que ça a changé, ce n'est pas un pour cent (1 %).
11 C'est avec les arrondis que c'est un pour cent
12 (1 %). Puis comment ça s'explique...

13 Q. [193] Juste... excusez-moi de vous interrompre.

14 R. Oui.

15 Q. [194] Donc, le chiffre de sept pour cent (7 %)
16 qu'on voit, en bas du Tableau 1, ce n'est pas le
17 bon chiffre?

18 R. C'est six point cinq (6,5 %), quand on met une
19 décimale. Ça nous avait été demandé comme question,
20 là. Donc, on a arrondi à la hausse. Mais c'était
21 juste une précision.

22 C'est juste que quand vous dites que ça
23 augmenté d'un pour cent (1 %), ça a augmenté de
24 point quatre pour cent (0,4 %) dans les faits. Puis
25 dans le fond, à notre avis, c'est quelque chose qui

1 est assez marginale sur une période de cinq ans.

2 Puis pourquoi ou comment ça s'explique?

3 Bien, ça s'explique principalement par les

4 variations de marchés, autant du côté d'Hydro-

5 Québec, dans leurs pratiques, que dans les

6 pratiques dans le marché de référence.

7 Q. [195] O.K. Je constate, cependant, que pour le
8 groupe métiers, on voit le phénomène inverse parce
9 qu'en deux mille seize (2016), ils étaient cinq
10 pour cent (5 %) au-dessus de la médiane et dans
11 votre dernier rapport, ils sont à moins un pour
12 cent (-1 %). Bien, si c'est les bons pourcentages,
13 là. Je présume que c'est les bons pourcentages,
14 moins un (-1 %) ?

15 R. Ça va.

16 Q. [196] Qu'est-ce qui explique qu'il y a un phénomène
17 inverse pour les métiers ?

18 R. Euh... j'interrogeais mes collègues... bien, pas
19 mes collègues, les gens d'Hydro-Québec à savoir
20 s'il y avait eu quelque chose au niveau d'Hydro-
21 Québec, puis la réponse c'est non.

22 Donc, on est toujours dans la même
23 convention. Donc, c'est vraiment une explication du
24 marché. Donc, c'est les pratiques du marché qui ont
25 varié.

1 Q. [197] Par pratiques du marché, vous parlez des
2 conventions collectives?

3 R. Bien, non. On n'a pas juste des... En fait, on n'a
4 pas travaillé avec des conventions collectives.
5 Donc, c'est vraiment les structures salariales qui
6 ont évolué dans le marché de comparaison auquel on
7 compare Hydro-Québec.

8 Q. [198] O.K., mais j'essaie de comprendre dans les
9 faits, pourquoi les employés de la catégorie
10 métiers, sont la seule catégorie à aller dans le
11 sens inverse des autres groupes. C'est ça que
12 j'essaie de comprendre. Et vous me réferez au... Je
13 n'ai pas compris vraiment votre réponse.

14 R. C'est ça. C'est que les structures salariales...
15 les structures salariales pour ces emplois, les
16 emplois qui composent ce groupe d'emplois là dans
17 le marché, donc dans les organisations du marché de
18 comparaison, mais par rapport au positionnement de
19 la dernière étude, a diminué.

20 Q. [199] O.K. Donc, est-ce que vous dites que les
21 raisons sont purement internes, à Hydro-Québec?

22 R. Bien non, c'est le contraire, elles sont purement
23 externes à Hydro-Québec.

24 Q. [200] O.K. Puis, c'est quoi l'impact des
25 conventions collectives pour les métiers? Est-ce

1 que c'est une des raisons qui explique ce
2 changement-là ou pas?

3 R. Bien... Juste un instant. C'est ça. Les conventions
4 ont été renégociées depuis, sauf que ça a été les
5 mêmes conventions. Donc, c'est vraiment... la
6 différence qu'on observe, c'est vraiment une
7 question de marché, ce n'est pas une question à
8 l'interne, chez Hydro-Québec.

9 Q. [201] Bon. O.K. Alors, je vais donc... toujours à
10 votre rapport, à la page 5, là, je suis juste un
11 peu au-dessus du tableau 1, dans le texte. Voilà.
12 Et je lis, dans le deuxième paragraphe ceci :

13 Selon la littérature et la pratique
14 des spécialistes en rémunération, une
15 organisation est au diapason du marché
16 lorsqu'elle présente un écart
17 d'environ cinq pour cent (5 %) par
18 rapport au taux du marché. Cet écart
19 de plus ou moins cinq pour cent (5 %) est
20 communément appelé la zone de
21 compétitivité.

22 Donc, si j'ai bien compris, une entreprise devrait
23 viser à être à l'intérieur d'une fourchette de plus
24 ou moins cinq pour cent (5 %) de la médiane, ce
25 qu'est la zone de compétitivité. C'est bien ça?

1 R. Oui. Quand le positionnement visé est à la médiane,
2 là, elle devrait viser, se retrouver dans cette
3 zone de plus ou moins cinq pour cent (5 %) là, de
4 ce qu'on évalue comme étant le point médian.

5 Q. [202] O.K. Monsieur le Greffier, si c'est possible
6 de mettre la pièce B-0246 à l'écran? Et, si c'est
7 possible d'aller à la planche 4? Merci. Oui, c'est
8 ça. Donc, je constate ici qu'en ce qui concerne les
9 salaires de base... le salaire de base moyen et la
10 rémunération directe, Hydro-Québec est à
11 l'intérieur de la fourchette, donc à l'intérieur de
12 la zone de compétitivité. Mais, en ce qui concerne
13 la rémunération globale, elle ne l'est pas. Vous
14 êtes d'accord avec moi?

15 Mme MARIE-PIERRE MAILLOUX :

16 R. Elle est légèrement à l'extérieur de la zone de
17 compétitivité.

18 Q. [203] Exact. Donc, si vous allez maintenant,
19 Monsieur le Greffier, à la planche numéro 11... Et
20 on peut lire que :

21 Hydro-Québec a fait la démonstration
22 du déploiement d'initiatives visant à
23 maintenir la rémunération globale à
24 l'intérieur de la zone de
25 compétitivité.

1 Vous êtes d'accord avec moi, que cet objectif n'a
2 pas été atteint en ce qui concerne la rémunération
3 globale?

4 R. On est resté à... légèrement à l'extérieur de la
5 zone de compétitivité. On est passé de un point un
6 pour cent (1.1 %), qu'on était à l'extérieur, à...
7 à un point cinq pour cent (1.5 %).

8 Q. [204] O.K. Peut-être, une question plus adressée à
9 Normandin Beaudry. Ma prochaine question, c'est :
10 si je comprends bien, le balisage que vous avez
11 été... que vous avez effectué a utilisé les données
12 de jusqu'en décembre vingt vingt (2020) pour Hydro-
13 Québec des données de vingt vingt (2020). Là, la
14 Régie est appelée à fixer la rémunération pour
15 vingt vingt-deux (2022) et vingt vingt-trois
16 (2023). Avez-vous une recommandation à faire à la
17 Régie quant à cette utilisation de données de vingt
18 vingt (2020) pour fixer une rémunération pour vingt
19 vingt-deux (2022) et vingt vingt-trois (2023)?

20 Me YVES FRÉCHETTE :

21 Je vais m'objecter à la question, excusez-moi,
22 Maître David. Je m'excuse de vous interrompre comme
23 ça.

24 LE PRÉSIDENT :

25 Maître Fréchette, on ne vous entend pas.

1 Me YVES FRÉCHETTE :

2 Ah, excusez, je vais approcher le micro. Alors,
3 objection. Vous me pardonnerez, Maître David, mais
4 je pense que la question est hors de propos et
5 n'est pas pertinente et je vous sou mets ceci, c'est
6 que la décision de cette année, la décision pour
7 l'année qui concerne la tarification de l'année
8 deux mille vingt-trois (2023) est sous MRI.

9 Alors, les charges salariales, la masse
10 salariale, et cetera, ces aspects-là ne sont pas
11 visés par la décision. Alors, il n'y a aucun impact
12 sur... il n'y a aucun impact sur deux mille vingt-
13 deux (2022), il n'y a aucun impact possible de...
14 il n'y a pas une possibilité pour la Régie
15 d'examiner les charges de retraite qui sont visées
16 à l'intérieur du MRI sur l'évolution des charges
17 nettes d'exploitation.

18 Alors, les recommandations de Normandin
19 Beaudry, il y en a, Maître David, ne peuvent pas
20 viser la tarification de l'année deux mille vingt-
21 deux (2022). Elles peuvent découler de leur
22 rapport, bien évidemment, mais certainement pas
23 pour s'impacter sur le tarif de l'année deux mille
24 vingt-deux (2022) qui, lui est à toutes fins
25 pratiques final, là, il est final, maintenant.

1 Alors, c'était l'objection par rapport à la
2 question que vous posiez, Maître David, c'est qu'il
3 ne peut pas s'intégrer....

4 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

5 Oui, mais écoutez...

6 Me YVES FRÉCHETTE :

7 Vous ne pouvez pas avoir de recommandations qui
8 s'appliquent pour la tarification deux mille vingt-
9 deux (2022).

10 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

11 Ma question, elle était vraiment au niveau de
12 l'actuariat, O.K., c'est la spécialisation de
13 Normandin Beaudry et ne comptait pas sur l'impact
14 juridique de la question, mais au fond, la
15 question, c'était juste d'un point de vue
16 actuariel. Est-ce qu'il y a des problèmes causés
17 par l'utilisation de données de vingt vingt (2020),
18 par rapport à la décision que la Régie doit
19 prendre.

20 Me YVES FRÉCHETTE :

21 Si ça ne s'incarne pas dans l'équation tarifaire,
22 là, que... je crois que c'était vraiment la
23 prémisse de base de votre question, mais si c'est
24 des questions de nature actuarielles sur les suivis
25 à donner ou les recommandations du rapport, je n'ai

1 pas de difficultés, là, mais il me semblait que la
2 prémisses de votre question antérieure était
3 d'incarner ça dans la tarification, ce qui n'est
4 pas possible actuellement.

5 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

6 Non, non, ma question porte sur l'aspect actuariel.

7 Me YVES FRÉCHETTE :

8 Alors, si c'est de cette nature-là, vous permettez,
9 Monsieur le Président, ça sera votre meilleure
10 objection de la journée, je la retire, sous la
11 réserve que Maître David va procéder de la façon
12 dont on vient d'échanger ensemble.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Bien noté. Vous pouvez poursuivre, Maître David.

15 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

16 Q. [205] Oui, bien est-ce que vous voulez que je
17 repose la question ou ça va, vous avez compris la
18 question?

19 R. On l'a bien compris, mais peut-être juste la
20 reposer, si vous voulez, on va bien la préparer,
21 juste pour être sûr de bien répondre, là.

22 Q. [206] Simplement, au fond, la question, c'est :
23 comment on doit appliquer le balisage que vous avez
24 fait, qui utilise des données vingt vingt (2020),
25 dans la fixation de rémunération pour des années

1 postérieures, vingt vingt-deux (2022), vingt vingt-
2 trois (2023), sans faire référence à la
3 tarification? C'est quoi les défis qui sont posés
4 par ce décalage dans les données, c'est ça la
5 question. Monsieur le Président, c'est ma dernière
6 question.

7 R. Donc, pour répondre à votre question, ce qu'on
8 dirait, c'est que deux mille vingt (2020), c'est la
9 photo qu'on a pris, ça a été bien fait, ça donne un
10 bon portrait. On voit qu'au niveau de la
11 rémunération directe, on est à la bonne place.
12 Quand on ajoute les avantages sociaux,
13 particulièrement régime de retraite, là, c'est ça
14 qui me fait sortir légèrement de la zone, ça fait
15 qu'il y aurait cet élément-là à considérer, je vous
16 dirais.

17 L'autre élément, c'est, vous l'avez
18 mentionné, il y a certains groupes qui ne sont pas
19 significativement, à notre avis, au-dessus, quand
20 on applique la zone, mais il y a quand même des
21 groupes qui se démarquent par rapport à d'autres,
22 ça fait qu'il faut peut-être en prendre
23 connaissance et en tenir compte, je vous dirais,
24 dans l'évolution.

25 Ceci dit, en ce moment, t'sais, comme on ne

1 peut pas projeter ce qui se passe. Le marché est
2 assez fou en ce moment. Il y a vraiment une pénurie
3 dans tous les secteurs. On est encore... En fait,
4 on a vécu une pandémie. Le marché est très
5 effervescent. Donc, d'essayer de se projeter avec
6 l'inflation dans trois ans, c'est vraiment
7 difficile. Ça fait que d'apporter une
8 recommandation, là, vraiment... De toute façon,
9 nous, on était ici pour faire l'étude, pas pour
10 agir à titre de conseiller, mais je vous dirais que
11 c'est les points que, nous, on remarque dans les
12 constats de notre étude.

13 Q. [207] Alors, je vous remercie. Je n'ai plus de
14 questions.

15 LE PRÉSIDENT :

16 Merci, Maître David. Maître Turmel pour la FCEI.

17 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL :

18 Oui. Bonjour à tous. André Turmel pour la FCEI.

19 Bonjour aux témoins; bonjour aux régisseurs.

20 Monsieur le greffier, si on veut mettre à l'écran

21 la pièce, le mémoire de la FCEI. C'est la pièce

22 C-FCEI-0028 à la page 14.

23 Q. [208] Dans cette preuve, nous avons... Et, là, si
24 on monte un peu plus, en bas de la page 13, on est
25 dans la section de la preuve de la FCEI au point

1 3.2.1 qui parle du groupe de référence et comment
2 Normandin Beaudry a établi ce groupe-là, si je
3 comprends bien, aux fins de réaliser son étude. Et,
4 là, je suis à la page 14. On a établi... Je prends
5 pour acquis... Mais les questions s'adressent aux
6 experts de Normandin Beaudry, que vous avez lu la
7 preuve de la FCEI?

8 M. ÉTIENNE BOUCHER :

9 R. Oui.

10 Q. [209] D'accord. Et comme vous le voyez à la page 14
11 donc, on a réécrit dans les faits les critères que
12 vous avez utilisés. Et ceux-ci, vous avez indiqué,
13 bon,

14 [...] l'organisation du marché de
15 référence doit présenter la plupart
16 des caractéristiques suivantes :

17 On les énumère à la page 14 de la preuve. Donc, la
18 représentativité, le caractère comparable, la
19 qualité et la disponibilité, la continuité et enfin
20 la crédibilité. Et, là, je vais juste lire deux
21 paragraphes. Et on va arriver vers la question. De
22 notre preuve, nous disons :

23 De toute évidence, plusieurs de ces
24 critères...

25 que je viens de mentionner,

1 ... ont une nature subjective.
2 D'ailleurs, en réponse à la question
3 1.4 de la FCEI, Normandin Beaudry
4 indique avoir apprécié qualitativement
5 certains critères à partir de sa
6 connaissance des entreprises, mais
7 n'indique pas comment cette évaluation
8 a été conduite.

9
10 De plus, en réponse à la question 2.1
11 d'Optimum, le Transporteur présente
12 les critères rencontrés pour chaque
13 organisation sélectionnée dans le
14 groupe de référence. On peut observer
15 que plusieurs organisations ne
16 satisfont que trois critères sur cinq.
17 Toutefois, le dossier ne présente
18 aucune information sur les entreprises
19 qui n'ont pas été retenues dans le
20 groupe de comparaison.

21 Monsieur le greffier, si on veut aller cette fois-
22 ci dans l'étude de Normandin Beaudry, c'est la
23 pièce B-0020, à la page 11. Donc, dans le bas de la
24 page 11 et début de la page 12. B-0020. Le bas de
25 la page 11 et le début de la page 12. Parfait. Et

1 dans votre preuve, il est indiqué :

2 Comme source principale de données de
3 marché, Remun, l'enquête de
4 rémunération globale de Normandin
5 Beaudry a été privilégiée.

6 Et je cite :

7 L'enquête compte 474 emplois repères
8 et est constituée de 378 organisations
9 canadiennes. Les données recueillies
10 auprès de ces organisations
11 représentent 21 secteurs d'activités.

12
13 Normandin Beaudry a extrait...

14 je suis à la page 12,

15 ... de l'enquête un segment de données
16 pour répondant aux critères retenus
17 pour la sélection d'un marché de
18 référence (voir annexe A). Les données
19 de cette enquête valides au 1er avril
20 2020 ont été actualisées au 31
21 décembre 2020.

22 Et enfin, dernière... dernier travail, Monsieur le
23 Greffier, si vous voulez bien aller à la pièce B-
24 0170. B-0170, la DDR, à la page 6. Dans les faits,
25 il y un tableau, alors vous me dites quand vous y

1 êtes. On va commencer nos questions ici. Donc,
2 juste avant le tableau, donc en bas de page 5 la
3 question était... bon, on voulait présenter
4 comment... comment l'analyse avait été faite,
5 comment les critères avaient été appliqués. Et
6 le... on a produit le tableau, donc R2.1 qui
7 présente les critères retenus pour chacune des
8 organisations de l'annexe A. On voit bien ça?

9 Alors ma première question : on voit dans
10 le tableau que vous représentez quarante-quatre
11 (44) organisations de l'échantillon et on voit en
12 général que plusieurs ne rencontrent que quatre...
13 que trois ou quatre critères. Première question :
14 quelle était la règle de décision pour sélectionner
15 les entreprises? Par exemple, est-ce que c'étaient
16 toutes les entreprises qui rencontraient trois
17 critères ou plus ou autre chose?

18 R. Je vous dirais que c'était encore plus qualitatif
19 que ça. Quand on regarde les trois sur quatre, il y
20 a beaucoup de X dans la colonne « Continuité », qui
21 n'apparaissent pas. Puis ça c'est...
22 malheureusement, c'est ça les limites
23 méthodologiques de nos enquêtes. C'est que quand on
24 regarde l'échantillon ou les organisations
25 participantes qui avaient participé quand on a fait

1 l'étude de balisage il y a cinq ans par rapport à
2 ceux qu'on avait de disponibles dans notre base de
3 données cette année, il y en avait qui n'étaient
4 pas disponibles, donc malheureusement ce critère-là
5 de continuité, qu'on souhaite vraiment appliquer,
6 n'était pas là. Ça fait qu'en partant, t'sais, je
7 pense qu'on peut enlever un des critères. Pas
8 l'enlever, là, mais je veux dire le constat que
9 vous faites qu'il y en a beaucoup à trois, bien il
10 y en a beaucoup à trois sur quatre. Ça fait que ça,
11 ce serait un premier élément de réponse. Pourriez-
12 vous juste me rappeler exactement ce que vous
13 cherchez à identifier ici?

14 Q. [210] Oui, bien on veut... premièrement, bien donc
15 vous avez vous-même établi cinq critères et on
16 comprend qu'il y a plusieurs... donc, trois à
17 quatre critères. Donc, on veut savoir quelle était
18 votre règle décisionnelle ultimement pour
19 sélectionner les entreprises. C'était-tu deux?
20 C'était-tu trois? Ou c'était-tu trois ou quatre? Ou
21 quatre?

22 R. Non, non. Le critère décisionnel je vous dirais
23 l'objectif visé c'était vraiment d'avoir les cinq
24 critères, c'est ce qu'on vise.

25 Q. [211] O.K.

1 R. Malheureusement, il y a des limites
2 méthodologiques, comme je viens de vous en
3 expliquer une, mais il y en a d'autres. Il y a des
4 organisations qui ont juste des opérations où on a
5 juste des données dans d'autres provinces que le
6 Québec, ça fait qu'on ne pouvait pas utiliser leurs
7 données. Il y avait des plus petites entreprises où
8 on ne pouvait pas utiliser les données. Il y avait
9 des secteurs aussi, des organisations où on n'avait
10 pas les mêmes emplois repères ça fait que
11 malheureusement, là, même si on a quatre cent
12 soixante-quatre (474) organisations dans la base de
13 données... trois cent... dans cette édition-là, on
14 en avait... combien qu'on en avait? Trois cent
15 soixante-dix-huit (378). Malheureusement,
16 l'échantillon qui est disponible pour le cadre de
17 l'étude est vraiment plus petit.

18 Q. [212] O.K. Je veux juste bien comprendre. Par
19 exemple, si une entreprise n'avait que deux
20 critères, elle était automatiquement exclue ou pas
21 nécessairement.

22 R. C'est certain. Bien c'est certain qu'elle était
23 automa... à moins vraiment qu'on dise... admettons
24 que ça aurait été Hydro One, mais Hydro One, qu'on
25 voulait dans l'enquête, n'aurait fait... aurait

1 coché sur plus que ces critères-là. Ça fait que je
2 vous dirais qu'il aurait fallu avoir vraiment une
3 bonne raison pour dire oui.

4 Q. [213] O.K. J'essaie juste de comprendre. Donc, sur
5 trois cent soixante-dix-huit (378) organisations
6 dont vous avez parlé, là, on peut-tu conclure que
7 trois cent quarante-six (346) des trois cent
8 soixante-dix-huit (378) organisations ne
9 rencontreraient que deux critères ou moins?

10 R. C'est probablement le cas, là, je peux pas vous
11 répondre avec... je peux pas vous répondre avec...
12 t'sais, affirmative, là. Je veux dire il faudrait
13 vérifier, mais oui, c'est... c'est ce que je crois.

14 Q. [214] O.K. Et quand vous dites que vous n'êtes pas
15 certain, c'est parce que je comprends que vous avez
16 établi des critères, mais que... je ne dirais pas
17 que c'étaient des critères mous, mais si c'était
18 une société vraiment... par exemple,
19 hypothétiquement, dans la même zone... dans la même
20 zone qui ressemblait à Hydro-Québec, vous l'auriez
21 conservée même si elle n'avait que deux critères.
22 On peut-tu dire ça?

23 R. Ça aurait vraiment été une exception, je vous
24 dirais.

25 Q. [215] Mais je comprends que, compte tenu que vous

1 vous basez beaucoup sur l'aspect qualitatif, je
2 comprends que ce n'est pas impossible que vous
3 l'auriez fait, selon votre approche?

4 R. Juste un instant, s'il vous plaît, Maître Turmel.

5 Q. [216] D'accord.

6 R. Maître Turmel?

7 Q. [217] Oui?

8 R. Donc, au-delà de la composition du marché de
9 référence, mon collègue René va vous amener une
10 piste de réponse, également.

11 Q. [218] D'accord.

12 M. RENÉ BEAUDRY :

13 R. Bien, je voulais juste dire... Si c'était possible
14 de mettre à l'écran les réponses que le
15 Transporteur a faites à l'AHQ-ARQ qui est le
16 document HQT-10, document 2.2. Je ne sais pas
17 comment il est côté autrement, je m'en excuse.

18 Q. [219] D'accord. Monsieur le Greffier...

19 R. Ça va compléter la...

20 Q. [220] O.K. On est à la recherche. Il faut éclairer
21 la Régie, alors on travaille ensemble.

22 R. Oui, oui, c'est ça, exactement.

23 Mme WAHIBA SALHI :

24 R. C'est la pièce B-0169.

25

1 LE GREFFIER :

2 Je ne vous entends pas. Moi, j'ai la pièce B-0169.

3 C'est bien celle-là?

4 R. Oui, 169, effectivement.

5 LE GREFFIER :

6 Et il me faudrait le numéro de page, à moins que ce
7 soit déjà le bon numéro, ici.

8 M. RENÉ BEAUDRY :

9 R. Le numéro... c'est la page 18.

10 LE GREFFIER :

11 Merci.

12 R. Alors, comme je le disais tout à l'heure, je pense,
13 dans la réponse à une autre question, on a
14 cinquante-huit (58) postes. On a quarante-quatre
15 (44) organisations. Ça fait qu'en théorie, si
16 toutes les organisations, avec tous les postes
17 qu'on recherchait, on en aurait deux mille cinq
18 cent (2 500) à évaluer. C'est impossible.

19 Si dans la base de données de trois cent
20 soixante-dix-huit (378), admettons qu'il y en
21 aurait trois cent (300) qui rencontreraient les
22 cinq critères, on ne prendrait pas les trois cent
23 (300).

24 Ici, on n'est pas à propos d'exclure des
25 compagnies. On est à propos d'en prendre un certain

1 nombre qui nous permet de maximiser les mesures
2 pour mieux éclairer la Régie.

3 Alors, c'est pour ça que je vous réfère à
4 cette page-là parce que la page qui vient de
5 disparaître à l'écran, qui était là tout à l'heure,
6 ce qu'elle montre, c'est le nombre d'observations
7 qu'on a réussi à obtenir à l'intérieur de ces
8 quarante-quatre (44) organisations-là pour les
9 cinquante-huit (58) postes.

10 Alors, je ne sais pas si monsieur Specte
11 peut la ramener, là. Alors, ce qu'on voit, nous...
12 Oui, c'est important d'avoir un certain nombre
13 d'organisations mais ce qu'on essaie de voir c'est
14 d'avoir un spectre large pour reproduire ce qu'est
15 le marché pour chacun des postes.

16 Donc, des postes, on en a dix-huit (18),
17 treize (13), dix-sept (17) personnes, c'est
18 suffisant. Alors, si je rajoute cent (100) autres
19 compagnies, bien, au lieu d'en avoir dix-huit (18),
20 j'en ai quatre-vingt-trois (83), tout ce que ça va
21 faire, c'est que je vais travailler un autre six
22 mois de plus pour confirmer...

23 Tu arrives, à un moment donné, où tu
24 confirmes ce qu'est le marché. Alors, c'est certain
25 qu'on n'est pas en train d'exclure des compagnies,

1 on essaie d'en inclure un nombre optimal. Puis
2 comme l'a expliqué mon confrère, bien, si ces
3 organisations-là rencontrent la majorité des
4 critères puis qu'on est capable de reproduire ce
5 que je vous montre à l'écran, des observations pour
6 tous nos emplois en un nombre suffisant, bien,
7 c'est que l'esprit d'une étude de comparaison de
8 marché est complètement respecté.

9 Q. [221] Mais Monsieur Beaudry. Pardon, je veux pas
10 vous interrompre, pardon.

11 R. Non, non, c'est correct, allez-y.

12 Q. [222] O.K., mais avec égard, ce que vous
13 m'expliquez, c'est le résultat où vous voulez
14 arriver, mais moi je pose des questions sur
15 l'approche méthodologique. Je suis en amont, je
16 veux comprendre.

17 Vous, vous me dites : « Bien, moi, il faut
18 que j'arrive là, et après ça, peut-être que je vais
19 faire du reverse engineering puis je vais adapter
20 mes critères. » C'est un peu ça que vous nous
21 dites. Puis ce n'est pas nécessairement mauvais. On
22 veut, nous, nos questions, le but de cette preuve
23 là, la FCEI, vous l'avez vu, puis HQ l'a vu, c'est
24 pour améliorer, le cas échéant, l'approche
25 méthodologique parce qu'elle ne nous apparaît pas

1 claire. Là, vous me dites : « On a voulu... »

2 Bien, c'est parce que si vous me

3 dites : « Maître Turmel, si on avait tellement de

4 critères, pourquoi on serait arrivé à... » je ne

5 sais pas combien... « mille cinq cent (1 500).

6 Alors, on a... comment dire, on a fait « fitter »

7 les critères après. C'est comme si vous avez adapté

8 les critères après coup. Est-ce que c'est un peu ça

9 que vous nous dites, d'une certaine manière, ou...

10 R. Bien, ce n'est pas ça que je vous dis, mais je vais

11 raffiner ma réponse, qui n'était pas claire, peut-

12 être. Nous, comme... Votre expert vous a référé aux

13 études de Mercer puis de Towers, puis si vous lisez

14 ces études-là, vous allez certainement retrouver

15 les mêmes choses. Ce qu'on essaie de faire, c'est

16 d'avoir une cohérence et un suivi, pour qu'il y ait

17 une cohérence d'une année à l'autre quand ces

18 études-là sont faites.

19 Alors, les entreprises qui avaient été

20 choisies la dernière fois, on tente de les

21 maintenir, sauf quelques gens qui, peut-être, ne

22 voudront pas resoumettre leurs informations, on

23 essaie de maintenir la plus grande continuité. On

24 ne passera pas d'une étude où il y en a quarante-

25 et-une (41) à une étude où il y en a soixante-

1 quinze (75). Ça, c'est la première chose.

2 La deuxième et dernière chose, c'est
3 quand... quand vous utilisez, et certains de vos
4 confrères, le mot « exclu », on n'exclut pas des
5 compagnies. S'il y en avait trois cent cinquante
6 (350) qui remplissaient les cinq critères, on ne
7 prendrait pas trois cent cinquante (350)
8 compagnies, je n'ai pas assez de monde pour faire
9 ça dans une année, une étude avec trois cent
10 cinquante (350) compagnies.

11 Fait qu'on choisit un nombre, je ne dis pas
12 minimum, mais un nombre raisonnable d'entreprises
13 qui remplissent les critères. Qui sont cohérentes
14 avec le groupe de la dernière fois, parce qu'on
15 veut offrir à la Régie une comparaison, de la même
16 façon que Mercer offre à Hydro One des banques
17 d'entreprises qui se tiennent d'une étude à
18 l'autre. C'est...

19 Q. [223] D'accord.

20 R. ... simplement ça qu'on recherche, Maître Turmel.

21 Q. [224] Et l'approche que vous venez de décrire, ça,
22 est-ce que vous l'avez communiqué avec HQ avant
23 d'organiser votre étude? Ou pas? Ou vous l'avez
24 fait, puis c'est un choix... c'est un choix que
25 vous faites par vous-même, comme expert, ou vous

1 l'avez validé avec HQ?

2 R. Bien, écoutez, je vais laisser mon confrère
3 répondre là-dessus, il était peut-être plus dans
4 les discussions de détails sur ces choses-là. Mais
5 moi, je vous ai donné l'essence générale, de
6 comment ces études-là sont...

7 Q. [225] Je comprends.

8 R. ... conduites. Peut-être que, Étienne, tu pourrais
9 le...

10 M. ÉTIENNE BOUCHER :

11 R. On en a discuté avec les... les gens d'Hydro-Québec
12 pour bien établir le marché de comparaison. En
13 fait, Maître Turmel, il faut comprendre que dans
14 une étude, le marché de référence c'est toujours
15 quelque chose qui est débattable : pourquoi on
16 prendrait juste les compagnies
17 d'hydroélectricité...

18 Je pense que le premier... le premier
19 critère auquel il faut se fier, c'est : c'est où
20 les bassins de talents. Puis c'est ça, je pense,
21 que le marché de référence, ce qu'on a identifié...
22 en fait, qu'on a recommandé, vient répondre. Donc,
23 c'est le premier critère auquel il faut se fier.

24 Puis ensuite de ça, toutes les méthodes...
25 les limites méthodologiques, dont on vient de vous

1 expliquer, vont venir raffiner, en fait... ou, en
2 fait, vont venir définir les choix qui sont faits,
3 en se basant sur les critères qu'on vous a
4 présentés.

5 Q. [226] D'accord. Mais, Monsieur Vézina, vous êtes
6 d'accord qu'il faut... il doit ultimement y avoir
7 une méthode explicable, compréhensible pour
8 sélectionner les organisations qui finiront par
9 être dans l'échantillon. On s'entend là-dessus?
10 Est-ce que ça vous apparaît raisonnable, quand je
11 vous dis... est-ce que c'est raisonnable de choisir
12 une méthode qu'on peut expliquer à votre client ou
13 à la Régie, qui explique comment vous avez
14 sélectionné les organisations qui sont dans votre
15 échantillon? Est-ce que ça, c'est une... c'est une
16 affirmation que je vous fais qui vous apparaît
17 raisonnable?

18 R. Je pense que c'est... c'est ce qu'on fait.

19 Q. [227] Est-ce que ça vous apparaît raisonnable?

20 R. Oui. C'est ce qu'on fait.

21 Q. [228] O.K. Maintenant, si on veut revenir dans un
22 des critères - Monsieur le Greffier, si on veut
23 revenir à la preuve de la FCEI, c'était la pièce C-
24 FCEI-0028, dans les faits, où on... à la page 14,
25 où on établit... si on veut le remettre, si vous le

1 voulez bien. Bien, c'est le critère de la
2 crédibilité. On peut le remettre si vous voulez,
3 mais je pense qu'on le connaît bien, là. Celui qui
4 se définit comme « être crédible aux yeux de la
5 direction, des employés et des syndicats d'Hydro-
6 Québec. » Est-ce que vous reconnaissez ce critère,
7 Monsieur Vézina?

8 Me YVES FRÉCHETTE :

9 Monsieur Vézina n'est pas là, Maître Turmel.

10 Me SIMON TURMEL :

11 Oh!

12 Me YVES FRÉCHETTE :

13 Je présume que c'est des gens de Normandin Beaudry.

14 Me SIMON TURMEL :

15 Ah, excusez-moi, bien, je dis monsieur Vézina...

16 Pardon. C'est parce que...

17 Me YVES FRÉCHETTE :

18 C'est bien. Alors, les gens se consultent.

19 Me SIMON TURMEL :

20 Les gens de Normandin. Voilà. Excusez-moi. Je ne

21 sais pas pourquoi, j'ai eu monsieur Vézina, là, qui

22 a passé, là, dans...

23 Me YVES FRÉCHETTE :

24 Il n'y a pas de soucis, il n'y a pas de soucis. Les

25 gens de Normandin Beaudry.

1 R. Alors, on vous revient, Maître Turmel.

2 Me SIMON TURMEL :

3 Q. [229] Oui. C'est la page... Oui, c'est ça, c'est
4 parfait. O.K. Ce qu'on voit à l'écran, c'est
5 correct, oui. Parce que, donc, vous... juste pour
6 nous remettre dans l'esprit, on a cité dans la
7 preuve un des critères qui est la crédibilité et
8 qui se définit comme : « Être crédible aux yeux de
9 la direction, des employés et des syndicats Hydro-
10 Québec », c'est bel et bien le critère que vous
11 avez utilisé, monsieur?

12 M. FRANÇOIS BÉDARD :

13 R. Oui, je vais répondre, oui, c'est un critère, mais
14 je... quelle est la question précise sur ce
15 critère-là?

16 Q. [230] Oui, bien voilà, la question c'est : alors
17 sur cette question-là, est-ce que je comprends donc
18 qu'il y a trois groupes distincts qui rallient ce
19 critère : soit la direction, les employés et enfin,
20 les syndiqués?

21 R. Non, ce n'est pas de cette façon-là que les choses
22 sont faites. C'est un jugement qui est apporté
23 sur : est-ce que les entreprises sont... seraient
24 jugées crédibles par la direction, les employés,
25 les syndicats.

1 Au niveau de la direction, il a eu une
2 étape de discussion avec la direction sur les
3 entreprises, mais ce n'est pas, on ne procède pas à
4 un sondage ou... c'est-tu à ça que vous faites
5 référence? En fonction du jugement qui est fait sur
6 les entreprises qui font partie du marché, on juge
7 qu'elles sont jugées crédibles, elles seraient
8 jugées crédibles par les employés et les syndicats,
9 compte tenu de leur représentativité du marché, et
10 cetera, mais il n'y a pas eu de consultation des
11 employés et des syndicats, si c'est le sens de
12 votre question.

13 Q. [231] Mais le jugement, il est porté par qui? Il
14 n'est pas porté par les employés spécifiques. Je
15 comprends de votre réponse que vous n'avez pas
16 consulté les syndicats, vous n'avez pas consulté
17 les employés, vous n'avez pas consulté
18 spécifiquement la direction, mais vous dites qu'on
19 a porté un jugement. Qui a porté ce jugement?

20 R. C'est nous, l'équipe, avec... conjointement avec
21 les gens de Normandin Beaudry, puis je préciserais,
22 par rapport à la direction, oui, la direction, dans
23 ce cas-là a été consultée.

24 Q. [232] O.K. O.K. Donc, si on vous comprend bien,
25 donc, vous, je dirais que vous, vous êtes dans

1 l'équipe rémunération, disons, là, et avec votre
2 client, Normandin Beaudry, vous établissez ce
3 critère et vous validez avec la haute direction, la
4 direction, pour établir que ce critère-là fait du
5 sens? C'est comme ça qu'on doit comprendre ça?

6 R. Oui.

7 Q. [233] O.K. Parfait. Et quand vous dites : aux yeux
8 des employés, des syndicats, ça veut dire quoi,
9 « crédible aux yeux »? Avez-vous des balises, des
10 critères pour être crédibles? C'est que la
11 crédibilité, c'est... on est beaucoup dans la
12 subjectivité depuis tout à l'heure et je comprends
13 bien, là, moi qui pensais que faire affaire avec
14 des actuaires on était seulement qu'en
15 mathématiques, mais je comprends qu'on est plus
16 larges, passez-moi un peu le mot ici, mais donc,
17 comment la crédibilité est établie dans les yeux de
18 la direction face à ce que vos employés pourraient
19 penser, au syndicat?

20 R. Il n'y a pas de... il n'y a pas de sous-critères,
21 si c'est ce à quoi vous faites référence pour
22 l'interprétation de la crédibilité au yeux des
23 employés et des syndicats. C'est on veut s'assurer
24 que par l'interprétation de ce critère-là, qu'on
25 sait que les syndicats jugeraient que c'est des

1 entreprises d'importance, des entreprises avec
2 lesquelles on a toujours l'élément que l'on... on
3 se bat pour des talents avec certaines de ces
4 entreprises-là. Les syndicats sont aussi conscients
5 de ces enjeux-là. Donc, c'est... mais il n'y a pas
6 de sous-critère précis.

7 Q. [234] D'accord.

8 R. Mais c'est en lien avec l'importance des
9 entreprises qu'on croit que les syndicats
10 reconnaîtraient. Je dis les syndicats, mais les
11 employés, là, je... dans les deux cas, que les
12 employés et les syndicats reconnaîtraient dans le
13 contexte de guerre des talents, je dirais.

14 Q. [235] D'accord, O.K. Donc, je comprends que vous
15 n'avez pas consulté. Est-ce que vous les avez
16 informés que cette démarche-là a été faite, par
17 ailleurs?

18 R. Oui, nos instances syndicales ont, bien le
19 document, là, le rapport de Normandin Beaudry est
20 public donc nos instances syndicales ont eu accès
21 au document après qu'il ait été rendu public.

22 Q. [236] Parfait. Merci. On va donc aller, si vous
23 voulez bien, à la pièce B-0178, qui est la DDR
24 numéro 2, réponse 1.4, question-réponse 1.4. Dans
25 cette question-là, on faisait état des

1 caractéristiques qui étaient présentées. Et la
2 réponse, on disait, et je cite à 1.4 :

3 Pour les caractéristiques « Figurer
4 parmi les plus importants de leur
5 secteur d'activité économique »,
6 « Posséder une structure
7 organisationnelle comparable à celle
8 d'Hydro Québec », « Employer une
9 main-d'œuvre spécialisée et
10 diversifiée », veuillez indiquer
11 quelle mesure a été utilisée pour
12 discriminer les organisations ou, si
13 aucune mesure n'a été utilisée,
14 comment l'atteinte de ces
15 caractéristiques a été évaluée.

16 Alors donc, la réponse, c'est :

17 Normandin Beaudry a réalisé une
18 analyse qualitative à partir
19 d'informations publiques et à partir
20 de sa connaissance de ces
21 organisations afin d'apprécier les
22 trois critères mentionnés dans la
23 question.

24 Sur la caractéristique qui s'intitule « Figurer
25 parmi les plus importants de leur secteur

1 d'activité économique » et « Posséder une structure
2 organisationnelle comparable à celle » et
3 « Employer une main-d'œuvre spécialisée et
4 diversifiée », comment vous avez mesuré ou quelle
5 mesure a été utilisée pour discriminer les
6 organisations? Avez-vous utilisé une mesure
7 particulière et si oui, laquelle?

8 M. ÉTIENNE BOUCHER :

9 R. On vous revient, ça ne sera pas long, Maître
10 Turmel.

11 Q. [237] D'accord.

12 R. Donc, je vous dirais que si on relit notre réponse
13 à la DDR, c'est un peu la même réponse. On a
14 utilisé l'information qualitative. Tantôt,
15 j'essayais de donner l'exemple avec les emplois
16 qu'on a dans notre base de données. On a des bases
17 de données aussi qui ont des données, là, je vous
18 dirais, financières sur les organisations.
19 Évidemment, il y a de l'information qui est
20 publique. Puis je ne vous mentirai pas non plus
21 qu'on travaille avec plusieurs organisations. Ça
22 fait qu'on est capable de porter un jugement sur
23 ces critères-là pour discriminer.

24 Q. [238] O.K. Mais donc, c'est une analyse
25 qualitative. Je comprends. Donc, vous me dites

1 avoir utilisé des fois des données publiques?

2 J'essaie de comprendre. C'est ce qu'on lit dans les
3 journaux? C'est ce qu'on a eu hier matin, ce qu'on
4 a vu aux nouvelles? Est-ce qu'une firme comme vous
5 avez des outils particuliers qu'on ne connaît pas?

6 R. Bien, pas particuliers qu'on ne connaît pas. Mais
7 il y a des bases de données que, nous, on peut
8 acheter comme consultant sur des fiches d'affaires.
9 Je vous dirais de l'information publique, c'est
10 plus dans les rapports annuels où là on peut aller
11 chercher de l'information si on a besoin d'aller
12 obtenir cette information-là. Puis je vous dirais,
13 on ne l'a pas fait tant que ça. On le fait pour se
14 rassurer parfois quand on en a besoin.

15 Q. [239] Là, vous dites, vous ne l'avez pas fait tant
16 que ça. Qu'est-ce que vous n'avez pas fait tant que
17 ça?

18 R. Bien, c'est-à-dire d'aller valider en fait notre
19 jugement ou notre appréciation qualitative sur ces
20 critères-là. Par exemple, Bombardier, est-ce que
21 c'est un joueur qui est un des plus important dans
22 son secteur d'activité? Puis je ne suis pas allé le
23 vérifier sur Bloomberg ou je ne suis pas allé le
24 vérifier dans le rapport annuel.

25 Q. [240] Je comprends. C'est plus intuitif quand c'est

1 une société, là, qu'on parle souvent, qui est peut-
2 être plus connue. Je comprends ce que vous me
3 dites. Et si c'est moins connu, là, vous dites que
4 vous utilisez des banques de données
5 particularisées à votre entreprise, c'est ça?

6 R. Je vous dirais qu'on peut le faire, oui.

7 Q. [241] Mais est-ce que vous l'avez fait ici?

8 R. Bien, moi personnellement dans le cadre de ce
9 mandat-là, je ne l'ai pas fait. Est-ce que vous
10 voulez que je vérifie auprès de l'équipe s'il y a
11 certaines entreprises qu'on est allé vérifier dans
12 les bases de données qu'on achète ou dans les
13 rapports annuels? Je peux le faire.

14 Q. [242] Bien, si vous avez l'information et
15 facilement, sans remuer mer et monde, oui, c'est
16 simplement de compléter jusqu'où... bref, pour
17 nous, justement de comprendre jusqu'où va votre
18 analyse. Et si vous me dites que, oui, c'est madame
19 X, monsieur Y, on ne veut pas de nom, là, mais au
20 sens, vous comprenez ce que je cherche à savoir.

21 M. RENÉ BEAUDRY :

22 R. Oui, mais peut-être que je peux donner une partie
23 de réponse, là.

24 Q. [243] Oui.

25 R. Si on... on se ramène au tableau, là, que vous

1 aviez tout à l'heure, le tableau R2.1. Là... oups,
2 attendez une seconde, là. Ça, c'est dans... c'est
3 dans votre réponse à la demande de renseignements
4 numéro 2 à la FCEI, là, pour notre greffier.

5 Q. [244] Le tableau des quarante-cinq (45) critères?

6 R. Oui. Bien non, des quarante-quatre (44)
7 entreprises...

8 Q. [245] Quarante-quatre (44), oui.

9 R. ... avec les cinq colonnes, là de...

10 Q. [246] C'était le tableau B-0170, Monsieur le
11 Greffier. La réponse 2.1. B-0170 à la page 6. C'est
12 ça, Monsieur Beaudry?

13 R. On était à la page 7, là, c'est ça.

14 Q. [247] Oui. Bien c'est le tableau.

15 R. Oui, c'est ça, oui, oui. Après ça, ce que je
16 regarde c'est qu'à votre question 1.4 on dit :
17 « Figurer parmi les plus importants ». Puis
18 « structure organisationnelle comparable ». Main-
19 d'oeuvre spécialisée et diversifiée ». Ce matin on
20 a jasé, je pense, de la structure organisationnelle
21 comparable. T'sais, on est capable de voir qu'une
22 organisation à trois mille (3000) employés, ça lui
23 prend des postes des vice-président puis tout ça.

24 Ça fait que peut-être que vous allez
25 trouver ça moins actuariel que comme vous le disiez

1 tout à l'heure en blague, là, mais si je regarde
2 Air Canada, je pense qu'Air Canada est parmi les
3 plus importants dans son secteur d'activité au
4 Canada. Je pense qu'elle a une main-d'oeuvre
5 spécialisée et diversifiée. Ce qu'elle n'a pas
6 présentement c'est en assez grand nombre, là, mais
7 elle est diversifiée sa main-d'oeuvre.

8 Air Liquide c'est la même chose. Je pense
9 que BC Hydro on ne se questionnera pas. La Banque
10 Nationale c'est une des plus importantes dans son
11 secteur d'activité. Elle a une main-d'oeuvre
12 spécialisée et diversifiée, puis elle a une
13 organisation qui est comparable. Bell Canada c'est
14 la même chose. Je peux descendre, Bombardier
15 Aéronautique, BRP à Valcourt, CAE évidemment, la
16 Caisse de dépôt, Cima+, je peux toutes les
17 descendre comme ça, là.

18 Ces entreprises-là sont des entreprises
19 importantes dans leur secteur et elles ont des
20 structures organisationnelles complètes parce qu'il
21 y a plusieurs milliers d'employés dans la majorité
22 des cas, puis elles ont une main-d'oeuvre
23 spécialisée et diversifiée parce qu'ils ont des
24 comptables, ils ont des avocats, ils ont des
25 ingénieurs, ils ont probablement aussi des gens

1 dans différents domaines. Et puis on peut descendre
2 la liste puis baser notre base... sortir notre base
3 de données puis on va arriver probablement avec
4 quarante (40) organisations de plus.

5 Mais comme je disais tout à l'heure, à un
6 moment donné il faut arrêter de se faire plaisir.
7 Il y a un nombre fini d'organisations qu'on peut
8 évaluer. Puis rendu à quarante-quatre (44),
9 incluant des études de marché ultra spécifiques
10 pour aller chercher l'industrie « at large », puis
11 l'industrie hydroélectrique, je pense qu'on a
12 couvert un spectre très large et on s'est assuré de
13 maintenir une suite logique avec l'étude qu'on a
14 faite la dernière fois, sur laquelle avait
15 travaillé puis on avait discuté avec vous aussi.
16 Alors essayer de maintenir une continuité pour que
17 la Régie puisse apprécier... comparer des pommes
18 avec des pommes d'une fois à l'autre.

19 Alors oui, il y a des organisations qui
20 n'accepteront peut-être pas de ressoumettre
21 l'information cette fois-ci. Il y a peut-être des
22 gens qui sont sortis de notre base de données, il y
23 en a qui sont rentrés, mais de façon générale on
24 est réellement heureux de pouvoir assurer la
25 continuité aussi entre ce groupe-là puis le groupe

1 qui était utilisé pour la comparaison en deux mille
2 quinze (2015).

3 Q. [248] D'accord, merci. Donc, dernière ligne de
4 questions, Monsieur le Président. Puis je veux
5 juste m'assurer que j'ai bien compris. Les témoins
6 d'Hydro-Québec dans leur présentation d'hier ont
7 mentionné qu'ils souhaitaient qu'il n'y ait... que
8 cette présente étude-là et qu'il n'y en ait pas une
9 pour HQT qui ne soit déposée seulement qu'en deux
10 mille trente (2030). On me corrigera, si j'ai bien
11 compris, là, Madame Mailloux, je pense que vous
12 avez mentionné ça.

13 Et là je me retourne vers les experts. Si
14 dans la... dans le cas présent la Régie porte un
15 jugement sur l'étude et vous dit d'ajouter plus de
16 critères pour la prochaine étude ou moins de
17 critères, et là je vais aller un peu plus loin, là,
18 mais est-ce que je comprends que... et j'ai compris
19 que finalement monsieur Boucher nous a dit :
20 l'étude, on y met... on y met les critères que l'on
21 décide pour... les paramètres que l'on souhaite
22 puis on y va en conséquence. Bref, il n'y a pas
23 de... comment dire, une étude de balisage. On y met
24 un peu ce qu'on y veut, entre guillemets, pas de
25 manière péjorative, là, mais si la Régie vous dit

1 d'ajouter des critères X, Y, Z ou d'en retirer,
2 comme bon élève, vous allez travailler avec... avec
3 les ordonnances qu'on va vous donner. Est-ce que
4 c'est quelque chose, là, qui vous apparaît
5 raisonnable comme affirmation?

6 R. Maître Turmel, je vous dirais que, oui, on veut
7 être un bon élève.

8 Q. [249] Parfait.

9 R. Donc, on serait à l'écoute. Ceci dit, on va quand
10 même toujours garder notre indépendance. Donc, si
11 on juge que la demande est farfelue, ne fait pas de
12 sens, on se garde le droit de refuser, évidemment.

13 Q. [250] Parfait. Et, donc, sur cette dernière phrase,
14 si on veut mettre, donc, la preuve de la FCEI à la
15 page 15. Nous avons une liste d'épicerie pour vous,
16 à la page 15 de la preuve.

17 Et je veux juste valider avec vous si ce
18 qui est là vous apparaît raisonnable ou
19 déraisonnable. Donc, Monsieur le Greffier, la
20 preuve de la FCEI, c'est C-FCEI-0028, à la page 15,
21 si on veut l'afficher. Donc, à partir de :

22 Dans les circonstances[...]

23 Si on veut monter un peu, Monsieur le Greffier,
24 agrandir. Vous aurez noté, donc, Monsieur Boucher,
25 que la FCEI a pris beaucoup de temps sur la

1 méthodologie. La méthodologie devant la Régie,
2 c'est, comment dire... Bien, c'est une science qui
3 est importante pour tous, y compris les
4 intervenants. Et, donc, on dit :

5 Dans les circonstances, la FCEI
6 demande[...]

7 Je suis à la preuve, page 15 :

8 [...] d'exiger d'Hydro-Québec que la
9 prochaine étude de balisage de la
10 rémunération globale présente de
11 manière détaillée l'ensemble du
12 processus de sélection du groupe de
13 référence en précisant notamment que
14 l'information suivante soit documentée
15 et mise en preuve.

16 Bon, première... Je vais valider avec vous si ça
17 fait du sens ou pas. Si vous me dites : « Maître
18 Turmel, c'est fou, on n'a jamais vu ça. Ça va
19 coûter des milliards, des millions », vous me le
20 dites. Je veux comprendre, là :

21 La liste complète des organisations
22 considérées pour former le groupe de
23 référence.

24 La mettre quelque part dans la preuve, est-ce que
25 ça vous apparaît déraisonnable, Monsieur Boucher?

1 R. Oui, Maître Turmel, je vais juste consulter mon
2 collègue avant de vous répondre pour chacun des
3 détails, là.

4 Q. [251] Oui, si c'est préférable.

5 R. On va les étudier.

6 Q. [252] Je comprends. Regardez toute la liste, puis
7 après ça on va les passer un par un, si vous
8 voulez.

9 LE PRÉSIDENT :

10 Est-ce que vous souhaitez avoir quelques minutes
11 pour faire cette révision-là?

12 M. RENÉ BEAUDRY :

13 R. Bien, on aimerait ça prendre quelques minutes, en
14 effet, pour relire. Je veux dire, ça nous arrive à
15 froid. Si on peut prendre deux minutes, ça nous
16 aiderait un petit peu.

17 LE PRÉSIDENT :

18 Comme il est mon habitude, je vous en donne cinq
19 (5), le double. Comme ça à quatorze heures dix
20 (14 h 10).

21 Me ANDRÉ TURMEL :

22 Et avec ça, Monsieur le Président, ça devrait
23 terminer, là... restons là, sur une note positive,
24 mes questions.

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Ah, bien... Maître Fréchette.

3 Me YVES FRÉCHETTE :

4 Si vous me le permettez, Monsieur le Président.

5 Alors, si maître Turmel en est à sa dernière
6 question, sauf erreur, je crois que nous en serons
7 aux questions de la Régie...

8 LE PRÉSIDENT :

9 Oui.

10 Me YVES FRÉCHETTE :

11 ...par la suite. Alors, peut-être, tant qu'à y
12 être, profiter de l'instant puis de prendre une
13 pause un petit peu plus élargie qui permettra, à la
14 fois, de conclure avec maître Turmel et puis, par
15 la suite, de filer avec les questions de la Régie.

16 Alors, si je peux me permettre d'ajouter un
17 autre cinq (5) minutes à votre cinq (5) minutes,
18 pour avoir un petit dix (10) minutes pour que tout
19 le monde soit capable d'affronter la dernière
20 lancée.

21 LE PRÉSIDENT :

22 Alors, allons-y pour dix (10) minutes, quatorze
23 heures quinze (14 h 15).

24 Me YVES FRÉCHETTE :

25 Je vous remercie.

1 LE PRÉSIDENT :

2 Merci.

3

4 SUSPENSION

5

6 LE PRÉSIDENT :

7 Nous sommes de retour.

8 Me ANDRÉ TURMEL :

9 Alors, bonjour.

10 LE PRÉSIDENT :

11 Est-ce que vous nous entendez?

12 Me ANDRÉ TURMEL :

13 Oui.

14 R. Oui.

15 LE PRÉSIDENT :

16 Merci.

17 Me YVES FRÉCHETTE :

18 J'allais vous demander la gentillesse, Maître

19 Turmel, de reprendre votre question avant puisqu'il

20 y a eu la pause entre les deux.

21 Me ANDRÉ TURMEL :

22 Oui, bien sûr. Pas de problème, Maître Fréchette.

23 Bien, dans un premier temps, si monsieur le

24 greffier veut remettre à l'écran, donc, la pièce C-

25 FCEI-0028, à la page 15, là. Voilà, la grossir.

1 Donc, moi, je demande aux experts d'opiner sur les
2 six suggestions qui sont faites pour qu'à
3 l'occasion du prochain dossier, qu'une telle étude
4 soit déposée et mise en preuve, on fasse état de...
5 bien... comment dire, des méthodologies qui sont
6 explicitées. Dans les faits, les méthodologies...
7 surtout d'une quantité d'informations qui est
8 demandée.

9 Alors moi, je demande aux gens de Normandin
10 Beaudry de me dire si, prenons la première, là,
11 est-ce que... seraient-ils en mesure, eux ou un
12 autre... une autre société comme la leur, là,
13 impliquée dans un dossier similaire pour aider HQ,
14 de déposer la liste complète des organisations
15 considérées pour former le groupe de référence.

16 R. Cette page 15 là, dans votre mémoire, qui est fort
17 bien écrit, elle s'inscrit dans vos cinq
18 recommandations de la page qui suit, à la page 16.
19 En fait, c'est votre recommandation 2. Vous avez
20 cinq recommandations.

21 Je pense que cet... ma réponse doit
22 s'apprécier dans la réponse que je donnerai
23 globalement, si vous me posez la question par
24 rapport à vos cinq recommandations, et non pas
25 juste la méthodologie.

1 Votre recommandation 2, c'est d'exiger
2 qu'Hydro-Québec documente, présente de manière
3 détaillée... Je ne sais pas si notre greffier peut
4 nous présenter la page 5, qui est celle après,
5 évidemment.

6 LE GREFFIER :

7 Page 5 ou page 16?

8 R. 16. Ah oui, c'est 16, oui. O.K. Bon. Ça, s'inscrit
9 dans une finalité. De mémoire, il y a cinq points.
10 Et le deuxième point, le deuxième paragraphe, là,
11 c'est :

12 Demande d'exiger à Hydro-Québec
13 qu'elle documente, présente de manière
14 détaillée l'ensemble du processus de
15 sélection du groupe de référence.

16 Fait que ça, c'est une des cinq recommandations. La
17 première, ça va être d'exiger qu'Hydro-Québec
18 applique l'ensemble des recommandations
19 méthodologiques qui ont été formulées par Optimum,
20 dans le cadre des futurs balisages de la
21 rémunération globale. T'sais, on se comprend,
22 qu'avec notre témoignage, on n'appuierait pas ça.

23 Le quatrième, c'est de reconnaître la
24 conclusion d'Optimum, en excluant l'écart potentiel
25 dû à la surreprésentation du secteur public. Vous

1 comprenez qu'on a déjà répondu à ça.

2 Alors, je vais revenir à la page sur
3 laquelle monsieur Turmel... maître Turmel me pose
4 une question, qui est la page précédente, qui est
5 une des cinq recommandations.

6 Premièrement, la façon dont on fera ça la
7 prochaine fois, puis comme... c'est pour ça que je
8 prenais une petite note. Si c'était une autre
9 organisation que nous qui le faisait, qui n'avait
10 pas accès exactement à la même base de données,
11 bien, heureusement, ils feraient la même chose que
12 nous. Ce qu'ils feraient, c'est qu'ils viseraient
13 une grande crédibilité, ils ne passeraient pas à
14 travers les cinq ou six éléments que vous
15 mentionnez là, probablement que ce serait intégré
16 dans leur réflexion, mais ils s'assureraient d'une
17 crédibilité. Ils s'assureraient d'une grande
18 qualité des données qu'ils ont, puis de respecter
19 les règles de l'art.

20 Mais surtout, et vous le verrez dans
21 d'autres études que vous... votre expert a citées
22 dans son rapport, ils s'assureraient d'une
23 stabilité du groupe.

24 Alors, ce qu'on a fait cette fois-ci, puis
25 qu'on ferait si on n'était pas devant la Régie,

1 mais dans une autre situation, on est parti de
2 quarante-et-une (41) organisations la dernière
3 fois, on a défini ce groupe-là, on a passé à
4 travers beaucoup de DDR, la dernière fois, des
5 témoignages. On a repris ce groupe-là, on l'a
6 bonifié. On passe à travers, je pense, les cent
7 quarante (140) questions dans les DDR, l'exercice
8 qu'on passe ici.

9 La prochaine fois, nous ne recommencerons
10 pas à zéro. On ne va pas prendre trois cent
11 soixante-dix-huit (378) compagnies puis en
12 rechoisir quarante-cinq (45) ou cinquante (50). On
13 va repartir du même groupe, si on a les mêmes
14 données, puis ces entreprises-là - je présume
15 qu'Air Canada va être encore représentative de son
16 milieu, que Bombardier va être encore une grande
17 organisation, et caetera, et caetera.

18 On va s'assurer de maintenir une stabilité
19 pour fournir à nos clients, qui que ce soit, une
20 suite pour pouvoir apprécier comment se compare,
21 avec un marché relativement stable et comparable,
22 la rémunération qui est offerte par Hydro-Québec.
23 C'est de cette façon-là qu'on procéderait, Maître
24 Turmel.

25 Q. [253] O.K. Mais là, je comprends que vous êtes en

1 train, Monsieur Beaudry, d'améliorer déjà notre
2 liste qu'on propose. Je comprends que les cinq...
3 les six critères qu'on propose vous apparaissent
4 raisonnables?

5 R. Non, je n'ai pas dit ça du tout, vous le savez.

6 Q. [254] Bon, bien...

7 R. Ce que j'ai dit...

8 Q. [255] ... je vous pose la question...

9 R. Non. Ce que j'ai dit, c'est que si les quarante-
10 quatre (44) organisations qu'on a là, présentement,
11 sont encore là la prochaine fois, je serais très à
12 l'aise à reprendre les mêmes quarante-quatre (44)
13 puis de faire l'étude. Parce que mon but, c'est
14 que... dans un monde parfait, j'aurais exactement
15 les mêmes organisations.

16 Écoutez, l'étude que vous nous avez déposée
17 de Mercer, ils ont fait vingt-neuf (29)
18 invitations, ils en ont eu dix-neuf (19), deux sur
19 trois. Et nous, on réussit à maintenir à peu près
20 le même groupe d'une fois à l'autre. Ça aide
21 beaucoup la Régie à apprécier comment Hydro-Québec
22 suit les recommandations qu'elle va lui faire,
23 d'une façon ou d'une autre, puis par rapport au
24 marché. Fait qu'on ne va pas reconstruire notre
25 base de données ou reconstruire l'échantillon que

1 nous allons utiliser la prochaine fois, c'est
2 certain. On ne le ferait pas nulle part ailleurs.
3 Ce n'est pas pour vous embêter que je dis ça, là.
4 C'est comme ça que ça en fait, selon les règles de
5 l'art.

6 Q. [256] Mais je vais reposer la question aux experts
7 que vous êtes, là, vous êtes les experts, vous
8 donner votre opinion. Quand la FCEI demande aux
9 experts si fournir la liste complète des
10 organisations considérées pour former le groupe
11 référence, est-ce que c'est une suggestion qui vous
12 apparaît raisonnable ou déraisonnable?

13 R. Je vais laisser mon confrère vous répondre là-
14 dessus. Non, en fait, je vais y répondre. La liste
15 complète des organisations qui vont être
16 considérées la prochaine fois, Maître Turmel, c'est
17 les quarante-quatre (44) que vous avez mis à
18 l'écran. Si les quarante-quatre (44) sont dans la
19 base puis ils décident de répondre, là, puis ne
20 dites pas que ça ne va pas arrêter là, là, mais
21 disons, on ne va pas en fouiller une autre
22 centaine, parce qu'on est capables de maintenir,
23 pour les fins de l'objectif de la Régie ou de
24 n'importe quel autre client, là, quarante-cinq (45)
25 organisations, là, c'est beaucoup, là.

1 Vous référez à des études où il y en a dix-
2 neuf (19) puis dix-huit (18), puis onze (11). Il y
3 en a quarante-quatre (44) là. Alors, si on réussit
4 à maintenir ce groupe-là, bien, on ne fera pas, on
5 ne pourra pas réinventer des choses. On va avoir
6 déjà assez d'ouvrage de compiler l'information,
7 calculer les choses, t'sais, s'assurer que ces
8 organisations-là vont répondre. Ce n'est pas parce
9 qu'on les met sur une liste, non plus, qu'ils
10 répondent, hein?

11 Puis d'ailleurs, peut-être un commentaire
12 que je vous ferais, là, parce que j'ai l'impression
13 qu'on va s'en aller vers ça, là, dans les prochains
14 jours. Là, on est dans une pénurie de main-
15 d'oeuvre, là, il manque pas juste de bagagistes à
16 l'aéroport, là. Les gens en rémunération, là, il
17 n'en pleut pas, là. Alors, si on est capables
18 d'avoir une étude qui se brasse sur les mêmes
19 groupes puis qu'on a des organisations qui
20 acceptent d'y répondre, écoutez, je serai le gars
21 le plus heureux au monde. Puis ça, ça va être
22 difficile.

23 Q. [257] Mais ma première question, quand je dis le
24 risque complet des l'organisations considérées pour
25 fournir le groupe de référence, ce n'est pas les

1 quarante-quatre (44), c'est... est-ce que c'est
2 raisonnable d'identifier toutes celles qui ont été,
3 t'sais, là, comme les trois cent soixante (360)
4 quelques dont on a parlé, et non seulement celles
5 qui seraient ajoutées, bref de mettre dans une
6 annexe quelque part, que ce soit vous ou autres, la
7 liste que ce qui ont été considérées et après ça,
8 on passe au deuxième critère. Est-ce que c'est
9 déraisonnable de vous demander ça ou de demander ça
10 comme à votre firme.

11 R. Vous me posez la question et je vais vous formuler
12 une réponse que je pense correcte. Votre question,
13 c'est dans la prochaine étude de balisage et moi je
14 vous réponds : vous aurez pas une liste de... on ne
15 partira pas avec une liste de trois cent cinquante
16 (350) organisations pour former le groupe de
17 référence. Je viens de vous répondre de deux façons
18 différentes.

19 Q. [258] O.K.

20 R. Peut-être que mon confrère peut y répondre d'une
21 quatrième façon, puis ça va aider, là, mais moi, je
22 faisais une réponse....

23 Q. [259] Non, pour vous, ça vous apparaît
24 déraisonnable de fournir la liste des organisations
25 considérées?

1 R. Bien vous l'avez.

2 Q. [260] On n'a pas la liste, là, je ne vous parle pas
3 des quarante-quatre (44), là, je vous parle des
4 trois cents (300) quelques.

5 R. Oui, mais écoutez, à moins que je ne sois vraiment
6 pas clair, là. Les quarante-quatre (44), ça va être
7 notre base de départ, comme les quarante et une
8 (41) étaient notre base de départ, puis on ne va
9 pas effacer tous ces noms-là, puis repartir d'une
10 liste de trois cents (300) puis déterminer qui sont
11 les quarante-cinq (45) meilleures, parce que là, ce
12 qu'on vient d'enlever, là, si on fait ça, là, c'est
13 la continuité puis la possibilité de comparer des
14 pommes avec des pommes. Les études, elles sont
15 utiles si on est capables de les comparer d'une
16 fois à l'autre pour voir notre position.

17 Q. [261] Monsieur Beaudry, vous êtes clair là-dessus,
18 je comprends, peut-être que... ma question n'est
19 pas... ma question..., la continuité, ce que vous
20 dites, je vous comprends. Je veux simplement vous
21 demander, dans le présent dossier, vous n'avez pas
22 fourni la liste des trois cent quarante (340) et
23 quelques compagnies et entités. Alors, moi, je vous
24 dis, dans un prochain dossier, vous apparaît-il
25 raisonnable... mettez de côté les quarante-quatre

1 (44) avec lesquels on a travaillé, ou les trente-
2 deux (32) ou les quarante-quatre (44), là, ce n'est
3 pas ça que je vous pose comme question. Vous
4 apparaît-il raisonnable de... que la liste de
5 l'ensemble des sociétés considérées, pas celles
6 retenues, considérées, soient fournies pour
7 permettre au régulateur de comprendre c'était quoi,
8 finalement, la somme ou la masse, là, des sociétés
9 potentielles?

10 R. Donnez-moi une petite...

11 Q. [262] C'est ça, ma question.

12 R. Donnez-moi une petite seconde.

13 Q. [263] Oui.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Maître Turmel.

16 Me ANDRÉ TURMEL :

17 Oui.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Les membres de la Formation considèrent que le
20 témoin a donné sa meilleure réponse. Est-ce que
21 c'est possible de procéder un peu plus... sur
22 d'autres questions.

23 Me ANDRÉ TURMEL :

24 On va passer au deuxième, Monsieur le Président.

25 Q. [264] Alors, bien je pensais que, bien peut-être

1 que... je suis d'accord avec vous, là, mais à moins
2 qu'ils étaient prêts à offrir une réponse, là,
3 sur... monsieur Boucher semblait être prêt à peser
4 sur le piton, là, mais autrement, je peux aller sur
5 le deuxième, là.

6 R. On était pas mal en train de se dire qu'on avait
7 fait le tour, là.

8 Q. [265] Bon. O.K. Alors deuxième... est-ce que vous
9 êtes prêt...

10 Me YVES FRÉCHETTE :

11 Et ça va être la même chose... ça va être la même
12 chose, pour la suite, Maître Turmel. J'ai été... je
13 ne voulais pas intervenir... je ne voulais pas
14 intervenir pour la suite, là, mais quand on est
15 rendu à vous offrir deux ou trois fois la même
16 réponse, vous comprendrez, ça n'ira pas plus loin,
17 là. Je vous remercie.

18 Me ANDRÉ TURMEL :

19 Q. [266] Bien alors bien on va prendre la réponse que
20 l'on a eue, effectivement. Est-ce que, pour une
21 prochaine étude, il vous apparaît raisonnable comme
22 expert que la liste des critères utilisés pour
23 évaluer l'admissibilité des organisations soit
24 fournie? À titre indicatif, dans le présent
25 dossier, Normandin Beaudry mentionne neuf critères

1 groupés en cinq caractéristiques. Fournir cette
2 liste-là est-ce que ça vous apparaît raisonnable?

3 M. ÉTIENNE BOUCHER :

4 R. Maître Turmel, je pense qu'on le fait déjà, donc
5 oui.

6 Q. [267] Parfait. Troisième : la méthodologie utilisée
7 pour évaluer chacun de ces critères, que cette
8 méthodologie soit quantitative ou qualitative.

9 R. En fait, on le fait déjà.

10 Q. [268] Parfait.

11 R. Puis peut-être... on peut les passer pour
12 finaliser, là, mais peut-être que ce que je
13 pourrais ajouter, là, qui engloberait peut-être la
14 finalité de votre question, quand vous nous posez
15 des questions est-ce que c'est raisonnable,
16 déraisonnable, juste pour vous donner un aperçu
17 pour nous ou pour une autre firme, ce type de
18 demande-là ne nous est pas demandé. Moi, je ne l'ai
19 jamais fait. Je ne pense pas que les autres firmes
20 le font non plus. Puis lorsqu'on regarde dans la
21 méthodologie, par exemple, du... du rapport de
22 Mercer auquel vous nous référez ou OAC nous réfère,
23 il y a un critère mathématique : trente-trois pour
24 cent (33 %) en bas ou jusqu'à trois cent pour cent
25 (300 %) des revenus. C'est le seul critère de

1 sélection qui est utilisé. Puis là-dessus il y a
2 deux tiers des organisations qui ne font pas
3 partie. Puis ça, c'est ce qu'ils ont accepté de
4 donner pour expliquer le choix du marché de
5 référence. Ça fait que je pense que ce qu'on
6 partage c'est déjà plus que bien des fois parce que
7 la plupart du temps en fait on... on se remet à
8 l'expertise. T'sais, on est des experts, c'est ce
9 qu'on fait, c'est notre métier, ça fait qu'on ne
10 nous demande pas de façon détaillée, là, chacun des
11 critères. Puis, comme je vous le dis, pour les
12 critères dont on vient de passer, on l'a déjà fait.

13 Q. [269] O.K. Ça, c'était la... le troisième, là, la
14 méthodologie, je comprends que vous l'avez fourni,
15 si je comprends bien. Quatrièmement... parce que
16 vous comprenez, je comprends... vous me dites ce
17 que vos collègues font, mais vous savez que vous
18 êtes devant un régulateur et qui va où les coûts
19 sont importants et ce sont les consommateurs qui
20 paient les coûts. Alors vous comprenez la
21 légitimité de la question. Donc, le quatrième
22 point : le résultat de l'évaluation de chaque
23 critère pour chaque organisation et la
24 justification de ce résultat lorsqu'il implique un
25 jugement subjectif. Ça, est-ce que vous pouvez le

1 fournir?

2 R. Ça, on l'a fourni, là, c'est la grille.

3 Q. [270] O.K. Mais donc, c'est quelque chose que vous
4 avez... que vous jugez avoir déjà fourni, c'est ça,
5 si j'ai bien compris? C'est-tu ça?

6 R. Oui, c'est ça.

7 Q. [271] O.K. Donc, c'est raisonnable. Le cinquième :
8 la manière dont les résultats des critères sont
9 combinés pour déterminer si une caractéristique est
10 présente. Ça, est-ce que vous l'avez fait dans le
11 présent dossier?

12 R. En fait, lorsque les... les critères dans la grille
13 ne sont pas cochés, c'est les critères en fait qui
14 ne sont pas rencontrés. Donc, encore une fois, je
15 pense qu'on fournit déjà cette information.

16 Q. [272] O.K. C'est ce que j'ai compris tout à
17 l'heure. Vous avez expliqué qu'il peut y avoir des
18 sociétés qui ne rencontreraient pas nécessairement
19 les critères, mais après ça vous faites un jugement
20 je dirais qualitatif, là, qui... ou vous gardez
21 quand même la société pour des raisons X ou Y. Et
22 enfin la dernière : les règles de sélection des
23 organisations lorsque certaines caractéristiques ne
24 sont pas rencontrées. Par exemple, si... comme on
25 l'a dit, si certains des critères ne sont pas

1 rencontrés, mais que vous décidez par ailleurs de
2 conserver la société... par exemple, disons que...
3 disons par exemple Bombardier qui ne rentrerait pas
4 dans vos critères, mais vous le garderiez parce que
5 vous auriez une raison, parce que c'est une
6 société, c'est un grand employeur du Québec. Est-ce
7 que c'est quelque chose que vous faites... que vous
8 pourriez expliquer les raisons pour lesquelles vous
9 gardez ce type d'organisation?

10 R. Ceux qu'on a gardés, ils remplissaient les
11 critères. Je vous dirais le critère d'exception
12 auquel vous faites référence, celui auquel je peux
13 penser c'est, par exemple, qu'il n'a pas des
14 opérations au Québec, mais qui fait partie de
15 l'hydroélectricité, donc on va le considérer. Ça
16 fait que c'est peut-être ça l'exception.

17 Q. [273] O.K., mais donc, vous seriez prêt à
18 expliquer... Finalement, c'est d'expliquer ce que
19 vous nous avez expliqué puis qui a pris du temps en
20 audience, dans le document, en disant : « Quand
21 cela arrive, alors voici comment on procède pour
22 retenir des liens d'exception. » Est-ce que ça vous
23 apparaît raisonnable de clarifier ça par écrit,
24 dans le futur?

25 R. Dans le fond, si on a à conduire une prochaine

1 étude, de synthétiser les réponses qu'on vient de
2 vous donner dans une méthodologie. Je pense que ça
3 serait raisonnable.

4 Q. [274] Bon, parfait. On relira les notes en deux
5 mille trente (2030) ou avant. Je vous remercie, ça
6 termine mes questions.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Merci, Maître Turmel. Alors, on pourrait passer aux
9 questions de la Régie, Maître De Repentigny?

10 INTERROGÉS PAR ME ALEXANDRE DE REPENTIGNY :

11 Q. [275] Bonjour, Alexandre De Repentigny pour la
12 Régie. Alors, ma première question ça va être pour
13 les experts de Normandin Beaudry. Alors c'est : si
14 la Régie souhaitait obtenir un complément au niveau
15 de l'étude de balisage de la rémunération globale
16 des employés d'Hydro-Québec, par exemple
17 l'inclusion du temps chômé, est-ce que vous seriez
18 en mesure de nous indiquer le temps requis pour
19 obtenir un tel complément?

20 Je sais que vous avez fait une appréciation
21 de l'impact, mais si on voulait avoir un complément
22 basé soit sur les enquêtes fermées ou sur vos
23 banques de données, ça serait quoi le temps requis
24 pour ajouter un tel complément à votre étude?

25 R. En fait, le temps pour cette composante-là

1 spécifique serait quand même très long parce qu'on
2 n'a pas la donnée.

3 Donc, ce qui facilite. Puis quand je dis,
4 facilite, ça nous a quand même pris plusieurs mois
5 d'effectuer l'étude. C'est que dans notre base de
6 données, on a plusieurs données sur la rémunération
7 globale.

8 Cette donnée-là, par emploi repère, on ne
9 peut pas l'utiliser dans la méthodologie qu'on
10 choisit. Donc, il faudrait poser la question à
11 l'ensemble des organisations participantes, espérer
12 qu'elles nous donnent la réponse par emploi repère
13 pour arriver aux chiffres exacts.

14 Ça fait que je vous dirais, avec l'impact
15 qu'on représente, de façon générale, c'est beaucoup
16 d'effort pour ajouter peu d'informations. Je ne
17 sais pas si je suis assez clair.

18 M. RENÉ BEAUDRY :

19 R. Oui, je compléterais là-dessus. Pour avoir fait,
20 moi, des études dans le passé, il y a quand même un
21 bout de temps, pour des groupes comme des services
22 de police, par exemple, où lorsqu'il est absolument
23 requis par l'autorité ou les arbitres, de connaître
24 quel est le taux horaire de salaire, on tient
25 compte du temps chômé.

1 Mais généralement, on a un poste, puis on a
2 entre cinq à quinze (15) villes. Ici, j'ai
3 cinquante-huit (58) postes fois quatre
4 organisations. Je n'en ai pas deux mille cinq cent
5 (2 500) postes, mais je dois en avoir un millier.

6 Et tant le rapport de Towers, de deux mille
7 trois (2003), auquel a référé notre confrère de
8 OAC, Ledoux, quand on évalue le temps chômé pour
9 les organisations comme celles avec lesquelles on
10 se compare, on arrive à des chiffres qui sont entre
11 moins point trois (-0,3 %) puis plus point trois
12 pour cent (0,3 %) du salaire. On est vraiment dans
13 les arrondis.

14 La somme de travail requise pour obtenir
15 cette précision-là, puis honnêtement, on ne verrait
16 pas, là, les chiffres. En fait, l'étude serait
17 complètement différente parce que ça ne serait pas
18 une étude avec des salaires, ça serait des études
19 avec des taux horaire, avec beaucoup d'employés qui
20 sont à salaires annuels. Ça ne nous semble pas
21 vraiment idéal. Mais c'est surtout que ça
22 n'emmènerait pas beaucoup de compléments pour
23 parfaire votre processus décisionnel.

24 Q. [276] Est-ce que vous pourriez quand même nous
25 donner une approximation du temps requis, le

1 chiffrer un peu?

2 R. Bien, écoutez, le type d'information, ce que
3 monsieur Boucher vient de vous dire, c'est qu'il
4 faudrait qu'on voit les entreprises, qu'on leur
5 demande, une par une, présentement, si elles
6 peuvent nous donner leur cédule de temps chômé, de
7 le programmer. On parle de mois, là, minimum.

8 Puis l'autre chose, c'est que... C'est un
9 peu plate à dire, mais je suis à peu près sûr qu'il
10 n'y a pas personne qui nous répondrait,
11 présentement, là. Présentement, là, il y a une
12 course aux spécialistes en rémunération dans toutes
13 les organisations, là. Chez nos clients, là, ce
14 qu'on se fait dire, c'est qu'il n'y a pas personne
15 qui a le temps pour répondre à des sondages, là.
16 Tout ce qu'ils font, c'est qu'ils essaient de
17 retenir et d'attirer des employés. Fait que les
18 spécialistes en rémunération n'ont pas le temps de
19 remplir des sondages. C'est un peu plate, là, mais
20 c'est une situation qu'on n'avait pas vécue
21 auparavant, là, fait que c'est ça qu'on vit
22 présentement, là, depuis un an.

23 Q. [277] Donc, est-ce qu'on pourrait quand même... Là,
24 je comprends qu'il y a peut-être des difficultés
25 d'obtenir l'information, mais en règle générale,

1 est-ce qu'on pourrait parler de plusieurs mois, une
2 demi-année, une année pour fournir ce type
3 d'informations là?

4 R. Étienne, veux-tu compléter?

5 M. ÉTIENNE BOUCHER :

6 R. Oui. On parle au minimum de plusieurs mois, là.
7 Puis, avec possibilité de ne pas avoir le résultat
8 escompté, ou pas de résultat.

9 Q. [278] Peut-être, pour un...

10 M. RENÉ BEAUDRY :

11 R. J'aimerais juste compléter, Maître. Le risque qu'on
12 court ici, là, pour vous aider à faire vos futurs
13 travaux puis ceux d'Hydro-Québec, c'est qu'à un
14 moment donné, les organisations ne répondent à nos
15 questions que si ça leur est bénéfique puis qu'ils
16 obtiennent de l'information qui est valide. Puis,
17 il y a une expression dans notre milieu, qui est :
18 on ne veut pas brûler le marché.

19 Alors, si on demande des questions deux ou
20 trois fois en dedans... ou deux fois en dedans de
21 deux ans ou trois ans aux mêmes organisations, à un
22 moment donné... ils ont d'autres choses à faire, il
23 y a d'autres organisations qui leur demandent de
24 l'information. Fait qu'il y a un risque, là, que
25 nous... on fait attention de ne pas courir, et

1 qu'Hydro-Québec aussi fait attention de ne pas
2 courir. Ils ont besoin de la donnée. Ils ont besoin
3 de données utiles pour déterminer la rémunération.

4 Et honnêtement, comme on l'a démontré, le
5 temps chômé n'est pas dans les choses qu'on
6 vérifie, là, parce que... c'est tellement
7 minuscule, puis ce n'est tellement pas matériel que
8 ça ne nous sert à rien.

9 Q. [279] Merci. J'ai compris aussi qu'OAC nous indique
10 que la prise en compte de la durée normale de la
11 semaine de travail augmenterait de un pour cent
12 (1 %) l'écart de la rémunération par rapport au
13 marché. Si on vous demandait de vérifier ou
14 d'intégrer un complément à votre analyse de
15 rémunération, pour valider, par exemple, une telle
16 information, est-ce qu'on... est-ce que vous
17 pourriez préciser le délai, également?

18 M. ÉTIENNE BOUCHER :

19 R. C'est ça. Bien, en fait, pour quatre-vingt-cinq
20 pour cent (85 %) de la population, on l'a déjà
21 fait. Je pense que ça, il faut le rappeler.

22 Pour le quinze pour cent (15 %), en fait,
23 qui est des salaires annuels, encore une fois on a
24 des indicateurs sur la semaine normale de travail,
25 mais on n'a pas, dans le fond, l'horaire de travail

1 par emploi. Donc, ce qu'on vient de vous expliquer
2 pour la réponse précédente s'appliquerait
3 également, là, dans le cas de cette demande-là, là,
4 pour peut-être un maximum d'un pour cent (1 %) qui,
5 à notre avis, ne s'applique pas.

6 Q. [280] Merci. Ma prochaine question va s'adresser
7 plutôt aux témoins du Transporteur. Alors, je vais
8 vous référer, c'est à la pièce B-0246, à la page 9
9 de la présentation que vous avez déposée hier. Ce
10 n'est peut-être pas nécessaire d'afficher la pièce
11 en question. Mais le Transporteur indiquait :

12 La meilleure pratique d'affaires
13 adoptée par les grandes entreprises
14 est la réalisation de balisages de la
15 rémunération globale espacée de cinq
16 ans ou plus.

17 Et vous mentionnez également dans votre
18 présentation que vous ne prévoyez pas réaliser de
19 balisage global avant deux mille trente (2030).

20 Alors, est-ce que vous pouvez expliquer
21 pourquoi vous ne prévoyez pas réaliser de balisage
22 avant deux mille trente (2030)? Dans la mesure,
23 peut-être, où on pourrait comprendre que la
24 meilleure pratique suggérerait peut-être un horizon
25 plus court, là, peut-être plus proche du cinq ans?

1 Alors, on se demandait pourquoi pas avant deux
2 mille trente (2030)?

3 Mme MARIE-PIERRE MAILLOUX :

4 R. Donc, c'est vraiment un peu les arguments que je
5 vous ai parlé hier. Donc, on va arriver à la fin de
6 nos conventions collectives, pas avant deux mille
7 vingt-trois (2023), le temps, évidemment, de
8 finaliser les nouvelles conventions, qu'ils vivent
9 un peu, là, qu'on commence à les utiliser avec les
10 nouvelles conditions. Ça, c'est un premier élément.

11 Le deuxième élément, c'est que depuis vingt
12 (20) ans, vous voyez, nos résultats sont stables.
13 On ne voit pas de différences majeures ou de
14 fluctuations dans les résultats. Donc, pour nous,
15 c'est une autre des raisons.

16 Puis finalement, bien il y a aussi l'aspect
17 que Normandin Beaudry vient de vous parler. Il faut
18 que vous... faut comprendre qu'on peut brûler le
19 marché. Puis ça, ça ne nous tente pas.

20 Présentement, les organisations, ils n'ont pas les
21 ressources pour compléter les sondages. Moi, si
22 on... on me contacte demain matin, puis on me
23 demande de compléter un sondage ou de faire une
24 addition à un sondage que j'ai répondu il y a deux
25 ans, je vais dire à mon équipe de ne pas le faire,

1 parce que je n'ai pas la capacité.

2 Donc, ça, c'est une de mes grosses
3 craintes. Donc, présentement, étant donné que nos
4 résultats sont stables, je ne vois pas de valeur
5 ajoutée de compléter un sondage, là, avant deux
6 mille trente (2030). Je crois que vous êtes sur
7 muet.

8 Q. [281] Merci. Maintenant, toujours à la même pièce.
9 Je vais vous référer, c'est à la page 11. Encore
10 une fois, ce n'est pas nécessaire... encore une
11 fois, ce n'est pas nécessaire d'afficher la pièce,
12 là. Vous mentionnez, à la page 11, dans vos
13 conclusions : pour le régime de retraite, en deux
14 mille quinze (2015), vous étiez à l'extérieur de la
15 zone de compétitivité et que vous avez pris des
16 initiatives pour vous rapprocher du marché.

17 À la page 7 de votre présentation, vous
18 faites état des initiatives qui ont été prises à ce
19 sujet-là. Vous parlez, entre autres, l'augmentation
20 des pénalités pour retraite anticipée et la fin de
21 l'implantation progressive du partage de coûts
22 cinquante-cinquante (50-50).

23 Alors, on voulait savoir : est-ce que vous
24 avez quantifié le niveau de diminution des coûts
25 pour le Transporteur, attribuables à ces mesures-

1 là, à ces initiatives-là que vous avez prises
2 pour... au niveau des régimes de retraite? Je
3 préciserais, là, qui préciserait la diminution par
4 année, là, des coûts.

5 M. FRANÇOIS BÉDARD :

6 R. On n'a pas les résultats par année, comme vous le
7 mentionnez, pour le Transporteur spécifiquement. Je
8 peux peut-être simplement vous indiquer que lors
9 des négociations avec la partie syndicale en deux
10 mille dix-huit (2018), c'est en deux mille dix-huit
11 (2018) qu'on a convenu de ces changements-là qui se
12 sont appliqués à la fin de l'année deux mille vingt
13 (2020). Les modifications dans le régime avaient un
14 impact sur le coût de service courant du régime à
15 la baisse de l'ordre de un point neuf pour cent
16 (1.9 %) de la masse salariale.

17 Ça, c'est au moment des négociations en
18 deux mille dix-huit (2018), mais on n'a pas
19 spécifiquement en dollars, puis ça, c'est le coût
20 total du régime, là, puis vous savez, le régime tel
21 que mentionné, il est partagé cinquante-cinquante
22 (50-50) par les employés et l'employeur, mais les
23 modifications au bénéfice, là, le changement de la
24 rente après soixante-cinq (65) ans, les pénalités,
25 avaient un impact sur le coût de service courant du

1 régime à l'époque, de l'ordre de un point neuf pour
2 cent (1.9 %) de la masse salariale, mais on n'a pas
3 autres... d'autres évaluations annuelles
4 spécifiques au Transporteur en dollars, autres que
5 ce que je vous indique ici.

6 Q. [282] Merci. Est-ce que vous pouvez nous indiquer
7 dans quelles mesures les initiatives que vous avez
8 prises ont permis à Hydro-Québec de rapprocher sa
9 rémunération globale du marché, en pourcentage, là,
10 peut-être?

11 R. Donc, en réponse à votre question, je vous ai
12 indiqué que le coût de service courant du régime
13 avait été évalué, la baisse du coût de service
14 courant était de un point neuf pour cent (1.9 %).
15 Donc, si on prend la part employeur de ce coût de
16 service courant là, on parle encore là, selon
17 l'évaluation de l'époque, de zéro virgule neuf pour
18 cent (0,9 %), la moitié du un point neuf pour cent
19 (1.9 %), ou zéro virgule quatre-vingt-quinze
20 (0,95), ce qui a fait en sorte qu'on vous a
21 expliqué hier que notre positionnement au marché
22 sur la rémunération globale passait de six point un
23 (6.1) à six point cinq (6.5), donc, il n'y a pas eu
24 de... dans les faits, de rapprochement au marché,
25 suite ou malgré ces ajustements-là. C'est que le

1 marché, de son côté, a bougé davantage que notre
2 zéro virgule neuf pour cent (0,9 %).

3 Donc, de combien on a tenté de se
4 rapprocher du marché, je vous dirais de zéro
5 virgule neuf pour cent (0,9 %). Mais le marché, le
6 marché a bougé différemment de ce que nous... a
7 bougé davantage que ce que nous, on avait bougé.
8 D'où les résultats du six point un (6.1) au six
9 point cinq (6.5), mais notre, ces modifications-là
10 ont eu un effet de zéro virgule neuf pour cent
11 (0,9 %) à la baisse par rapport au marché, si le
12 marché n'avait pas bougé. Je ne sais pas si c'est
13 clair pour vous.

14 Q. [283] Merci. Est-ce que vous entendez prendre
15 d'autres mesures au niveau des régimes de retraite
16 dans les prochaines années pour vous rapprocher
17 davantage du marché ou si les objectifs dont vous
18 nous avez fait part plus tôt de rétention font en
19 sorte que le Transporteur n'interviendra pas
20 davantage à ce sujet-là?

21 R. Comme vous le savez, madame Mailloux l'a indiqué
22 tout à l'heure, nos conventions collectives se
23 terminent au trente et un (31) décembre deux mille
24 vingt-trois (2023). Comme vous le savez également,
25 les mandats de négociation chez Hydro-Québec

1 doivent être approuvés par le conseil
2 d'administration d'Hydro-Québec et particulièrement
3 dans notre contexte législatif par le Conseil du
4 trésor. Ces deux éléments d'introduction-là font en
5 sorte qu'on n'a pas encore analysé ce que sera le
6 mandat de négociation pour les conventions
7 collectives deux mille vingt-quatre (2024) à deux
8 mille... peu importe la durée, la durée qu'auront
9 les prochaines conventions collectives.

10 Donc, c'est un des éléments qu'on va devoir
11 analyser et discuter avec le Conseil du trésor. Et
12 à ce jour, je n'ai pas un positionnement en disant,
13 non, on n'y retouchera plus ou oui, c'est sûr qu'on
14 va y retoucher. On va devoir regarder avec
15 l'ensemble des éléments que vont représenter notre
16 mandat de négociation dans nos discussions avec le
17 Conseil du trésor dans les prochains douze (12),
18 dix-huit (18) mois.

19 Q. [284] Parfait. Merci. Je n'ai pas d'autres
20 questions.

21 LE PRÉSIDENT :

22 Maintenant, les questions de la formation. Monsieur
23 Dumas? Maître Duquette? Alors, la formation n'a pas
24 de questions. Donc, ça complète, Maître Fréchette,
25 pour le panel?

1 Me YVES FRÉCHETTE :

2 C'est parfait. Il nous reste qu'à les remercier.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Il y a les engagements à venir. Et si jamais il y
5 avait des questions, bien, il faudrait qu'il y ait
6 une certaine disponibilité si jamais il y a des
7 questions.

8 Me YVES FRÉCHETTE :

9 Vous pouvez compter sur moi, vous savez, sur ces
10 aspects-là si jamais mes collègues, plutôt que de
11 ramener les témoins, ils peuvent toujours
12 s'adresser à moi, ils peuvent toujours me contacter
13 s'il y a un complément ou s'il y a quelque chose
14 qu'ils veulent saisir plutôt que de revenir devant
15 vous. Vous savez, j'invite encore toujours mes
16 collègues qui me connaissent depuis longtemps, il y
17 a toujours moyen de me contacter et de discuter.
18 Alors, sur ces aspects-là, n'ayez aucune crainte.

19 LE PRÉSIDENT :

20 Alors, on va libérer les témoins du panel. Et si
21 jamais il le faut, bien, il y aura des réponses
22 écrites.

23 Me YVES FRÉCHETTE :

24 Encore une fois, mes collègues...

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Sauf, madame, excusez-moi, oui, madame, on me
3 rappelle, parce que vous êtes témoin aussi sur le
4 panel 6, madame Salhi.

5 Mme WAHIBA SALHI :

6 R. Oui.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Excusez-moi! Alors, vous, vous n'êtes pas libérée.

9 Me YVES FRÉCHETTE :

10 Et encore une fois, Monsieur le Président, vous
11 pouvez vous assurer de ma collaboration, de la
12 collaboration de l'équipe et puis mes collègues
13 aussi, en mesure pour apprécier leur compréhension,
14 il n'y aura pas de souci.

15 LE PRÉSIDENT :

16 Merci beaucoup pour vos présentations et de
17 collaboration et réponses. Est-ce que, Maître
18 Fréchette, on peut passer au panel 6?

19 Me YVES FRÉCHETTE :

20 Alors, le panel 6 est disponible. J'ai un écho. Je
21 ne sais pas si j'ai un collègue qui a des micros...
22 Fermez s'il vous plaît! Merci.

23 Alors, rapidement, je vais vous demander
24 une petite pause, par exemple, mais je veux
25 apprécier avec vous le temps qu'il reste puis avec

1 monsieur Morin également. Alors, la présentation et
2 les quelques formalités d'usage que vous connaissez
3 va nous amener... Les gens du panel actuel, vous
4 pouvez quitter, fermer vos caméras, vous
5 débrancher. C'est des questions d'intendance.
6 Voilà!

7 Si je reviens, la présentation a environ
8 trente (30), trente-cinq (35) minutes, Monsieur le
9 Président, ainsi que dix (10) minutes, dix (10),
10 quinze (15) minutes de petite pause le temps
11 d'interchanger, d'installer les gens qu'ils se
12 placent. On a un trois quarts d'heure ensemble
13 jusqu'à maintenant. Alors, ce qui nous amène
14 certainement autour de seize heures (16 h) encore
15 une fois. Je voulais voir avec monsieur Morin et
16 vous-même si... Parce qu'on le sait tous, là, c'est
17 quinze heures (15 h). C'est un travail très lourd
18 pour monsieur Morin de nous suivre, et caetera.

19 LE PRÉSIDENT :

20 La formation est disponible. Monsieur Morin?

21 LE STÉNOGRAPHE :

22 Il est disponible aussi.

23 Me YVES FRÉCHETTE :

24 Je n'anticipais pas que vous manquiez de vigueur,
25 Monsieur Morin. Simplement m'assurer, c'est de la

1 bienveillance. C'est toute l'affection que j'ai
2 depuis toutes ces années envers vous, vous
3 comprendrez. Très bien. Je vous demanderais une
4 pause d'une dizaine de minutes, Monsieur le
5 Président, le temps que les gens de Normandin
6 Beaudry, du panel Rémunération d'Hydro-Québec
7 quitte et qu'on installe le prochain panel. Mais je
8 vous dirais, si jamais quinze (15) minutes... vous
9 étiez d'accord. Alors vous nous revenez à et dix,
10 je pense que ce serait la meilleure des choses, le
11 temps que les gens quittent puis que les gens se
12 réinstallent, puis de se remettre dans l'esprit du
13 témoignage.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Trois heures cinq (3 h 05) est-ce que ce serait
16 possible?

17 Me YVES FRÉCHETTE :

18 Oui, oui, on va faire de notre mieux. Vous
19 comprendrez, ils sont en train de se ramasser.
20 Nouvelle équipe. Alors si jamais on étire...

21 LE PRÉSIDENT :

22 On se revoit à trois heures cinq (3 h 05), on verra
23 l'état des lieux.

24 Me YVES FRÉCHETTE :

25 C'est bien.

1 LE PRÉSIDENT :

2 Merci.

3 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

4

5 REPRISE DE L'AUDIENCE

6

7 PREUVE DE HYDRO-QUÉBEC TRANSPORT - PANEL 6 -

8 Indicateurs MGA, nouveaux indicateurs et régulation
9 de fréquence primaire

10

11 Me YVES FRÉCHETTE :

12 Voilà! Trêve de bavardage, la journée avance et
13 tout le monde, nous y sommes. Nous avons disponible
14 le panel 6 qui... Je demanderais qu'ils
15 apparaissent à l'écran rapidement. Monsieur Benoît
16 Delourme, Steve Blackburn... Benoît Delourme,
17 directeur Convergence des automatismes; monsieur
18 Steve Blackburn, chef Innovation technologique et
19 évolution du réseau; François Anctil, chef
20 Expertise de contrôle de réseau; Sophie Paquette,
21 chef Commercialisation services de transport; et
22 madame Salhi bien sûr.

23 Et monsieur Delourme, vous comprendrez que
24 si conciliabule il y avait, nous procéderons de la
25 même façon qu'auparavant avec monsieur Vézina car

1 monsieur Delourme doit être à l'extérieur, il n'est
2 pas avec nous dans la salle, alors, pour les mêmes
3 motifs que ceux énoncés précédemment pour monsieur
4 Vézina. Alors, vous comprendrez, il pourrait y
5 avoir un léger décalage s'il y a une consultation
6 qui doit avoir lieu entre les membres du panel pour
7 répondre à certaines questions. Vous pardonneriez ce
8 léger décalage temporel s'il était nécessaire.

9 Alors, ces quelques éléments faits, si vous
10 permettez, Monsieur le Greffier, d'assermenter les
11 témoins que je viens de vous identifier et puis
12 nous passerons rapidement à l'adoption de la preuve
13 et ensuite des présentations vous seront faites,
14 qui ont été par ailleurs déjà déposées ainsi que
15 les curriculum vitae que vous avez déjà au dossier.

16

17 L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX (2022), ce sixième (6e)
18 jour du mois de juillet, ONT COMPARU :

19

20 SOPHIE PAQUETTE, chef Commercialisation des
21 services de transport, ayant une place d'affaires à
22 Place Dupuis, 8e étage, Montréal (Québec);

23

24 BENOÎT DELOURME, directeur Convergence des
25 automatismes, ayant une place d'affaires à Place

1 Dupuis, Montréal (Québec);

2

3 STEVE BLACKBURN, chef Innovation technologique et
4 évolution du réseau, ayant une place d'affaires à
5 Place Dupuis, Montréal (Québec);

6

7 FRANÇOIS ANCTIL, chef Expertise de contrôle du
8 réseau, ayant une place d'affaires au Complexe
9 Desjardins, Montréal (Québec);

10

11 WAHIBA SALHI, sous la même affirmation solennelle;

12

13 LESQUELS, après avoir fait une affirmation
14 solennelle, déposent et disent :

15

16 INTERROGÉS PAR Me YVES FRÉCHETTE :

17 Q. [285] Alors rapidement les formalités d'usage.

18 Madame Paquette tout d'abord, au sujet des Tarifs
19 et conditions des services de transport d'Hydro-
20 Québec, l'annexe 8 pour les services de réglage de
21 vitesse, régulation de fréquence primaire, la pièce
22 HQT-9, documents 3, 4 et 5, ainsi que les réponses
23 correspondantes aux demandes de renseignements ont
24 été préparés par vous ou sous votre contrôle et
25 vous les adoptez comme étant votre témoignage?

1 Mme SOPHIE PAQUETTE :

2 R. Oui.

3 Q. [286] Je vous remercie. Monsieur Delourme
4 maintenant sur le sujet des indicateurs
5 Disponibilité des emplacements d'exploitation, la
6 pièce HQT-2, Document 1 et les réponses
7 correspondantes aux demandes de renseignements,
8 vous les adoptez comme étant votre témoignage?

9 M. BENOÎT DELOURME :

10 R. Oui.

11 Q. [287] Monsieur Blackburn maintenant au niveau
12 toujours du sujet des services de réglage de
13 vitesse, régulation de fréquence primaire, la pièce
14 HQT-9, Document 3 et les réponses aux demandes de
15 renseignements, vous les adoptez comme étant votre
16 témoignage?

17 M. STEVE BLACKBURN :

18 R. Oui.

19 Q. [288] Je vous remercie. Et Monsieur Anctil
20 maintenant au niveau du sujet de l'indicateur
21 Disponibilité de services aux interconnexions, la
22 pièce HQT-2, Document 1 et les réponses aux
23 demandes de renseignements, vous les adoptez comme
24 étant votre témoignage?

25

1 M. FRANÇOIS ANCTIL :

2 R. Oui.

3 Me YVES FRÉCHETTE :

4 Alors voilà, les formalités accomplies, Monsieur le
5 Président, la parole est aux témoins pour la
6 présentation qui a été déposée, qui vous est
7 offerte.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Merci.

10 Mme WAHIBA SALHI :

11 R. Bonjour. Avec mes collègues sur ce panel-ci, le
12 dernier de cette audience, trois sujets vous seront
13 présentés : donc l'indicateur Disponibilité de
14 services aux interconnexions; l'indicateur
15 Disponibilité des emplacements d'exploitation;
16 ainsi que le sujet de la régulation de fréquence au
17 niveau des Tarifs et conditions que nous vous
18 proposons.

19 Les deux premiers sujets, donc les deux
20 nouveaux indicateurs, feront l'objet d'une
21 présentation. Nous avons déposé ce matin sur le SDÉ
22 à la pièce B-0247. Donc, je commencerai avec une
23 mise en contexte de la demande de suivi de décision
24 que la Régie nous a faite pour le développement de
25 ces deux indicateurs. Suivra ensuite la

1 présentation de monsieur Anctil pour l'indicateur
2 Disponibilité de service aux interconnexions. Et
3 finalement monsieur Delourme vous présentera
4 l'indicateur de Disponibilité des emplacements
5 d'exploitation.

6 À la suite de la présentation, mes
7 collègues Sophie Paquette et Steve Blackburn vous
8 feront une petite allocution concernant le dernier
9 sujet qui est la régulation de fréquence primaire.

10 Pour commencer, on va demander à monsieur
11 Specte de nous projeter s'il vous plaît la pièce B-
12 0247.

13 LE GREFFIER :

14 B-0247?

15 Mme WAHIBA SALHI :

16 R. Oui, tout à fait. Déposée ce matin. Merci. Donc, on
17 peut aller à la page suivante s'il vous plaît.

18 Comme je l'ai dit tantôt, donc une première fois...

19 je vais commencer avec la mise en contexte,
20 suivront ensuite les présentations sur les deux
21 indicateurs puis je reviendrai en conclusion pour
22 clore la présentation. Donc, on pourra s'il vous
23 plaît aller à la diapositive suivante.

24 Alors pour rappel, nous avons tenu... nous
25 avons pensé important de revenir sur le contexte

1 dans lequel la Régie nous avait demandé de
2 développer les deux nouveaux indicateurs. Donc, on
3 se rappelle que nous étions dans notre demande
4 tarifaire deux mille dix-neuf (2019) en train
5 d'établir les indicateurs que l'on allait lier aux
6 mécanismes de traitement des écarts, donc des
7 indicateurs qui nous permettraient de mesurer la
8 performance du Transporteur dans cet objectif-là de
9 partage des écarts de rendement.

10 Donc, l'objectif des indicateurs, comme la
11 Régie le mentionnait dans la décision D-2019-060 au
12 paragraphe 429, donc la Régie... je vous lis le
13 texte intégral du paragraphe 429, rappelle...
14 donc :

15 [429] La Régie rappelle que le
16 mécanisme de liaison au MTÉR vise à
17 assurer que les gains d'efficience,
18 au-delà du rendement autorisé, ne
19 soient pas réalisés au détriment de la
20 qualité du service offert par le
21 Transporteur dans le passé. C'est
22 pourquoi la Régie permet au
23 Transporteur de garder sa part des
24 écarts de rendements positifs, dans la
25 mesure où la qualité de son service

1 bien évidemment... donc, des indicateurs connus,
2 avec un historique connu. L'historique connu bien
3 servirait à fixer des cibles, les seuils des cibles
4 pour l'indicateur retenu dans cette perspective de
5 partage d'écarts de rendement.

6 Alors on se rappelle que plusieurs
7 indicateurs avaient été... avaient fait l'objet
8 d'analyses par la Régie au moment où on choisissait
9 parmi ceux qui existaient et parmi ceux qu'on était
10 en train de développer aussi, certains indicateurs
11 qui répondraient à ces critères ou à ces
12 caractéristiques permettant de bien mesurer la
13 performance du Transporteur.

14 Je passerais à la diapositive suivante s'il
15 vous plaît. Merci. Donc, plus spécifiquement pour
16 l'indicateur Disponibilité de service aux
17 interconnexions, donc un suivi de la décision D-
18 2019-060, la Régie a noté et a pris note des
19 préoccupations je vous dirais de EBM, un client de
20 point à point, pour lequel on trouvait qu'il
21 n'existait pas d'indicateur spécifique mesurant la
22 qualité du service offert à ces clients-là de point
23 à point.

24 Donc, vous nous avez posé la question en
25 audience, puis on avait dit qu'on était ouvert à

1 l'idée d'en développer un. Alors, la Régie a
2 accueilli favorablement l'ouverture du Transporteur
3 à développer cet indicateur.

4 Elle nous avait même demandé de le
5 développer puis de le présenter aux clients de
6 point à point, c'est ce que nous avons fait pour le
7 développement de cet indicateur-là, que mon
8 collègue François Anctil vous présentera un peu
9 plus tard.

10 Pour l'indicateur « Disponibilité des
11 emplacements d'exploitation ». Donc, nous avons
12 proposé, après plusieurs échanges avec les
13 intervenants et la Régie, de développer, dans le
14 cadre du MRI, d'une deuxième génération, un
15 indicateur pour le taux de disponibilité des
16 équipements sans notion d'impact ni de preuve, tel
17 que l'Association canadienne de l'énergie le
18 propose pour la catégorie « Disponibilité du
19 réseau ». Donc, c'est ce qu'on voit dans la
20 décision D-2020-041.

21 Et la Régie avait accueilli favorablement
22 notre proposition de nous inspirer de l'industrie
23 et de développer un indicateur qui serait le plus
24 proche possible, basé sur donc des indicateurs de
25 l'Association canadienne de l'énergie, pour

1 permettre de développer un indicateur mesurant
2 adéquatement la disponibilité du réseau.

3 Donc, ceci étant dit pour les deux
4 indicateurs que nous avons développés, si je dois
5 résumer ma mise en contexte, les deux ont été
6 demandés par la Régie et développés dans le cadre
7 de la mesure de la performance du Transporteur et
8 liés, bien évidemment, aux mécanismes de traitement
9 des écarts de rendement.

10 Alors, je vais céder la parole à mon
11 collègue, François Anctil, qui se chargera de vous
12 présenter le premier indicateur qui est en lien
13 avec la disponibilité de services aux
14 interconnexions.

15 M. FRANÇOIS ANCTIL :

16 R. Merci, Wahiba. Passez à la prochaine diapo, merci.

17 Donc, pour l'indicateur de disponibilité des
18 interconnexions, il y a un groupe de travail qui
19 s'est penché sur le développement d'un indicateur
20 simple avec des données facilement disponibles puis
21 accessibles pour les clients sur Oasis. Il s'agit
22 d'un indicateur annuel global, nonobstant les
23 différentes causalités, qui contient des données
24 associées aux exportations de quatre grands chemins
25 d'interconnexion où la très grande majorité des

1 transactions des clients sont faites.

2 L'indicateur utilise les données de
3 capacité de transfert total ou Total Transfert
4 Capacity, les (TTC), les exportations des chemins
5 du Nouveau-Brunswick, de New-York, de la Nouvelle-
6 Angleterre et de l'Ontario.

7 Cette capacité de transfert représente la
8 quantité de puissance pouvant être acheminée sur
9 l'interconnexion de façon à ce qu'à la suite d'un
10 événement sur le réseau, par exemple, la stabilité
11 du réseau ne sera pas à risque.

12 Donc, par exemple, si un équipement est
13 retiré pour réaliser de la maintenance, le TTC s'en
14 trouve réduit. Au final, le TTC va varier dans le
15 temps, en fonction de l'état du réseau.

16 On compare cette donnée en fonction de la
17 chaleur maximale du TTC, de l'interconnexion, qui
18 se trouve à être le TTC de référence. Le calcul
19 est, à la base, assez simple. Il s'agit du ratio
20 des deux éléments qui sont les TTC réels, à chacune
21 des heures, pour les quatre chemins en exportation
22 et des TTC de référence, donc maximales à chacune
23 des heures.

24 Vous pouvez aller à la diapo suivante.
25 Alors, la moyenne de l'indicateur pour l'année deux

1 mille seize (2016) à deux mille vingt (2020), est
2 de quatre-vingt-sept point cinq pour cent (87,5 %).

3 Évidemment, cet indicateur-là, il ne peut
4 pas être à une valeur de cent pour cent (100 %).

5 Entre autres, parce qu'on doit faire la
6 maintenance. Il y a de la maintenance qui est
7 prévue sur le réseau, sur les équipements qui sont
8 rattachés aux interconnexions.

9 Il y a des imprévus qui peuvent arriver sur
10 le réseau. Il y a différents projets, aussi, qui
11 sont réalisés auprès de ces interconnexions-là.
12 Puis les conditions de réseaux peuvent aussi
13 affecter la capacité de transfert.

14 Il est important de rappeler que la
15 planification des retraits, bien, elle s'effectue
16 en continu et en collaboration avec les réseaux
17 voisins, dans le but de minimiser les impacts sur
18 ces interconnexions, pour maximiser la
19 disponibilité des interconnexions pour tous les
20 clients.

21 De façon générale, les retraits planifiés
22 ou non planifiés du côté des réseaux voisins,
23 n'auraient pas d'impact sur le TTC d'Hydro-Québec.

24 Au final il est important de se rappeler
25 que l'indicateur développé, bien a été présenté aux

1 clients point à point, puis que celui-ci a été
2 accepté par tous les clients. Donc, ça conclut, et
3 je céderai la parole à monsieur Delourme pour la
4 présentation de son indicateur.

5 LE PRÉSIDENT :

6 Bonjour!

7 M. BENOÎT DELOURME :

8 R. Bonjour, Monsieur le Président, Mesdames et
9 Messieurs les Régisseurs. Alors, effectivement, je
10 vous présenterai rapidement l'indicateur de
11 disponibilité des emplacements d'exploitation. Vous
12 m'entendez bien? Oui? Juste, parce que je suis tout
13 seul, moi, je ne suis pas... Oui, c'est bon?
14 Parfait.

15 Donc, indicateur de disponibilité des
16 emplacements d'exploitation. On va revenir
17 rapidement sur les définitions. Et puis, on s'est
18 permis de proposer quelques éclaircissements suite
19 aux différentes DDR, pour qu'on comprenne mieux la
20 méthodologie derrière ce calcul.

21 Alors, on rappelle, hein, que c'est un
22 indicateur qui est global, qui considère les temps
23 d'indisponibilité pour l'ensemble des causes, afin
24 d'évaluer la disponibilité du réseau.

25 Alors, c'est un indicateur qui est inspiré

1 des pratiques de l'Association canadienne
2 d'électricité, donc avec une référence solide. On a
3 les mêmes définitions sur les emplacements majeurs
4 d'exploitation que l'ACÉ, et on a un même système
5 de causes. Alors, on considère que seul
6 l'emplacement d'exploitation ayant causé une série
7 d'indisponibilités est considéré, donc c'est la
8 source qui est comptabilisée.

9 Cependant, on quand même quelques
10 différences par rapport à l'ACÉ. Notamment, on a
11 plusieurs caractéristiques permettant de qualifier
12 les occurrences. Même quand elles ne sont pas
13 disponibles, on n'a pas ça dans notre système. Et
14 donc, on n'est pas capable de les répertorier et de
15 les colliger. Donc ça, ça rend la comparaison de
16 données difficile.

17 Et également, on a certaines occurrences
18 que l'ACÉ demande de retirer, et que nous, on n'est
19 pas en mesure de retirer. Par exemple, les
20 remplacements complets d'appareils. Donc, ils sont
21 inclus dans nos taux de disponibilité alors que
22 l'ACÉ souhaiterait qu'on les retire.

23 Alors, juste pour bien comprendre, pour
24 nous il est impossible de se baliser directement
25 avec le (inaudible) de l'ACÉ, dans la mesure où,

1 d'une part, on ne participe pas à ce balisage
2 d'ERIS, qui est animé par l'ACÉ, parce qu'en fait
3 nos systèmes informatiques ne permettent pas de le
4 faire encore.

5 Alors, là-dessus, je passerais à la
6 diapositive suivante, s'il vous plaît. Alors,
7 première chose qu'on voulait clarifier, c'était la
8 notion de population, je vous dirais sur quoi on
9 fait ce calcul-là. Alors, on a fait un petit
10 dessin, là, qu'on a proposé en DDR - puis je vais
11 prendre le temps de réexpliquer. Quand on regarde
12 un système d'exploitation GEN-4, là, qui est
13 l'outil utilisé par les gens qui pilotent le réseau
14 d'Hydro-Québec. On représente tous les éléments
15 susceptibles d'avoir une influence sur
16 l'exploitation du système électrique.

17 Donc ça, là, on a dit que c'était constitué
18 d'environ quatre-vingt-douze mille (92 000) points.
19 Dans ces quatre-vingt-douze mille (92 000) points,
20 on retrouve tout ce qui est pertinent pour
21 l'exploitation du réseau. Alors, ça peut être une
22 ligne, ça peut être un disjoncteur, ça peut être un
23 transformateur, mais ça peut être aussi un système
24 d'alimentation auxiliaire. Ça peut être des DEI,
25 qu'on appelle, là, des automatismes, des

1 protections. Ça peut être tous les éléments dont on
2 a besoin de monitorer pour faire l'exploitation du
3 système. Donc c'est là, où on a, en fait,
4 l'ensemble de notre population possible.

5 De cet ensemble, on distingue un sous-
6 ensemble, qui sont les emplacements d'exploitation
7 des fonctions électriques. Là, c'est là où on va
8 considérer qu'il y a de l'énergie de puissance qui
9 passe à travers ces éléments-là. Donc, pour passer
10 de 1 à 2, par exemple, eh bien on va exclure tout
11 ce qui est automatismes, services auxiliaires. On
12 va se concentrer sur les endroits où l'énergie
13 passe, transige.

14 Et ensuite de ça, pour passer de 2 à 3, eh
15 bien là, on va se concentrer sur les emplacements
16 majeurs d'exploitation, tels que définis par l'ACÉ.
17 Et c'est là où, par exemple, on va exclure les
18 sectionneurs. ACÉ eux ne considère pas les
19 sectionneurs comme étant dans la population à
20 surveiller... Donc, mes sectionneurs sont dans 2,
21 mais ne sont pas dans 3.

22 Et ensuite de ça, on recommande de se
23 concentrer sur les niveaux de tension supérieurs ou
24 égaux à soixante kV (60 kV). Et dans ce cas-là,
25 bien si on avait des transformateurs ou des

1 éléments... un transformateur, ce n'est pas un bon
2 exemple, mais des disjoncteurs de tension
3 inférieure à soixante kV (60 kV), eh bien on ne les
4 regarderait pas si on se concentre dans la
5 population numéro 4.

6 Numéroté 4, on met quoi là-dedans, on a des
7 lignes, des transformateurs, des disjoncteurs qui
8 sont à une tension supérieure à soixante (60)
9 kilovolts (60 kV). Alors, vous comprendrez que
10 c'est là où on tombe dans une population qui est
11 d'à peu près cinq mille (5 000) éléments. On passe
12 de quatre-vingt-douze mille (92 000) à à peu près
13 cinq mille (5 000) éléments. Et en termes de taux
14 et de répartition, là, eh bien, le 4, c'est à peu
15 près... c'est une poignée de pourcentage, par
16 rapport à l'ensemble de l'oeuvre.

17 Alors, je passerais à... Et en revanche,
18 par contre, tous les types de causes sont prises en
19 compte, telles que définies par l'ACÉ. Vous
20 comprendrez que, là, dans ça, on a regardé à la
21 fois la population et les causes qui vont avoir une
22 influence sur la population.

23 Je passerais à la diapositive suivante s'il
24 vous plaît. Alors comment on fait ce calcul? Donc,
25 c'est un taux de disponibilité qu'on cherche. Mais

1 pour trouver la disponibilité, bien on va calculer
2 l'indisponibilité et on va trouver le 1- ce taux
3 d'indisponibilité pour trouver la disponibilité.
4 Donc, en fait comment on fait ce calcul? Eh bien on
5 va faire 1-... au numérateur la somme des temps
6 d'indisponibilité, donc les temps pour lesquels les
7 appareils majeurs ne sont pas en mesure de faire
8 passer de l'énergie du sud. Le transformateur est
9 en retrait, par exemple, eh bien on va
10 comptabiliser le temps pour lequel ce
11 transformateur est en retrait. Et on va le faire
12 pour tous les appareils de la population que je
13 vous ai décrite tout à l'heure et on va diviser ça
14 par le nombre d'éléments dans cette population fois
15 le temps qu'on espérait qu'elle soit présente, à
16 savoir huit mille sept cent soixante heures (8760
17 h) dans une année. Alors ça, ça nous donne 1- ce
18 que vous voyez à l'écran.

19 Alors quand on fait le calcul qu'est-ce
20 qu'on obtient? Eh bien on obtient les résultats que
21 vous voyez au petit tableau en bas de la
22 diapositive, à savoir un taux moyen de
23 disponibilité de quatre-vingt-dix-neuf point vingt-
24 quatre pour cent (99,24 %) pour les dernières
25 années, qui varie entre quatre-vingt-dix-huit point

1 quatre-vingt-seize (98,96 %) et quatre-vingt-dix-
2 neuf point trente et un (99,31 %). Alors pourquoi
3 c'est fort? Pourquoi c'est très proche de un? Bien
4 c'est parce que la plupart du temps les appareils
5 sont disponibles pour transiger de l'énergie.
6 Alors... et par rapport à une grande population, eh
7 bien ça fait en sorte que le taux est très élevé.

8 Alors là-dessus je passerais à la
9 diapositive suivante. On a eu quelques petites
10 questions, là, sur l'intégrité ou la variabilité de
11 notre historique, puis on a expliqué en DDR que
12 c'était lié à ce fameux NTee et le nombre
13 d'emplacements majeurs, là.

14 Alors je voulais revenir rapidement sur
15 cette notion-là. Il faut comprendre, là, que les
16 données de deux mille seize (2016), de deux mille
17 dix-huit (2018), elles ont été reconstruites pour
18 obtenir un historique de cinq ans, c'est-à-dire
19 qu'en fait on a dû revenir dans le passé pour
20 retrouver l'information pertinente. Or, on a un
21 sous-estimation de nos valeurs de NTee entre deux
22 mille seize (2016) et deux mille dix-huit (2018),
23 lié au fait que l'inventaire, là, on n'est pas
24 capable de le reconstituer exactement.

25 Alors, par contre, à partir de deux mille

1 dix-neuf (2019), là, eh bien on a une
2 synchronisation entre SAP et GEN-4, ce qui fait
3 qu'à partir d'aujourd'hui, là, quand on construit
4 notre indicateur, on a objectivité puis on a
5 adéquation sur les nombres de NTee, là. Mais quand
6 on est revenu dans le passé, là, on n'était pas
7 capable de remonter SAP dans le passé, on était
8 obligé d'extrapoler SAP dans le passé. Et ça, ça
9 induisait le fait que le NTee était sous-estimé par
10 rapport à ce qu'on aurait eu si on avait plus SAP.
11 Alors c'est un biais associé à nos systèmes, qui ne
12 permet pas de revenir dans le passé.

13 Je passerais à la diapositive suivante s'il
14 vous plaît. Alors autre point, là, qui avait été
15 discuté, là, c'était la dépendance dans le temps de
16 notre calcul. On a fait un petit dessin, là, pour
17 essayer d'illustrer dans quelle mesure certains
18 indicateurs sont dépendants d'une intégration dans
19 le temps et d'autres ne le sont pas.

20 Alors sur ce dessin-là qu'est-ce que vous
21 voyez? Vous voyez trois années : deux mille vingt
22 (2020), deux vingt et un (2021), deux mille vingt-
23 deux (2022). C'est sur la première ligne, l'axe des
24 x, on va dire. Et puis là on va imaginer une... un
25 IF ou une indisponibilité forcée. Donc, la première

1 en haut à gauche, là, qui commence en deux mille
2 vingt (2020) puis qui s'arrête en deux mille vingt
3 (2020). La seconde, c'est une IF qui démarre en
4 deux mille vingt (2020) et qui va se prolonger
5 jusqu'en deux mille vingt-deux (2022). Et la
6 dernière c'est une IF qui commence en deux mille
7 vingt (2020) et qui n'est toujours pas close. Vous
8 voyez, elle se prolonge au-delà de deux mille
9 vingt-deux (2022), donc elle n'est pas terminée.

10 Alors là ce qu'on dit c'est : quand on
11 calcule la durée moyenne des IF pour deux mille
12 vingt (2020)... et on va regarder les IF qui ont
13 démarré en deux mille vingt (2020) et tant et aussi
14 longtemps qu'elles ne sont pas closes, elles ne
15 sont pas terminées, eh bien on continue à intégrer
16 leur temps d'inexistence si vous voulez. Donc, la
17 durée moyenne des IF pour deux mille vingt (2020)
18 va être... va s'ajuster tant et aussi longtemps que
19 toutes les IF qui ont démarré en deux mille vingt
20 (2020) ne sont pas closes. Donc, c'est pour ça
21 qu'on a une légère instabilité de l'IF dans le
22 temps, de la moyenne de l'IF dans le temps, parce
23 qu'il faut attendre que tous les IF soient clôt
24 pour pouvoir fermer l'année vingt vingt (2020).
25 Donc, c'est lié à la définition même de cette durée

1 moyenne des IF.

2 En revanche, alors si on va à la
3 diapositive suivante. De l'autre côté, voilà. Alors
4 en revanche, quand on calcule le taux de
5 disponibilité de nos emplacements, là ce qu'on fait
6 c'est qu'on fait une photo entre le premier (1er)
7 janvier de l'année de référence et le trente et un
8 (31) décembre de cette année de référence et là on
9 va regarder les indisponibilités courantes.

10 Donc, si jamais j'ai une indisponibilité
11 qui a démarré en deux mille vingt (2020), puis qui
12 se prolonge en deux mille vingt-deux (2022), bien
13 la contribution de cette indisponibilité à mon
14 taux, bien c'est huit mille sept cent soixante
15 (8760) heures. C'est le temps, dans l'année de
16 référence, pour lequel cet emplacement était
17 absent.

18 Donc là, je fais une photo : début, premier
19 (1er) janvier, fin, trente et un (31) décembre. Et
20 donc, là, il n'y a pas d'histoire d'intégration
21 dans le temps, de propagation de l'événement dans
22 les années subséquentes, parce que l'année se
23 ferme, et tout est calculé pour l'année de
24 référence.

25 Donc, vous voyez, méthodologiquement, ce

1 qu'on voit, c'est que l'IF moyen, il a une
2 dépendance. Parce que je calcule sur toute sa
3 durée, jusqu'à ce qu'il soit clos. Tandis que mon
4 taux de disponibilité, lui, c'est une photo qui
5 commence au (1er) janvier et qui termine au trente
6 et un (31) décembre. Donc, j'ai forcément une
7 intégrité de ma donnée et une indépendance d'une
8 année à l'autre pour ce calcul.

9 Je pense que ça faisait le tour, de
10 mémoire. Est-ce que vous pouvez passer à la
11 « slide » suivante? Voilà. Ça, je passe la... la
12 parole à Wahiba pour la conclusion de cette petite
13 présentation.

14 Mme WAHIBA SALHI :

15 R. Merci, Benoît. Donc, pour conclure, comme je l'ai
16 mentionné d'entrée de jeu, nous avons développé des
17 indicateurs en suivi de décisions de la Régie, avec
18 les consignes données par la Régie.

19 Donc, pour ce qui est de l'indicateur de
20 disponibilité de service aux interconnexions, comme
21 François l'a mentionné, nous l'avons développé, il
22 a été présenté aux clients qui l'ont bien
23 accueilli.

24 Pour l'autre indicateur des emplacements
25 d'exploitation, il est grandement inspiré des

1 pratiques de l'Association canadienne de
2 l'électricité qui, en même temps, comme Benoît
3 vient de le dire, on vient régler avec cet
4 indicateur toute interrelation entre les années
5 puis les difficultés rencontrées avec les
6 indicateurs précédents.

7 Ces deux indicateurs, comme je l'ai déjà
8 mentionné, sont deux indicateurs qui pourraient
9 être utilisés dans le cadre d'un prochain MRI. En
10 tant qu'indicateur de mesure de la performance
11 globale, dans le cadre... aux fins du mécanisme du
12 traitement des écarts de rendement, MTÉR.

13 Voilà. Ça met fin à la présentation du
14 panel. Je vais passer maintenant la parole à Sophie
15 Paquette et Steve Blackburn pour l'allocution au
16 sujet de la régulation de fréquence primaire. Je
17 m'entends doublement.

18 Mme SOPHIE PAQUETTE :

19 R. Alors, bonjour à tous. Il me fait plaisir d'être
20 ici aujourd'hui, accompagnée de mon collègue,
21 monsieur Blackburn, pour vous présenter le sujet de
22 régulation de fréquence primaire. Donc,
23 aujourd'hui, nous ferons une courte allocution pour
24 rappeler les objectifs visés par notre demande de
25 modification au texte des Tarifs et conditions.

1 Donc, d'abord, et conformément au texte des
2 Tarifs et conditions, le Distributeur doit fournir
3 ou obtenir de ses fournisseurs d'électricité que
4 ceux-ci fournissent les services complémentaires
5 associés à l'alimentation de la charge locale pour
6 assurer la sécurité et la fiabilité du réseau de
7 transport. L'ensemble des services complémentaires
8 visés pour l'alimentation de la charge locale sont
9 identifiés à l'annexe 8 des Tarifs et conditions.

10 Alors, pour les raisons que mon collègue
11 vous présentera dans quelques minutes, notre
12 demande vise seulement à apporter une modification
13 au texte des Tarifs et conditions qui décrit le
14 service de régulation de fréquence primaire. Donc,
15 au point 8 de l'annexe 8 des Tarifs et conditions.
16 Et ce, sans toutefois apporter de modifications à
17 la nature de ce service-là.

18 M. STEVE BLACKBURN :

19 R. Merci, Sophie. Voici le contexte dans lequel
20 s'inscrit le besoin de modifier le texte des Tarifs
21 et conditions. Bien, tout d'abord, nous rappelons
22 que, conformément aux exigences techniques de
23 raccordement des centrales, tous les types de
24 centrales doivent être conçus de manière à pouvoir
25 participer à la régulation de fréquence, pour ainsi

1 contribuer à maintenir la fiabilité du réseau.

2 Toutefois, les services de régulation de
3 fréquences primaires précisés à l'annexe 8 des
4 Tarifs et conditions est présentement rendu
5 uniquement par les régulateurs de vitesse des
6 groupes turbine-alternateur.

7 Dans le contexte de la transition
8 énergétique, Hydro-Québec anticipe l'ajout de
9 nouvelles sources d'énergie raccordées au moyen de
10 l'onduleur. Des nouvelles sources pourraient
11 entraîner un besoin croissant du service
12 complémentaire de régulation de fréquences
13 primaires que le Distributeur devra fournir ou
14 obtenir de ses fournisseurs d'électricité.

15 Des nouveaux moyens qui font leur
16 apparition sont maintenant en mesure d'offrir ce
17 service de régulation de fréquences primaires, au
18 même titre que les groupes turbine-alternateur,
19 tels que mentionnés en réponse à la question 3.1 de
20 la DDR 7 de l'AQCIÉ.

21 Alors, je repasse la parole à Sophie pour
22 la poursuite de l'allocution.

23 Mme SOPHIE PAQUETTE :

24 Donc, en conclusion, compte tenu que le
25 Transporteur anticipe des besoins croissants pour

1 le service complémentaire de la régulation de
2 fréquence primaire, et compte tenu qu'il y a de
3 nouveaux moyens technologiques qui sont maintenant
4 qui sont en mesure d'offrir ces services-là, en
5 plus des régulateurs de vitesse qui sont déjà
6 mentionnés dans le texte des Tarifs et conditions,
7 le Transporteur a proposé les modifications
8 suivantes au texte des Tarifs et conditions, donc
9 au point 8 de l'annexe 8, pour offrir une plus
10 grande flexibilité au Distributeur si jamais il a
11 besoin de fournir ou d'obtenir, de ses fournisseurs
12 d'électricité, le service de régulation de
13 fréquence primaire, le cas échéant.

14 Alors, tel que précisé à la réponse à la
15 question 1.1 de la DDR-9 de la Régie, qui est la
16 pièce B-0218, le Transporteur a proposé le libellé
17 suivant pour décrire plus clairement le service
18 visé sans apporter de précision sur les moyens à
19 mettre en place.

20 Donc, le titre du texte se lit comme
21 suit : « Régulation de fréquence primaire ». Et le
22 texte :

23 Limiter les variations de fréquence et
24 maintenir l'intégrité du réseau suite
25 à un événement.

1 event by means of speed governors
2 installed at generating station or any
3 other means.

4 Alors, voici, ça met fin à notre allocution.

5 Q. [289] Alors, merci, Madame Paquette. Alors,
6 Monsieur le président, nous en sommes à quinze
7 heures trente-neuf (15 h 39). Alors, à moins qu'une
8 suggestion autre émane de qui que ce soit, je pense
9 qu'il est de bon ton de peut-être clore cette
10 journée et de nous revoir demain en matinée pour la
11 poursuite du contre-interrogatoire du panel 6.

12 LE PRÉSIDENT :

13 Un petit instant, je vous reviens. Alors, c'est
14 d'accord, mais on aimerait savoir si vous êtes en
15 mesure de déposer les versions anglaises du texte
16 que vous avez mentionné?

17 R. Euh... oui.

18 Me YVES FRÉCHETTE :

19 Madame Paquette l'a offert, il y a deux instants.
20 Alors, je vous laisse aller, Madame Paquette.

21 R. Oui, j'allais confirmer qu'il n'y a aucun souci.
22 D'ici demain matin, nous pourrons vous remettre les
23 deux textes, la production anglaise des deux
24 textes.

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Merci, c'est apprécié.

3 Me YVES FRÉCHETTE :

4 Ce n'était pas une critique de votre accent, Madame
5 Paquette.

6 R. Ah, désolée, je suis très, très Francophone
7 Québécoise.

8 Me YVES FRÉCHETTE :

9 Vous n'êtes pas seule, je le suis.

10 LE PRÉSIDENT :

11 Alors, je crois que ça peut clore la journée. Nous
12 recommençons demain à neuf heures (9 h). À demain,
13 merci et bonne soirée.

14 AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

15 -----

16

17

1

2

SERMENT D'OFFICE :

3

Je soussigné, Claude Morin, sténographe officiel,

4

certifie sous mon serment d'office, que les pages

5

qui précèdent sont et contiennent la transcription

6

exacte et fidèle des notes recueillies par moi au

7

moyen du sténomasque d'une retransmission en

8

visioconférence, le tout conformément à la Loi.

9

10

ET J'AI SIGNE:

11

12

13

Sténographe officiel. 200569-7

14